

La dynamique de la pauvreté chez les femmes au Canada

Clarence Lochhead
et
Katherine Scott

Conseil canadien de développement social

La recherche et la publication de la présente étude ont été financées par le Fonds de recherche en matière de politiques de Condition féminine Canada. Les opinions exprimées sont celles des auteures et des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la politique officielle de Condition féminine Canada ou du gouvernement du Canada.

Mars 2000

Condition féminine Canada s'est engagé à s'assurer que toute la recherche menée grâce à son Fonds de recherche en matière de politiques adhère à des principes professionnels, déontologiques et méthodologiques de haut niveau. La recherche se doit aussi d'apporter une contribution experte et unique en son genre au débat actuel sur les politiques, et d'être utile aux stratégestes de politiques, à celles et ceux qui font de la recherche, aux groupes de femmes, aux collectivités et à toute autre personne intéressée au domaine des politiques. Chaque document a été révisé anonymement par des spécialistes de la question, à qui on a demandé de faire des commentaires sur les aspects suivants :

- précision, fini et pertinence de l'information présentée;
- mesure dans laquelle l'analyse et les recommandations sont étayées par l'approche méthodologique et les données recueillies;
- contribution originale que le rapport permet d'apporter aux travaux déjà effectués dans le domaine et utilité du rapport pour les organismes oeuvrant pour l'égalité entre les sexes, les groupes de défense des droits, les stratégestes de politiques des gouvernements, les chercheuses et chercheurs et d'autres publics cibles.

Condition féminine Canada remercie toutes les personnes qui ont participé à ce processus de révision entre pairs.

Données de catalogage avant publication (Canada)

Lochhead, Clarence

La dynamique de la pauvreté chez les femmes au Canada (Fichier d'ordinateur)

Publié aussi en anglais sous le titre : The Dynamics of Women's Poverty in Canada.

Comprend des références bibliographiques.

Publ. Aussi en version imprimée.

ISBN 0-662-84004-6 (Version imprimée)

N° de cat. SW21-45/2000F (Version imprimée)

1. Femmes pauvres — Canada.
 2. Femmes — Canada — Conditions économiques
 3. Femmes — Travail — Canada.
 4. Femmes — Canada — Conditions économiques.
- I. Scott, Katherine.
II. Canada. Condition féminine Canada.
III. Titre.

HQ1381.5C3L62 2000 339.5082'0971 C00-980058-1

Gestion du projet : Julie Dompierre, Condition féminine Canada

Coordination de l'édition : Mary Trafford, Condition féminine Canada

Révision : PMF Services de rédaction inc. / PMF Editorial Services Inc.

Traduction : PMF Services de rédaction inc. / PMF Editorial Services Inc.

Pour d'autres renseignements, veuillez communiquer avec la :

Direction de la recherche

Condition féminine Canada

350, rue Albert, 5^e étage

Ottawa (Ontario) K1A 1C3

Téléphone : (613) 995-7835

Télécopieur : (613) 957-3359

ATME : (613) 996-1322

Courriel : research@swc-cfc.gc.ca

Ce document est aussi accessible sur le site Web de Condition féminine Canada, à l'adresse <http://www.swc-cfc.gc.ca/>.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.....	iii
REMERCIEMENTS	iv
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	v
SOMMAIRE	vi
1. INTRODUCTION.....	1
2. CONCEPTS CLÉS ET MESURES	4
Mesure de la pauvreté.....	4
Mesure de la pauvreté au moyen de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.....	5
Typologie de la pauvreté aux fins d'étude de la dynamique de la pauvreté	7
3. PROFIL DE LA PAUVRETÉ SUR DEUX ANS.....	10
Sexe et âge	10
Type de famille	13
Minorités visibles	16
Déficience.....	18
Niveau de scolarité.....	19
Région.....	21
Conclusion.....	21
4. DEVENIR PAUVRE ET SORTIR DE LA PAUVRETÉ.....	23
Âge et type de famille	23
Évolution de la composition des familles	25
Conclusion.....	29
5. MESURE DES CHANGEMENTS : DYNAMIQUE DE LA PAUVRETÉ ET DU REVENU	31
Personnes continuellement pauvres	31
Sortie de la pauvreté	33
Entrée dans la pauvreté.....	36
Conclusion.....	39
6. REVENU LIÉ AU MARCHÉ DU TRAVAIL, REVENU TRANSFÉRÉ ET DYNAMIQUE DE LA PAUVRETÉ.....	41
Personnes continuellement pauvres	43
Sortie de la pauvreté	44
Entrée dans la pauvreté.....	45

Non-pauvres	46
Conclusion.....	46
7. CONCLUSION.....	47
Principaux résultats.....	47
Solutions politiques pour atténuer la pauvreté des femmes	49
Stratégies.....	56
Conclusion.....	65
ANNEXE : SFR UTILISÉS AUX FINS D’ANALYSE.....	66
BIBLIOGRAPHIE	68
NOTES DE FIN.....	76

PRÉFACE

Une bonne politique gouvernementale s'appuie sur une bonne recherche en matière de politiques, c'est pourquoi en 1996 Condition féminine Canada a établi le Fonds de recherche en matière de politiques. Ce dernier appuie la recherche stratégique portant sur des enjeux liés aux politiques gouvernementales qui doivent faire l'objet d'une analyse comparative entre les sexes. L'objectif est de promouvoir le débat public sur les enjeux liés à l'égalité entre les sexes et de permettre à des personnes, à des groupes, à des décisionnaires et à des analystes de politiques de participer plus efficacement au processus d'élaboration des politiques.

La recherche peut être axée sur des enjeux en matière de politiques, nouveaux ou à long terme, ou sur des questions stratégiques urgentes et à court terme, pour lesquels une analyse des répercussions sur chacun des sexes est nécessaire. Le financement est attribué au moyen d'un appel de propositions ouvert et en régime de concurrence. Un comité externe non gouvernemental joue un rôle de premier plan dans la détermination des priorités des recherches en matière de politiques, choisit les propositions qui seront financées et évalue les rapports finals.

Le présent document de recherche a été soumis et préparé à la suite d'un appel de propositions lancé en août 1997 ayant pour thème *Réduire la pauvreté chez les femmes : options, orientations et cadres stratégiques en matière de politiques*. Condition féminine Canada a financé neuf projets de recherche sur cette question, qui vont de vastes analyses à des études plus ciblées.

Certains des vastes secteurs de recherche en matière de politiques abordés dans le cadre de cet appel de propositions portent sur la dynamique de la pauvreté, sur les liens entre la politique sociale et l'inégalité entre les sexes et sur les cadres et options stratégiques en vue de réduire la pauvreté des femmes. Certaines des recherches plus précises examinent les liens entre le logement et l'emploi, les coûts cachés des soins aux personnes âgées, les effets des soins à domicile, l'équité salariale au Québec, les relations entre les femmes et l'État au Québec ainsi que les revenus de retraite. Une liste complète des projets de recherche financés aux termes de cet appel de propositions se trouve à la fin du présent rapport.

Nous tenons à remercier les chercheuses et les chercheurs de leur apport au débat sur les politiques gouvernementales.

REMERCIEMENTS

Le présent rapport a été préparé par le personnel suivant du Conseil canadien de développement social :

Clarence Lochhead, ancien directeur du Centre de statistiques internationales

Katherine Scott, agente de politiques principale associée

Pierre Laliberté, ancien agent de recherches principal associé

Grant Schellenberg, ancien directeur adjoint du Centre de statistiques internationales

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AE	assurance-emploi
EDTR	Enquête sur la dynamique du travail et du revenu
LSPA	La Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique
RAG	revenu annuel garanti
RAPC	Régime d'assistance publique du Canada
RPC	Régime de pensions du Canada
RRQ	Régime des rentes du Québec
SFR	seuils de faible revenu
SRG	Supplément de revenu garanti
SV	Sécurité de la vieillesse
TCSPS	Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux

SOMMAIRE

Jusqu'à présent, la plupart des travaux de recherche quantitative sur la pauvreté menés au Canada ont été fondés sur des enquêtes transversales. Quoique ces enquêtes aient permis aux chercheuses et chercheurs d'étudier l'incidence et la profondeur de la pauvreté, elles ont exclu l'information longitudinale qui est nécessaire pour étudier la *durée* du faible revenu ou les *mouvements* entre les seuils de faible revenu sur des périodes prolongées. Par conséquent, on ne sait pratiquement rien de la dynamique de la pauvreté : combien de personnes qui sont pauvres une année parviennent à s'en sortir l'année suivante? Quelles circonstances sont caractéristiques des personnes qui deviennent pauvres ou qui parviennent à s'extraire de la pauvreté? La dynamique de la pauvreté est-elle comparable ou différente selon le sexe? À quels points de vue?

Il est question, dans le présent rapport, des mouvements vers la pauvreté (entrée) et hors de celle-ci (sortie), selon le sexe. Cette étude est basée sur la nouvelle Enquête longitudinale sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de 1993 et 1994. Plus précisément, le rapport aborde la situation de différents groupes de femmes pour tenter de cerner l'interaction des forces concurrentes qui déterminent le fait que les femmes deviennent pauvres et sortent de la pauvreté ainsi que les faits transitionnels clés qui surviennent dans la vie des femmes et qui ont des conséquences sur leur sécurité économique et sur leurs droits en tant que citoyennes.

L'information qui a été réunie confirme bon nombre des acquis en la matière. Ce profil de la pauvreté sur deux ans est comparable, dans une grande mesure, au profil de la pauvreté qu'ont révélé les enquêtes transversales du même type. La présente enquête confirme que le sexe, l'âge et le niveau de scolarité sont les variables clés de la vulnérabilité économique dans les années 1990. De plus, l'incidence de pauvreté persistante est plus forte parmi les personnes qui ont des déficiences, celles qui ont récemment immigré au Canada et celles qui font partie de minorités visibles. De plus, ces personnes sont plus susceptibles de devenir pauvres que l'ensemble de la population. Les besoins de ces groupes devraient être le point focal de l'élaboration des politiques et des programmes de lutte contre la pauvreté.

Tout en reconnaissant les limites implicites d'une analyse longitudinale fondée sur seulement deux moments donnés, l'enquête permet cependant d'envisager d'autres dimensions qui sont importantes du point de vue d'une réforme des politiques et des programmes. La présente étude tient notamment compte, en détail, du lien entre la composition des familles et la faiblesse du revenu et révèle que le changement de la composition des familles a une influence, tant favorable que défavorable, sur la situation financière des femmes. Ainsi, le taux d'entrée chez les femmes qui faisaient partie d'un couple en 1994 et qui étaient devenues célibataires ou mères seules en 1994, par exemple, était 10 fois supérieur au même taux parmi les femmes qui faisaient toujours partie d'un couple à la fin de la période visée. Ces données illustrent clairement que la présence de plus d'une personne gagnant un revenu (soutien économique) au sein de la famille ou du ménage, en l'absence d'un emploi bien rémunéré ou de programmes de sécurité du revenu suffisants, est une condition préalable à l'atteinte de la sécurité financière pour les Canadiens qui gagnent un faible revenu, et en particulier pour les Canadiennes.

L'autre conclusion importante, du point de vue de la formulation de politiques, qui est issue de la présente étude tient à l'importance du changement du revenu qui survient lorsqu'une personne devient pauvre ou cesse de l'être. Pratiquement les deux tiers des femmes qui sont sorties de la pauvreté en 1994 y sont parvenues grâce à une augmentation du revenu familial excédant 10 000 dollars, tandis que les 75 p. 100 de femmes qui sont devenues pauvres ont accusé un déclin du même ordre de leur revenu familial. Ces changements touchant le revenu sont manifestement liés aux changements affectant les sources de revenu lié au marché du travail, et non aux changements touchant les programmes de transfert de revenu comme tels. Ils sont généralement associés, en premier lieu et comme on l'a signalé plus haut, à la présence d'autres soutiens économiques et, en second lieu, aux changements touchant le revenu de ces autres membres de la famille (le plus souvent les partenaires de sexe masculin). L'étude révèle que la dépendance sur les programmes de transfert de revenu, comme l'aide sociale ou même l'assurance-emploi, ne fait pas grand-chose pour protéger les femmes de la pauvreté.

Ces données semblent indiquer qu'il faut adopter une approche multidisciplinaire pour lutter contre la pauvreté chez les femmes, approche faite à la fois de projets précis qui ciblent les groupes à haut risque (comme les mères seules et les femmes plus âgées) et de programmes visant de façon plus générale à améliorer la situation économique des femmes.

Stratégies de lutte contre la pauvreté

- Transformer le programme d'assistance sociale en vigueur en un programme basé sur la citoyenneté.
- Réduire l'importance relative des programmes liés aux ressources destinés à prêter une assistance aux femmes pauvres.
- Augmenter les niveaux des prestations.
- Reconnaître la valeur de la main-d'œuvre qui dispense des soins au niveau de la conception et de la prestation des programmes.
- Offrir une gamme souple de programmes de soutien du revenu.
- Intégrer les options de soutien du revenu aux stratégies d'éducation ou d'emploi à *long terme*.
- Offrir des programmes pour « combler les écarts ».
- Régler les questions d'inégalité entre les sexes découlant de la politique sur l'immigration.
- Offrir une gamme de services de soutien à toutes les femmes pauvres.

Préconiser l'égalité des femmes

- Créer et appliquer des lois et des programmes d'égalité d'accès à l'emploi et d'équité salariale pour lutter contre la discrimination en milieu de travail.
- Améliorer et multiplier les congés de maternité, les congés parentaux et les congés pour obligations familiales payés.
- Mettre sur pied un système public de garde d'enfants de qualité, abordable et accessible.
- Réagir aux conditions qui sévissent dans le marché du travail faiblement rétribué.
- Faciliter l'organisation des travailleurs.
- Encourager un partage plus équitable du pouvoir et des ressources au sein des familles et des foyers.
- Reconnaître la valeur de la main-d'œuvre qui dispense des soins.

La clé de la résolution du problème de la pauvreté des femmes, c'est d'offrir une gamme de solutions qui permettent aux femmes de faire librement les choix qui affectent leurs vies. Le fait que les femmes risquent davantage de sombrer dans la pauvreté et que leur pauvreté dépend de leur accès au revenu d'autres membres de la famille témoignent d'un besoin pressant de politiques et de programmes pour assurer l'autonomie économique des femmes. Le lien entre la sécurité financière et la dépendance née du mariage ou d'une autre relation personnelle, également souligné par la présente étude, est problématique. Si l'emploi rémunéré est manifestement un moyen d'accéder à une plus grande autonomie financière, il demeure qu'il n'en est qu'un seul. De plus, il faut se pencher sur les questions d'autonomie qui se posent au sein des ménages et par rapport à l'état. Comme on l'a déclaré plus haut, soulager la pauvreté des femmes, c'est essentiellement donner aux femmes des choix : le choix de chercher un emploi rémunéré, le choix de se consacrer au soin d'autrui, et même le choix de se consacrer à d'autres intérêts personnels sans devoir sacrifier leur propre bien-être ou celui de leurs familles.

1. INTRODUCTION

L'intérêt soulevé par la pauvreté a varié au fil des années, reflet des sentiments souvent partagés des Canadiens au sujet des pauvres. D'une part, les Canadiens sont très fiers de leurs réussites sociales et économiques, contestant les signes d'une polarisation accrue du revenu au cours des années 1990 en général et les augmentations connexes de la pauvreté infantile en particulier. D'autre part, de nombreux Canadiens demeurent méfiants à l'égard des pauvres, convaincus que les femmes et les hommes pauvres sont responsables de leur misère et qu'un peu de bonne volonté et d'initiative est le seul obstacle qui sépare les personnes pauvres d'une situation économique normale.

L'opinion publique de la pauvreté étant si partagée, il n'est peut-être pas étonnant que les opinions concernant les façons d'aborder le problème de la pauvreté le soient également, qu'il s'agisse des recommandations précises touchant les programmes individuels et destinées à lutter contre la pauvreté ou des projets de plus grande envergure visant à créer des débouchés d'emploi et à encourager l'égalité sociale et économique. Ces différences reflètent un entendement différent des causes fondamentales de la pauvreté et des buts que visent les mesures de lutte contre la pauvreté, ainsi que des méthodes et des outils politiques les plus susceptibles de permettre d'atteindre ces buts. De même, il existe des perceptions profondément différentes quant au lien entre le sexe et la pauvreté au Canada et à l'incidence des politiques de bien-être social sur les femmes.

Dans un tel contexte, des recherches probantes sur la vie quotidienne des pauvres et sur l'efficacité des programmes en vigueur sont indispensables pour dégager les orientations de la réforme. On sait, par exemple, que le visage de la pauvreté au Canada a changé (Campagne 2000 1997; Cheal 1996; Conseil national du Bien-être 1998; Ross et al. 1994). Ces rapports et d'autres révèlent que les femmes risquent toujours plus que les hommes de devenir pauvres (Gunderson et al. 1990; Harman 1992; Conseil national du Bien-être 1990). De surcroît, des changements évidents se sont produits dans les différents groupes d'âge. Depuis le début des années 1970, on a observé une baisse dramatique de la pauvreté chez les familles âgées, doublée d'une hausse chez les familles jeunes, et particulièrement chez les familles monoparentales, dont le chef est généralement une femme. Du point de vue de la scolarité, on a observé, au cours de la dernière décennie, une augmentation énorme de l'incidence de pauvreté chez les Canadiens moins instruits. Au cours des années 1980 et 1990, la profondeur de la pauvreté (c'est-à-dire la mesure dans laquelle le revenu des familles pauvres chute en deçà du seuil de pauvreté) est continuellement demeurée forte.

L'analyse a également révélé la liaison réciproque décroissante entre la sécurité financière et le marché du travail (Schellenberg et Ross 1997). Les emplois faiblement rémunérés, le chômage et les obstacles à l'intégration à la population active continuent de limiter la capacité des femmes à tirer un revenu suffisant du travail pour s'élever au-dessus du seuil de la pauvreté. Les familles qui ont comme chef un jeune homme ou une jeune femme ainsi que les mères seules sont les plus touchées.

Vraisemblablement, les Canadiens, et en particulier les Canadiennes, continueront de subir les conséquences des changements qui touchent le marché du travail. La segmentation des femmes au sein de la population active, leur participation inégale et le travail à domicile non rémunéré continueront de limiter la capacité des femmes à parvenir à une autonomie financière et à la conserver pendant toutes leurs vies. De surcroît, cette capacité pourrait être limitée encore plus par la restructuration de la main-d'œuvre, qui continue de changer l'accès aux emplois haut de gamme. Pour certaines femmes, les inégalités sur le plan de l'emploi seront exacerbées par leur appartenance à d'autres groupes défavorisés.

Jusqu'à présent, la plupart des recherches quantitatives sur la pauvreté au Canada ont été fondées sur des enquêtes transversales, notamment l'Enquête sur le revenu du ménage et l'équipement ménager (réalisée chaque année par Statistique Canada). Si ces enquêtes ont permis aux chercheurs d'évaluer l'incidence et la profondeur de la pauvreté, elles n'ont cependant pas recueilli les données longitudinales qui sont nécessaires pour étudier la *durée* de la faiblesse du revenu ou les *mouvements* entre les seuils de faible revenu pendant de longues périodes. Par conséquent, on ignore pratiquement tout de la *dynamique* de la pauvreté. Par exemple, on ne sait pas combien de personnes, pauvres une année donnée, parviennent à sortir de la pauvreté au cours de l'année suivante. De même, on ne sait combien de personnes deviennent pauvres d'une année à l'autre. On ignore aussi quelles circonstances sont associées au fait de devenir pauvre ou de sortir de la pauvreté, combien de personnes sont continuellement pauvres et le nombre de personnes qui sont exposées à la pauvreté, pendant une courte période. Il faut aussi se demander si la dynamique de la pauvreté est la même pour les hommes et les femmes ou si elle est différente et, le dernier cas échéant, à quels points de vue.

La présente étude est fondée sur l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)¹, source des premières données nécessaires pour commencer à répondre aux questions qui précèdent. Contrairement aux études transversales usuelles, l'EDTR est une étude longitudinale en ce qu'elle étudie le même groupe de personnes pendant plusieurs années. Le présent rapport fait état des données recueillies au cours de l'EDTR en 1993 et en 1994 pour rendre compte des mouvements associés à la pauvreté, en considérant la situation de différents groupes de femmes. Ce faisant, il est possible de dégager l'interaction des forces concurrentes qui déterminent le fait que les femmes deviennent pauvres ou sortent de la pauvreté ainsi que certaines circonstances transitionnelles clés qui surviennent dans la vie des femmes, comme le mariage, le concubinage, le divorce ou la séparation, faits qui ont une incidence sur leur situation financière.

Le rapport aborde ensuite les programmes gouvernementaux de sécurité du revenu, et particulièrement les tendances d'utilisation de ces programmes selon le sexe. Il est notamment question de ce que font les programmes gouvernementaux de sécurité du revenu pour prévenir la pauvreté chez les femmes ou pour atténuer les baisses de revenu que peuvent subir les gens en raison de la perte d'un emploi ou d'une autre circonstance transitionnelle clé. Les résultats de l'analyse quantitative constituent le fondement d'une discussion éclairée concernant les nouvelles orientations politiques et les stratégies destinées à lutter contre la

pauvreté chez les femmes. Est-ce que les politiques et les programmes existants satisfont les besoins des femmes, compte tenu du caractère dynamique de la pauvreté?

Comme la présente étude est limitée à des données recueillies sur deux ans, les résultats concernant la dynamique de la pauvreté chez les femmes sont plus éclairants que concluants. En revanche, ils soulignent des facteurs clés qui expliquent la persistance de l'insécurité économique des femmes et qui délimitent le cadre de l'étude de la dynamique de la pauvreté selon le sexe, lorsqu'on disposera de données recueillies sur d'autres années et que celles-ci auront été analysées.

Le présent rapport est divisé en quatre parties. La première consiste en un exposé des concepts clés et des mesures. La deuxième est un profil de la pauvreté sur deux ans qui aborde notamment le taux de « pauvreté persistante » (soit la proportion de personnes pauvres pendant deux années consécutives) et la « pauvreté totale » (soit les personnes qui étaient pauvres pendant au moins une des deux années à l'étude). Les différences entre les femmes et les hommes ainsi qu'au sein de groupes de femmes choisis sont exposées. Il est question des différences entre les femmes selon l'âge, la déficience, l'appartenance à une minorité visible ou le statut d'immigrante, le type de famille, le niveau de scolarité et la région géographique. La troisième partie du rapport est consacrée à la « pauvreté transitionnelle », c'est-à-dire aux personnes qui deviennent pauvres et à celles qui sortent de la pauvreté. La quatrième partie porte sur le rôle que joue les programmes gouvernementaux de sécurité du revenu par rapport à la dynamique de la pauvreté et du revenu, notamment sur les caractéristiques de l'utilisation de ces programmes par les femmes et sur leur dépendance sur ces programmes.

En conclusion, le rapport revient sur la question de la politique publique et de l'efficacité des programmes de lutte contre la pauvreté chez les femmes par rapport aux résultats de l'étude. Ces résultats suggèrent qu'il faut adopter une approche multidisciplinaire pour atténuer la pauvreté chez les femmes, approche qui intègre à la fois des mesures précises ciblant les groupes à haut risque (p. ex. les mères seules et les femmes plus âgées) et des mesures destinées à améliorer la situation financière des femmes en général.

2. CONCEPTS CLÉS ET MESURES

Mesure de la pauvreté

Tout au long du présent rapport, la pauvreté est mesurée selon les seuils de faible revenu (SFR) fixés par Statistique Canada. Les particuliers (femmes, hommes et enfants) sont dits pauvres lorsque le revenu familial total brut est inférieur au SFR. Statistique Canada a défini 35 seuils distincts, rajustés en fonction de la taille des familles et de la population dans la région de résidence. Les SFR qui ont été utilisés aux fins de la présente analyse sont consignés en annexe.

Il est important de souligner que Statistique Canada fait une distinction très nette entre les SFR et les seuils de pauvreté. Statistique Canada définit une série de seuils de revenu; les personnes dont le revenu est inférieur à ces seuils sont considérées comme vivant dans des « circonstances difficiles ». Pour l'instant, les chercheurs, les décideurs et les observateurs sociaux discutent chaudement, et depuis longtemps, de la mesure correcte de la pauvreté. Le Canada n'a pas encore adopté de définition officielle de la pauvreté. En revanche, Statistique Canada reconnaît que les SFR sont communément utilisés et constituent le principal concept préconisé par Statistique Canada pour déterminer la faiblesse du revenu des familles (Statistique Canada 1997a : 128). De plus, le statisticien en chef du Canada a déclaré que les SFR reflètent une méthode uniforme et bien définie qui permet d'identifier les personnes qui sont nettement moins bien nanties que la moyenne (Fellegi 1997). De nombreux analystes de la politique sociale ont employé les SFR pour mesurer la pauvreté et continuent de le faire. Tout en reconnaissant que les débats font rage en ce qui a trait à la mesure de la pauvreté, le terme « pauvreté » est néanmoins utilisé tout au long du présent rapport.

Il faut noter que dans l'analyse présentée dans ce rapport, le revenu familial est utilisé pour mesurer la pauvreté. Les personnes qui n'ont pas de revenu ou dont le revenu est faible (comme les jeunes enfants) sont considérées comme pauvres seulement si le revenu familial est inférieur au seuil de la pauvreté. L'organisation des sources de données primaires en fonction de l'unité familiale pose un obstacle important à la compréhension de la situation économique des femmes. Les personnes qui sont membres de la famille sont identifiées en fonction de leur relation avec le chef de famille, qui est généralement défini comme le soutien de famille (personne gagnant un revenu) de sexe masculin. À moins que les femmes ne soient identifiées comme chef de famille, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas d'attache ou de conjoint présent, il est difficile d'effectuer une analyse concluante en fonction du sexe. Ce problème souligne également les aspects critiques de l'analyse de la pauvreté chez les femmes parce qu'il suppose implicitement que les femmes dont le revenu personnel est faible ou inexistant reçoivent une part équitable dans la distribution du revenu familial, hypothèse qui n'est malheureusement pas confirmée par les recherches récentes (Acker 1988; Woolley 1998)². Les limites associées à la mesure de la pauvreté en fonction du revenu familial sont signalées dans le présent rapport, mais les auteurs n'ont pas tenté d'élaborer un autre outil de mesure.

Les familles visées par la présente étude sont des « familles économiques », et non des « familles de recensement ». La famille économique inclut tous les membres de la famille qui ont des liens de sang communs ou qui sont unis par le mariage (y compris l'union de fait) ou par l'adoption, ou encore qui vivaient ensemble au moment de l'enquête. De plus, les SFR « avant impôt » ont été retenus, comme les recherches antérieures sur la pauvreté. Ces calculs sont basés sur le revenu familial total, y compris les salaires, le revenu d'investissement, les transferts gouvernementaux, les pensions de retraite, les prestations et rentes et les autres revenus pécuniaires. (Il faut souligner que les SFR « après impôt » sont de plus en plus utilisés dans les recherches sur la pauvreté. Cette méthode définit la faiblesse du revenu en fonction du revenu disponible, après impôt et après transferts. (Voir Noreau et al. 1997; Drolet et Morissette 1999.)

Mesure de la pauvreté au moyen de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu

Comme la plupart des analyses quantitatives de la pauvreté effectuées au Canada ont été fondées sur des enquêtes transversales annuelles, il n'est pas étonnant que l'on ne se soit pas arrêté à la question du laps de temps nécessaire pour obtenir une mesure juste de la pauvreté. Traditionnellement, le revenu et la pauvreté ont été mesurés sur une période d'un an, généralement une année civile. Cette méthode reflète la période comptable qui est utilisée dans la plupart des enquêtes sur le revenu. Or, les épisodes de pauvreté peuvent durer moins d'une année, comme c'est le cas lorsque survient une perte provisoire de revenu due à des circonstances comme le chômage, une déficience, un divorce ou une séparation (Ruggles 1990). Autrement dit, une femme dont le revenu est suffisant sur la moitié d'une année donnée, mais insuffisant sur l'autre moitié, peut, dans un calcul de moyenne, être comptée parmi les personnes non pauvres lorsque l'année complète est prise comme base.

Les enquêtes transversales annuelles sur le revenu sont également limitées en ce qu'elles ne révèlent rien sur la pauvreté à plus long terme. Par exemple, selon ces enquêtes transversales, on estimait qu'en 1995, il y avait 480 000 femmes seules, non âgées, dont le revenu était inférieur au seuil de pauvreté. En 1996, le nombre estimé de femmes seules non âgées était toujours le même, soit 480 000 (Statistique Canada 1997b). Par contre, on ignore s'il s'agissait des mêmes femmes pauvres d'une année à l'autre ou s'il s'était plutôt produit un « roulement » important parmi la population pauvre. Patricia Ruggles (1990 : 105), dans un compte rendu rédigé pour l'Urban Institute de Washington, pose : « il semble que l'on ait supposé essentiellement uniformément que les personnes qui sont pauvres le demeurent typiquement d'année en année » [*trad.*]. Or la distinction entre les personnes qui sont « transitoirement pauvres » et celles qui sont « continuellement pauvres » peut avoir une importance considérable sur le plan de la politique publique dans la mesure où les caractéristiques respectives de ces deux groupes, ainsi que les causes et les conséquences de la pauvreté, peuvent nécessiter des interventions de politique publique différentes (Ross et al. 1994 : 32). De surcroît, la durée et la fréquence de la pauvreté déterminent à la fois la profondeur des rigueurs éprouvées ainsi que les conséquences à long terme associées à un revenu faible (Ross et al. 1994). Comme l'a signalé l'ancien

Conseil économique du Canada dans son rapport de 1992, intitulé *Les nouveaux visages de la pauvreté*, « les difficultés sociales et économiques que vivent les personnes qui sont pauvres année après années diffèrent considérablement de celles qu'éprouvent les personnes qui sont pauvres pendant une période courte » (24).

Avec l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), Statistique Canada s'est trouvé à créer une ressource importante pour saisir les changements qui touchent le revenu, la participation à la population active et les caractéristiques familiales des personnes avec le temps. Quoique l'EDTR mesure également la pauvreté et le revenu sur une année civile et qu'elle ne se prête donc pas à une étude des périodes de pauvreté plus courtes, comme elle est de conception longitudinale, elle révèle cependant qui sont les personnes qui demeurent pauvres d'une année à l'autre. (La présente étude a été limitée par le fait que l'on ne disposait que de deux ans de données à analyser; toutefois, à mesure que l'EDTR sera effectuée sur d'autres années, il sera possible d'entreprendre des analyses plus approfondies, incluant une étude de la durée et de la fréquence des périodes de pauvreté.)

La population visée par l'EDTR en 1993-1994 était composée des personnes de tous les âges habitant le Canada, à l'exclusion des habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et des personnes résidant en établissement, dans les réserves indiennes et dans les baraques militaires. En tout, 35 000 personnes ont été questionnées au sujet de leurs relations familiales et du revenu de leur famille. De plus, aux hommes et aux femmes âgés de 16 ans et plus, on a posé des questions supplémentaires au sujet de leur revenu, de leur activité au sein du marché du travail, de leur niveau de scolarité, de leur appartenance à une minorité visible, de leur statut d'immigrant et de leurs restrictions relatives au travail.

Le tableau 1 révèle que 14 471 femmes et 13 383 hommes âgés de 16 ans et plus sont inscrits au fichier longitudinal des personnes de deux ans (1993-1994) de l'EDTR. Comme il faut disposer d'information concernant les deux années pour étudier la dynamique de la pauvreté, les personnes au sujet desquelles on ne disposait pas de données sur la pauvreté, pour l'une ou l'autre des deux années, ont été exclues de l'analyse (méthode adoptée par Noreau et al. 1997.) Vraisemblablement, cette exclusion donne lieu à des estimations pondérées plus basses du nombre absolu de femmes et d'hommes pauvres que si ces personnes avaient été incluses³.

Tableau 1 : Décomptes types non pondérés, personnes (âgées de 16 ans et plus) : fichier longitudinal des personnes de l'EDTR, 1993-1994

Femmes État de pauvreté en 1993	État de pauvreté en 1994				
	Pauvre	Non pauvre	Ne sait pas	Sans objet	Total
Pauvre	1 753	502	2	32	2 289
Non pauvre	761	11 036	2	67	11 866
Ne sait pas	60	126	5	13	204
Sans objet	6	2	0	104	112
Total	2 580	11 666	9	216	14 471

Hommes État de pauvreté en 1993	État de pauvreté en 1994				
	Pauvre	Non pauvre	Ne sait pas	Sans objet	Total
Pauvre	980	423	0	21	1 424
Non pauvre	570	10 896	3	136	11 605
Ne sait pas	51	142	3	8	204
Sans objet	3	6	0	141	150
Total	1 604	11 467	6	306	13 383

Source :

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 1993-1994, microdonnées à grande diffusion.

Typologie de la pauvreté aux fins d'étude de la dynamique de la pauvreté

Le tableau 2 montre le nombre estimé de femmes âgées de 16 ans et plus, selon leur état de pauvreté, en 1993 et en 1994. Ce tableau permet de déduire plusieurs mesures et concepts utiles à la compréhension de la dynamique de la pauvreté : les personnes continuellement pauvres, les personnes transitoirement pauvres, le nombre total de pauvres et les non-pauvres.

Personnes continuellement pauvres

On estime que 1 483 100 femmes âgées de 16 ans et plus étaient pauvres en 1993 et en 1994, ce qui ne signifie pas forcément que le revenu personnel ou familial de ces femmes n'a pas changé d'une année à l'autre. En fait, cette observation signifie simplement que les deux années, le revenu familial de ces femmes est demeuré inférieur au SFR. Les femmes et les hommes qui demeurent pauvres pendant deux années consécutives sont qualifiés de *continuellement pauvres*⁴. Partant de cette notion, il est possible de mesurer le *taux de pauvreté persistante*, c'est-à-dire le nombre de femmes qui étaient pauvres en 1993 et en 1994, exprimé comme proportion du nombre total de femmes au sein de la population. Ce calcul aboutit à un taux de pauvreté persistante de 13,4 p. 100 chez les femmes âgées de 16 ans et plus.

Tableau 2 : Nombre de femmes (16 ans et plus) par profil de la pauvreté sur deux ans, 1993-1994

État de pauvreté en 1993	État de pauvreté en 1994		
	Pauvre	Non pauvre	Total
Pauvre	1 483 100	399 100	1 882 200
Non pauvre	640 200	8 571 700	9 211 900
Total	2 123 300	8 970 800	11 094 100

Source :

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 1993-1994, microdonnées à grande diffusion.

Personnes transitoirement pauvres

Comme le montre le tableau, on estime qu'il y avait 399 100 femmes qui étaient pauvres en 1993, mais qui ne l'étaient plus en 1994. De même, on estime que 640 000 femmes qui n'étaient pas pauvres en 1993 l'étaient devenues en 1994. Dans le présent rapport, ces femmes sont désignées comme étant *transitoirement pauvres*.

Les personnes dites transitoirement pauvres se distinguent en fait en deux groupes : celles qui deviennent pauvres et celles qui sortent de la pauvreté. Ainsi, si le nombre de femmes qui sont sorties de la pauvreté est exprimé comme pourcentage du nombre total de pauvres en 1993, on se trouve à déterminer le *taux de sortie de la pauvreté*. Le taux de sortie des femmes pauvres s'est élevé à 21,2 p. 100 entre 1993 et 1994. Autrement dit, environ une femme sur cinq est sortie de la pauvreté en 1994. Suivant le même raisonnement, on peut calculer le *taux d'entrée de la pauvreté*, soit le nombre de femmes qui sont devenues pauvres en 1994 exprimé comme pourcentage du total de la population non pauvre en 1993. Le tableau 2 montre que le taux d'entrée s'est chiffré à 6,9 p. 100. Les taux d'entrée et de sortie sont simplement des mesures de la probabilité qu'une personne change d'état de pauvreté d'une année à l'autre. Ces mesures servent à déterminer si certains groupes de la population sont plus ou moins susceptibles, par rapport à d'autres groupes, de devenir pauvres ou de sortir de la pauvreté.

Nombre total de personnes pauvres

Aux fins du présent rapport, le *nombre total de personnes pauvres* correspond au nombre de personnes qui étaient pauvres pendant *au moins une des deux années visées*. Ce chiffre inclut les personnes continuellement pauvres et les personnes transitoirement pauvres. Cette mesure est utile en ce qu'elle constitue une évaluation générale de la vulnérabilité d'une population sur une période plus longue⁵. Par exemple, pour évaluer un besoin par rapport à une politique ou à un programme précis ou pour calculer le nombre de personnes qui seront touchées par un changement de politique en particulier, un cadre de référence de deux ans peut constituer une alternative utile au taux de pauvreté plus conventionnel calculé sur un an.

Là encore, le tableau révèle que l'on estime que 2,5 millions de femmes étaient pauvres pendant au moins une des deux années, soit en 1993, soit en 1994, ce qui représente 22,7 p. 100 de toutes les femmes âgées de 16 ans et plus.

Personnes non pauvres

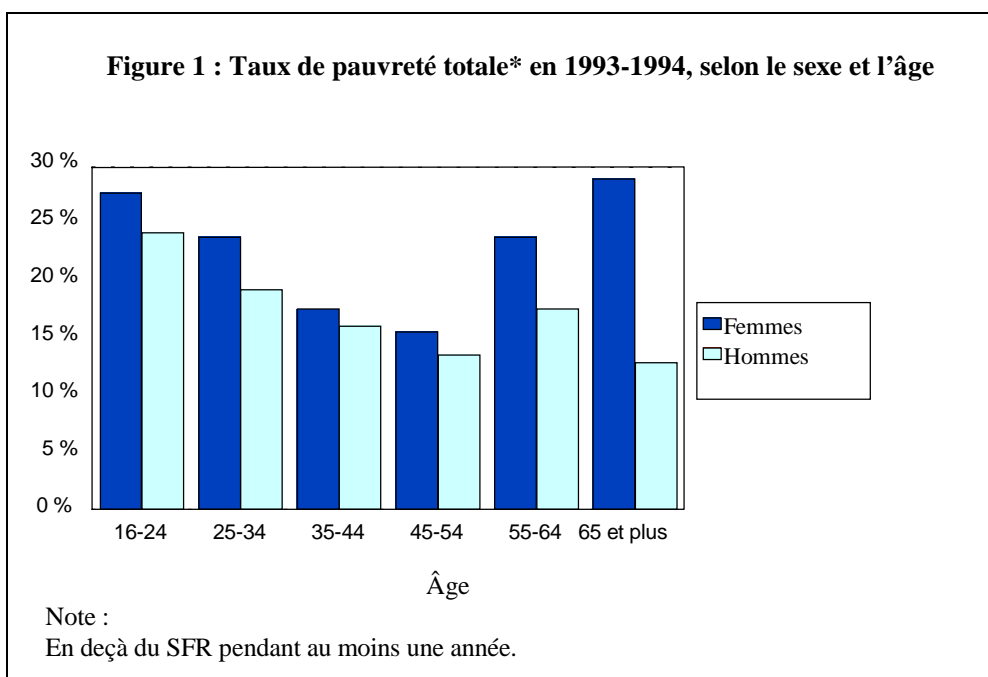
Dans le présent rapport, le terme *non-pauvre* désigne les personnes dont l'état se situait au-dessus du seuil de pauvreté pendant les deux années visées.

3. PROFIL DE LA PAUVRETÉ SUR DEUX ANS

Bien des Canadiens savent ce qu'est la vie avec un revenu faible. Les femmes risquent d'ailleurs plus que les hommes de vivre cette expérience. Dans la revue *Canadian Woman Studies*, Lesley Harman (1992 : 6) observe : « à toutes les étapes de leur vie, les femmes sont plus susceptibles d'être pauvres et plus susceptibles d'être prises dans la pauvreté pour la vie » [trad.]. Le profil de la pauvreté sur deux ans qui suit affirme en gros l'observation de Harman. Il révèle, ce qui n'est d'ailleurs pas surprenant, que les facteurs liés à la probabilité de pauvreté chez les femmes révélés par les études transversales, comme l'âge, l'état civil, la présence d'enfants, la déficience, ressortent également comme facteurs clés du profil sur deux ans⁶.

Sexe et âge

Les taux de pauvreté persistante, transitoire et totale, pour la période de 1993 à 1994, figurent dans le tableau 3, qui révèle nettement que les femmes sont beaucoup plus susceptibles que les hommes d'avoir été pauvres pendant au moins une des deux années visées. Le taux de pauvreté totale parmi les femmes s'élève à 22,7 p. 100, comparativement à 17,5 p. 100 chez les hommes. Si la différence peut sembler négligeable (5,2 points de pourcentage), il faut songer à ce qu'elle signifie en chiffres absolus. En l'occurrence, entre 1993 et 1994, 2 522 000 femmes ont gagné un revenu faible au moins une année, comparativement à 1 858 000 hommes, soit une différence de 644 000⁷. Exprimée d'une façon légèrement différente, la différence signifie que *si le taux de pauvreté totale était le même chez les hommes que chez les femmes*, le nombre de personnes pauvres au Canada aurait été supérieur à raison de nettement plus d'un demi-million d'individus⁸.



Ces chiffres appuient également la notion que les femmes sont davantage menacées par la pauvreté tout au long de leurs vies. Tous groupes d'âge confondus, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'avoir été pauvres en 1993, en 1994 ou en 1993 et en 1994. Comme le montre la figure 1, la différence entre les taux de pauvreté totale est nettement plus évidente parmi les hommes et les femmes plus jeunes; l'écart est légèrement moindre parmi ceux âgés de 35 à 54 ans, et il croît de nouveau parmi les hommes et les femmes âgés de 55 ans et plus, et particulièrement parmi les personnes âgées⁹.

Tableau 3 : Pauvreté persistante, transitoire et totale en 1993-1994, selon le sexe et l'âge, personnes âgées de 16 ans et plus

Âge* et sexe	État de pauvreté sur la période 1993 et 1994					
	Continuellement pauvres (En deçà du SFR les deux années)		Transitoirement pauvres (En deçà du SFR pendant une année seulement)		Nombre total de personnes pauvres (En deçà du SFR pendant au moins une année)	
	%	n ^{bre} (000)	%	n ^{bre} (000)	%	n ^{bre} (000)
Femmes de 16 ans et plus	13,4	1 483	9,4	1 039	22,7	2 522
16-24	14,8	253	3,0	222	27,8	475
25-34	12,4	279	11,5	259	23,9	538
35-44	10,1	234	7,5	173	17,6	407
45-54	8,8	151	6,8	116	15,6	267
55-64	14,6	179	9,3	114	23,9	294
65 ans et plus	20,8	388	8,3	154	29,0	542
Hommes de 16 ans et plus	9,1	967	8,4	891	17,5	1 858
16-24	11,8	205	12,6	219	24,3	425
25-34	9,0	208	10,3	237	19,3	445
35-44	8,0	185	8,1	186	16,1	371
45-54	8,9	149	4,7	78	13,6	227
55-64	9,3	111	8,3	99	17,6	210
65 et plus	7,8	110	5,1	71	12,9	181

Note :

* Âge au 31 décembre 1994.

Source :

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu microdonnées à grande diffusion.

La divergence du taux de pauvreté totale parmi les femmes et les hommes âgés découle de plusieurs facteurs (Eichler 1983; Harman 1992; Conseil national du Bien-être 1990; Townson, 1995) dont :

- la participation sur le marché du travail et la segmentation de la main-d'œuvre en fonction du sexe;

- le fait que les femmes sont principalement responsables de la maternité, de l'éducation des enfants et du travail à la maison non rémunéré;
- d'un régime de rentes de vieillesse qui est essentiellement basé sur le revenu gagné au travail;
- l'espérance de vie.

La différence exceptionnelle du taux de pauvreté chez les hommes et les femmes âgés qui est due à ces facteurs est bien documentée (Gunderson et al. 1990; Conseil national du Bien-être 1990; Ross et al. 1994). Comme l'illustrent le tableau 3 et la figure 1, la différence du taux de pauvreté chez les hommes et les femmes âgés est le plus remarquable de tous les groupes d'âge. Vingt-neuf pour cent des femmes âgées ont été pauvres pendant au moins une année entre 1993 et 1994, comparativement à 12,9 p. 100 des hommes âgés.

Lorsque l'on examine la proportion de la population qui était pauvre en 1993 et en 1994, on constate que le pourcentage de femmes qui sont continuellement pauvres est nettement supérieure à celui d'hommes qui sont dans la même situation (13,4 et 9,1 p. 100 respectivement). En chiffres concrets, ces pourcentages représentent 1 483 000 femmes et 967 000 hommes, soit une différence de 516 000.

Le taux de pauvreté persistante diminue considérablement par rapport à l'âge, allant de 14,8 p. 100 parmi les femmes âgées de 16 à 24 ans à 8,8 p. 100 parmi celles âgées de 45 à 54 ans (voir la figure 1). Cependant, le taux de pauvreté persistante augmente de façon assez dramatique parmi les femmes âgées de 55 à 64 ans et s'emballe carrément parmi les femmes âgées 65 ans et plus (20,8 p. 100).

Tout comme chez les femmes, l'incidence de la pauvreté persistante diminue chez les hommes par rapport à l'âge; elle se chiffre à 11,8 p. 100 parmi ceux âgés de 16 à 24 ans et à 8,0 p. 100 parmi ceux âgés de 35 à 44 ans. De même, comme dans le cas des femmes, le taux augmente de nouveau chez les hommes à mesure qu'ils vieillissent.

Toutefois, les tendances de la pauvreté persistante se distinguent de façons importantes dans le cas des hommes et des femmes. D'abord, les augmentations de l'incidence par groupe d'âge sont nettement plus importantes chez les femmes. Il suffit de songer que l'incidence la plus faible parmi les femmes est de 8,8 p. 100, pour celles âgées de 45 à 54 ans, et la plus forte, de 20,8 p. 100 (parmi les femmes âgées). L'écart est donc de 12 points de pourcentage. Chez les hommes, l'écart entre la plus forte incidence et la plus faible est de seulement 3,8 points de pourcentage. Ensuite, les différences entre les hommes et les femmes *au sein même* des groupes d'âge sont importantes, particulièrement chez les femmes et les hommes âgés (20,8 p. 100 et 7,8 p. 100). En fait, l'incidence de la pauvreté persistante chez les hommes âgés est la *plus faible* de tous les groupes d'âge. Enfin, on remarque que les différences au niveau de l'incidence entre les femmes et les hommes sont les plus faibles parmi ceux âgés de 45 à 54 ans (la différence est en fait pratiquement inexistante, soit 8,8 et 8,9 p. 100 respectivement) et les plus marquées pendant les années de vieillesse et les années précédant la vieillesse.

Par rapport aux hommes, le risque de pauvreté persistante auquel sont exposées les femmes est quelque peu supérieur parmi les jeunes, mais baisse pendant les années qui sont consacrées à la formation de la famille, à la naissance des enfants et à une participation plus forte à la population active. De même, par rapport aux hommes, le risque de pauvreté persistante auquel sont exposées les femmes semble augmenter nettement à mesure que celles-ci approchent de leurs années de vieillesse, c'est-à-dire le moment de la vie où la participation à la population active décroît, où des changements importants surviennent au niveau de la composition de la famille (p. ex. mort du conjoint) et où la dépendance du revenu sur les programmes gouvernementaux de sécurité du revenu devient nettement plus forte.

Le tableau 3 révèle également que de toutes les personnes qui ont été pauvres pendant la période de deux ans, les femmes étaient beaucoup plus susceptibles d'être continuellement pauvres et nettement moins d'être transitoirement pauvres. De toutes les femmes qui ont vécu au moins une année de pauvreté pendant la période 1993-1994 (N = 2 522 000), 41 p. 100 étaient transitoirement pauvres. Par contre, chez les hommes qui ont vécu dans la pauvreté pendant un temps (N = 1 858 000), 48 p. 100 étaient transitoirement pauvres.

Type de famille

Globalement, les femmes ont progressé vers l'autonomie financière (Gunderson et al. 1990). Les taux de participation accrue à la main-d'œuvre, les tendances changeantes de l'activité professionnelle tout au long de la vie et l'augmentation du revenu individuel ont contribué à ces progrès (Scott et Lochhead 1997). Par exemple, la proportion de femmes âgées de 25 à 54 ans dont le revenu *individuel* se chiffre à au moins 10 000 dollars est passée de 49,8 p. 100 en 1981 à 59,7 p. 100 en 1996; de même, la proportion de femmes dont le revenu annuel est de 25 000 dollars ou plus a augmenté, passant de 27,4 à 33,3 p. 100. Il demeure cependant que les femmes sont toujours trop nombreuses au bas de la pyramide de distribution du revenu. La majorité des femmes âgées de 25 à 54 ans gagnent moins de 20 000 dollars par an (57,9 p. 100), alors que la proportion d'hommes qui sont dans la même situation est nettement moindre (32,0 p. 100). Dans l'ensemble, de nombreuses femmes continuent de dépendre du revenu et des gains d'autres membres de leur famille pour assurer leur sécurité économique. Le tableau 4 illustre clairement ce phénomène : les types de famille économique y sont classés selon le taux de pauvreté.

Dans le tableau 4, 13 types de familles ou de ménages sont regroupés en quatre catégories principales. Les familles qui forment le groupe dans lequel les taux de pauvreté sont les plus bas sont généralement caractérisées par la présence de plusieurs soutiens économiques (personnes gagnant un revenu). Dans le deuxième groupe du classement en fonction de la faiblesse du taux de pauvreté, c'est l'état civil qui est le lien commun dans la mesure où les couples mariés ou unis de fait sont inclus dans ce groupe. D'ailleurs, les deux groupes de familles dans lesquels les taux de pauvreté sont les plus faibles sont exclusivement formés de couples mariés ou unis de fait. Les groupes 3 et 4 sont semblables en ce qu'ils regroupent des ménages formés d'un seul adulte, qu'il s'agisse de chefs de famille monoparentale ou de personnes sans attaches. Par contre, le sexe est nettement la distinction entre les groupes 3 et 4. Les quatre types de ménages qui sont caractérisés par les taux de pauvreté les plus forts

(groupe 4) ont systématiquement comme chef une femme adulte seule. Conjointement, ils représentent pratiquement la moitié des ménages pauvres du Canada.

Tableau 4 : Taux de pauvreté chez les familles, par type, en 1996

Groupe	Type de famille/ ménage*	Taux de pauvreté (%)	% du nombre total de familles pauvres
1.	Famille biparentale, trois soutiens économiques ou plus	3,4	0,7
	Couple marié ou uni de fait, sans enfants, deux soutiens économiques	4,0	1,9
	Famille biparentale, deux soutiens économiques	6,6	4,4
2.	Couple âgé marié ou uni de fait	7,9	2,6
	Couple marié ou uni de fait, sans enfants, un soutien économique	12,8	2,0
	Famille biparentale, un soutien économique	25,0	5,3
3.	Père seul soutien de famille	31,3	1,1
	Hommes âgés sans attaches	33,3	3,7
	Hommes non âgés sans attaches	34,0	20,1
4.	Femmes non âgées sans attaches	41,7	17,2
	Mère seule soutien économique de famille	45,4	5,4
	Femmes âgées sans attaches	53,4	15,8
	Mère seule, pas de soutien économique de famille	96,9	7,4

Note :

* Cette typologie est basée sur les définitions de Statistique Canada avancées dans la *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, 1996.

Le classement de ces types de familles choisis est manifestement fonction à la fois de la présence de plusieurs soutiens économiques (possibilité quand deux adultes capables de gagner un revenu sont présents) et du sexe, alors que les ménages caractérisés par la présence d'un adulte seul se distinguent selon le sexe. En ce sens, le type de famille demeure un facteur important du point de vue de la sécurité financière des deux sexes, mais particulièrement dans le cas des femmes.

Une analyse longitudinale permet d'étudier la pauvreté sur une période plus longue et de déterminer si les femmes qui font partie de certains types de familles sont plus ou moins susceptibles d'être pauvres sur une période de deux ans. On sait, par exemple, que les taux de pauvreté calculés sur une année sont beaucoup plus élevés parmi les femmes qui sont membres de familles monoparentales que parmi les femmes qui font partie d'autres types de familles. En revanche, les femmes membres de familles monoparentales sont-elles également plus susceptibles d'être continuellement pauvres, c'est-à-dire pauvres pendant deux années consécutives?

Le tableau 5 illustre le profil de la pauvreté sur deux ans chez les hommes et les femmes, selon le type de famille dont ils faisaient partie à la fin de 1992 (au 31 décembre). Les femmes

membres de familles monoparentales et celles vivant comme personnes sans attaches étaient nettement plus susceptibles, par rapport aux femmes mariées ou vivant en union de fait, d'avoir été continuellement pauvres. Le tiers des femmes qui étaient des parents seuls au début de 1993 était pauvre en 1993 et en 1994, situation qui était également celle d'une proportion égale de femmes qui étaient des personnes sans attaches au début de 1993. Comparativement, seulement 5 p. 100 des femmes qui étaient mariées ou unies de fait, sans enfants, étaient pauvres en 1993 et en 1994, comme c'était le cas d'une proportion également basse (7 p. 100) de femmes mariées ayant des enfants.

Tableau 5 : Profil de la pauvreté sur deux ans, 1993-1994, selon le sexe et le type de famille à la fin de 1992

Type de famille	État de la pauvreté en 1993 et en 1994					
	Continuellement pauvres (En deçà du SFR les deux années)		Transitoirement pauvres (En deçà du SFR pendant une année seulement)		Nombre total de personnes pauvres (En deçà du SFR pendant au moins une année)	
	%	n ^{bre} (000)	%	n ^{bre} (000)	%	n ^{bre} (000)
Femmes de 16 ans et plus	13,4	1 483	9,4	1 039	22,7	2 522
Personnes sans attaches	33,6	611	11,1	202	44,7	814
Couple sans enfants	4,6	114	7,4	182	12,0	296
Couple avec enfants	7,3	321	8,6	378	15,9	700
Mère seule	33,9	283	14,1	119	48,0	403
Autre	9,6	148	10,3	157	19,9	305
Hommes de 16 ans et plus	9,1	967	8,4	891	17,5	1 858
Personnes sans attaches	23,8	325	12,0	164	35,7	489
Couple sans enfants	4,5	115	5,5	139	10,0	254
Couple avec enfants	7,1	335	8,1	382	15,2	717
Mère seule	19,3	85	12,2	54	31,5	139
Autre	7,0	106	10,0	152	17,0	258

Source :

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, microdonnées à grande diffusion.

Les hommes faisant partie de ménages ne comptant qu'un seul adulte (parents seuls ou célibataires sans attaches) étaient également plus exposés à la pauvreté persistante que les hommes mariés, ce qui souligne à quel point la présence de deux soutiens économiques de famille ou plus a de l'importance comme mesure de protection contre la pauvreté et ce, dans le cas des deux sexes. Toutefois, il est aussi évident que les femmes qui font partie de ménages qui ne comptent qu'une personne gagnant un revenu, ou soutien économique, sont plus exposées à la pauvreté que les hommes. Le taux de pauvreté persistante parmi les femmes sans attaches est de 33,6 p. 100, comparativement à 23,8 p. 100 parmi les hommes sans attaches. On constate des différences semblables entre les femmes et les hommes qui sont parents seuls.

Il faut souligner que la différence générale du taux de pauvreté persistante entre les femmes et les hommes sans attaches est étroitement liée à l'âge. Comme l'illustre la figure 2, le taux de

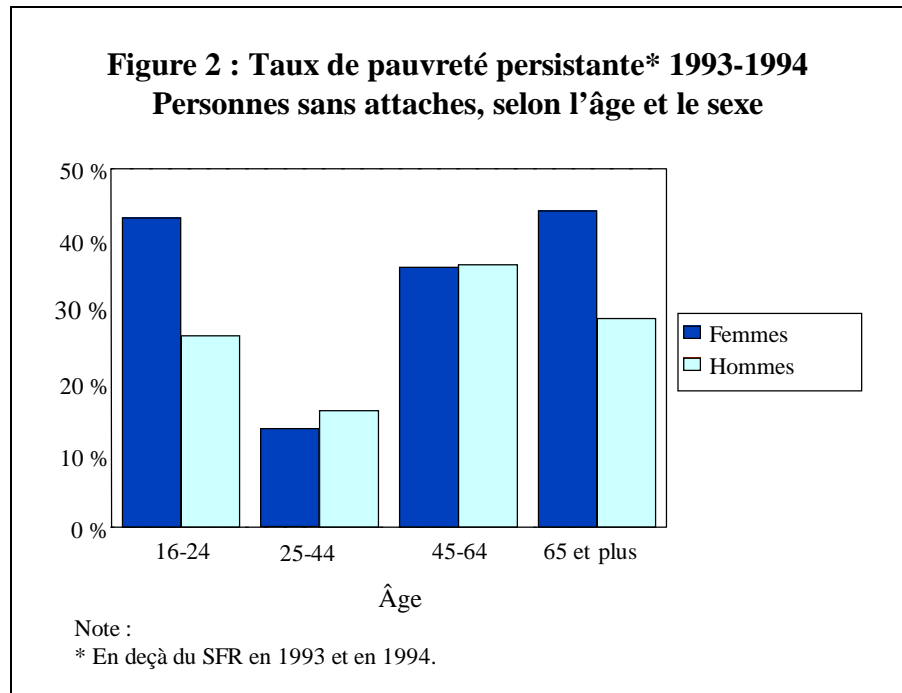
pauvreté persistante varie considérablement entre les jeunes femmes et les jeunes hommes ainsi qu'entre les femmes âgées et les hommes âgés. On pourrait en déduire que les femmes qui font partie de ménages qui ne comptent qu'un seul adulte courent le plus grand risque d'être continuellement pauvres à des étapes de leurs vies qui sont à venir, c'est-à-dire avant qu'elles n'entrent sur le marché du travail ou une fois qu'elles en sont sorties. L'écart important entre les femmes et les hommes âgés est particulièrement lourd de conséquences dans la mesure où le nombre de femmes âgées sans attaches est relativement élevé, par rapport au nombre d'hommes qui se trouvent dans la même situation.

L'expérience de la pauvreté des femmes est étroitement liée à leur situation familiale et de vie. Sur la période de deux ans visée (1993-1994), pratiquement la moitié des mères seules et des femmes célibataires sans attaches a vécu dans la pauvreté. Non seulement celles-ci risquent-elles davantage d'être pauvres, par rapport aux femmes

qui font partie d'autres types de familles, mais elles courent également un risque beaucoup plus élevé d'être continuellement pauvres. De toutes les femmes sans attaches qui ont vécu dans la pauvreté pendant la période de deux ans, les trois quarts (75,1 p. 100) ont été pauvres les deux années. De même, de toutes les femmes membres de familles monoparentales qui ont vécu dans la pauvreté, 70,5 p. 100 ont été pauvres les deux années. Comparativement, les femmes mariées ou unies de fait étaient nettement moins susceptibles de vivre dans la pauvreté; de plus, parmi celles de ces dernières qui ont été pauvres, la proportion d'entre elles qui l'ont été pendant deux années consécutives est nettement plus faible.

Minorités visibles

L'incidence de la pauvreté chez les femmes et les hommes varie également en fonction de leur appartenance à une minorité visible¹⁰. Comme l'illustre le tableau 6, les femmes qui font partie d'une minorité visible sont plus susceptibles que les autres femmes d'avoir vécu au moins une année de pauvreté entre 1993 et 1994 (30,1 p. 100 comparativement à 22,0 p. 100). La différence est encore plus marquée lorsqu'on considère le taux de pauvreté persistante.



Pratiquement une femme sur quatre membre d'une minorité visible (23,0 p. 100) était pauvre en 1993 et en 1994, comparativement à 12,6 p. 100 des femmes qui n'appartenaient pas à une minorité visible.

Parmi les hommes, ceux qui font partie d'une minorité visible courent également un risque supérieur de pauvreté. En fait, la différence des taux de pauvreté chez les hommes est encore plus marquée que parmi les femmes¹¹.

Tableau 6 : Profil de la pauvreté en 1993-1994, selon le sexe et l'appartenance à une minorité visible

Sexe et appartenance à une minorité visible	État de la pauvreté en 1993 et en 1994					
	Continuellement pauvres (En deçà du SFR pendant les deux années)		Transitoirement pauvres (En deçà du SFR pendant une année seulement)		Nombre total de personnes pauvres (En deçà du SFR pendant au moins une année)	
	%	n ^{bre} (000)	%	n ^{bre} (000)	%	n ^{bre} (000)
Femmes de 16 ans et plus	13,4	1 483	9,4	1 039	22,7	2 522
Minorité visible	23,0	188	7,1	58	30,1	245
Pas de minorité visible	12,6	1 281	9,5	965	22,0	2 246
Femmes de 16 à 64 ans	11,9	1 095	9,6	885	21,5	1 980
Minorité visible	22,7	166	6,4	47	29,1	213
Pas de minorité visible	10,9	917	9,8	822	20,7	1 739
Hommes de 16 ans et plus	9,1	967	8,4	891	17,5	1 858
Minorité visible	22,4	168	8,5	64	30,9	231
Pas de minorité visible	8,1	785	8,3	807	16,4	1 593
Hommes de 16 à 64 ans	9,3	857	8,9	820	18,2	1 677
Minorité visible	22,1	154	9,0	63	31,0	217
Pas de minorité visible	8,2	689	8,8	740	17,0	1 430

Source :

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, microdonnées à grande diffusion.

Le taux de pauvreté supérieur associé à l'appartenance à une minorité visible est le fait de nombreux facteurs démographiques et socioéconomiques, y compris la distribution de la population selon l'âge, les niveaux de scolarité, les taux de chômage, la répartition villes et campagnes¹², la participation à la population active, la ségrégation professionnelle et la discrimination raciale. Des études antérieures ont confirmé, par exemple, que les femmes membres d'une minorité visible sont beaucoup plus susceptibles d'avoir un emploi faiblement rémunéré ou un emploi précaire (CTC 1997). Quoique l'étude de la mesure dans laquelle ces facteurs expliquent les différences entre la population membre de minorités visibles et celle qui ne l'est pas ne fasse pas partie de la portée du présent rapport, il est reconnu, d'ailleurs officiellement depuis l'adoption de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* en 1986, que les femmes membres de minorités visibles sont généralement défavorisées en raison de leur

appartenance à un tel groupe (CCCSF 1994; Christofides et Swidinsky 1994; Gunderson et al. 1990).

L'immigration compte parmi les facteurs qui sont étroitement liés à l'appartenance à une minorité visible. Le recensement de 1996 révèle que la majorité de la population membre d'une minorité visible (68 p. 100) est formée d'immigrants, alors que 29 p. 100 sont nés au Canada. Les 3 p. 100 restants sont des résidents non permanents (Statistique Canada 1998).

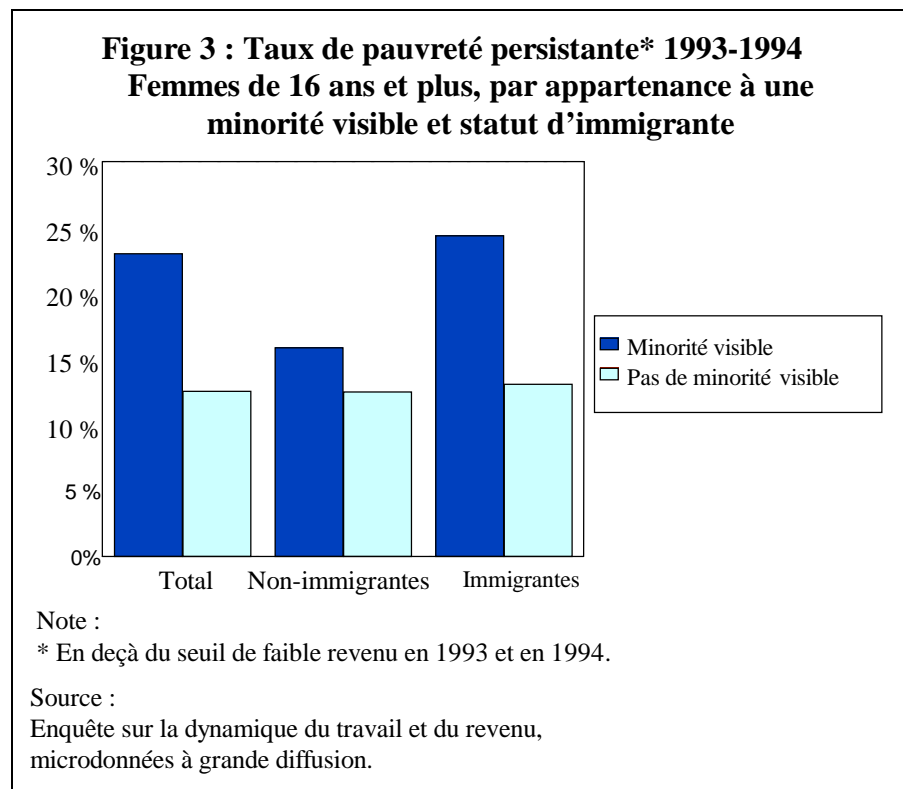
Comme l'illustre la figure 3, les différences touchant le taux de pauvreté persistante constatées entre la population appartenant à une minorité visible et celle qui n'en fait pas partie sont beaucoup plus évidentes parmi les personnes qui sont également des immigrants.

D'autres recherches ont révélé que les immigrants originaires de pays qui ne ressemblent pas au Canada de par la langue et les

établissements peuvent avoir plus de difficulté à s'assimiler sur le plan économique et à parvenir à augmenter leur revenu après leur arrivée au pays (Green 1995). De plus, la politique en matière d'immigration a également été désignée comme facteur qui explique la faiblesse du revenu des personnes appartenant à une minorité visible, et particulièrement les règlements concernant l'accès au travail rémunéré et à la participation aux programmes qui facilitent l'accès des travailleurs faiblement rémunérés dans le secteur agricole et domestique, pour ne citer que deux exemples.

Déficiences

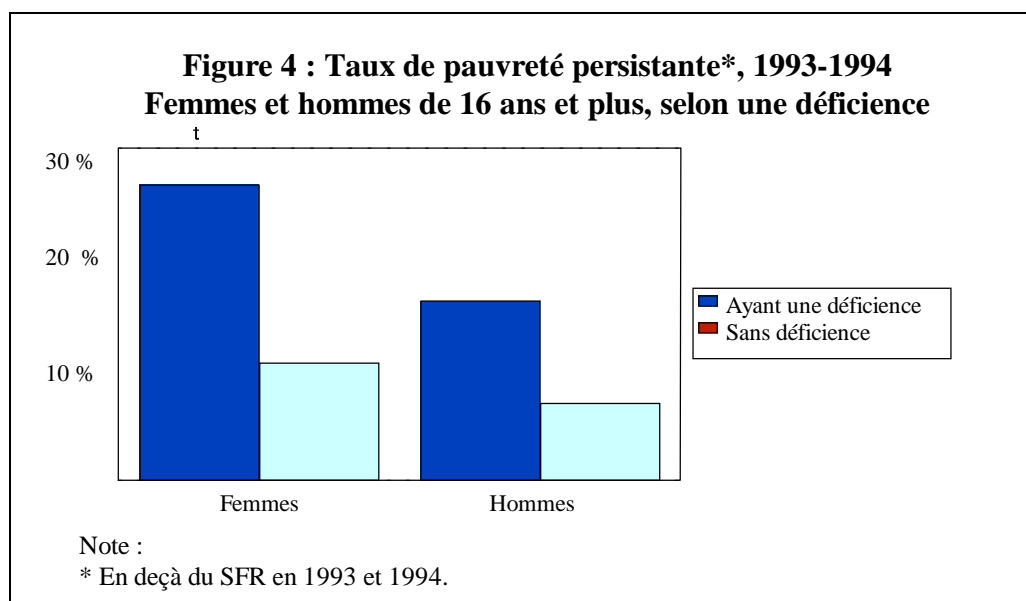
Les femmes qui ont une déficience sont défavorisées sur le plan économique à plusieurs points de vue. Dans le profil économique complet des personnes handicapées au Canada, Gail Fawcett (1996 : 151) déclare que par rapport à leurs homologues masculins, les femmes handicapées accusent des taux faibles de participation à la population active, des taux de chômage plus élevés lorsqu'elles font partie de la population active, des revenus d'emploi plus faibles, un accès



moins aux programmes généreux de la sécurité du revenu et des taux supérieurs de pauvreté en général.

Les données que contient la figure 4 révèlent que parmi les personnes qui ont des déficiences¹³, les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'avoir été continuellement pauvres en 1993 et en 1994¹⁴. Plus du quart (26,7 p. 100) des femmes qui ont déclaré avoir été limitées sur le plan de l'activité (en 1993, en 1994, ou les deux) étaient continuellement pauvres, comparativement à 16,2 p. 100 des hommes assujettis à une restriction comparable. De plus, une forte proportion des femmes handicapées (37,5 p. 100) était pauvre au moins une des deux années visées (chiffres non reflétés par la figure 4).

Ces résultats concernant les femmes âgées de plus de 16 ans n'ont pas été ventilés en fonction de l'âge. S'il est vrai que l'incidence des déficiences est supérieure parmi les femmes âgées de plus de 65 ans, par rapport aux femmes plus jeunes, il demeure que les niveaux de pauvreté sont comparables et élevés dans les deux groupes, même si les raisons qui les expliquent diffèrent. En effet, les femmes âgées ont généralement des dépenses élevées en raison de leur déficience et d'un revenu fixe faible, ce qui reflète, en partie, le fait qu'elles n'ont pas accès à des prestations pour personnes âgées liées à l'emploi. Les femmes plus jeunes qui ont des déficiences sont confrontées à des perspectives terribles sur le marché du travail et sont donc caractérisées par des taux très élevés de chômage et de sous-emploi ainsi que par des taux supérieurs de dépendance sur les programmes comme l'assistance sociale (Fawcett 1996).



Niveau de scolarité

Il a été établi qu'un niveau de scolarité supérieur constitue effectivement une protection contre la pauvreté et le chômage, tout comme un niveau de scolarité ou de compétence moindre entraîne une vulnérabilité économique et une insécurité relativement fortes (Ross et

al. 1994). Toutefois, en dépit de la sécurité économique supérieure due à un niveau de scolarité ou de perfectionnement plus poussé, il demeure qu'une proportion croissante de la population canadienne à revenu faible a suivi une scolarité post-secondaire quelconque. Ce phénomène est en partie attribuable au fait que la ventilation selon l'instruction de l'ensemble de la population évolue vers une scolarité supérieure. Autrement dit, une population pauvre plus instruite est simplement le reflet de la tendance à la scolarisation plus poussée de l'ensemble de la population (Lochhead 1995). Par contre, l'augmentation du nombre de « pauvres instruits » est également attribuable à l'augmentation du taux de pauvreté chez les *personnes qui ont fait des études post-secondaires*. Ainsi, si le fait de faire des études post-secondaires continue d'assurer une certaine « protection » contre l'insécurité économique, cette garantie est toutefois de plus en plus limitée¹⁵.

Il n'est pas surprenant que l'effet protecteur d'une scolarité plus poussée soit évident dans le profil de la pauvreté chez les hommes et les femmes établi sur deux ans (tableau 7). Une femme sur trois qui n'avait pas terminé ses études secondaires a vécu au moins une année de pauvreté entre 1993 et 1994. Comparativement, 13,7 p. 100 des femmes qui avaient fait des études post-secondaires ont vécu au moins une année de pauvreté. (Les taux de pauvreté globaux sont essentiellement comparables dans le cas des femmes âgées de plus de 25 ans, ce qui a pour effet d'éliminer la population étudiante.) De surcroît, la proportion de femmes qui ont été pauvres pendant deux années consécutives est nettement plus faible parmi celles qui avaient fait des études post-secondaires (7,2 p. 100)¹⁶.

Tableau 7 : Profil de la pauvreté sur deux ans, 1993-1994, selon le sexe et le niveau de scolarité

Sexe et niveau de scolarité*	État de la pauvreté en 1993 et en 1994	
	Continuellement pauvres (En deçà du SFR pendant les deux années) (%)	Nombre total de personnes pauvres (En deçà du SFR pendant au moins une année) (%)
Femmes de 16 ans et plus		
Moins que le diplôme d'études secondaires	21,4	33,3
Diplôme d'études secondaires	12,5	22,7
Études post-secondaires	7,2	13,7
Hommes de 16 ans et plus		
Moins que le diplôme d'études secondaires	13,4	23,3
Diplôme d'études secondaires	8,2	16,9
Études post-secondaires	5,8	12,7

Note :

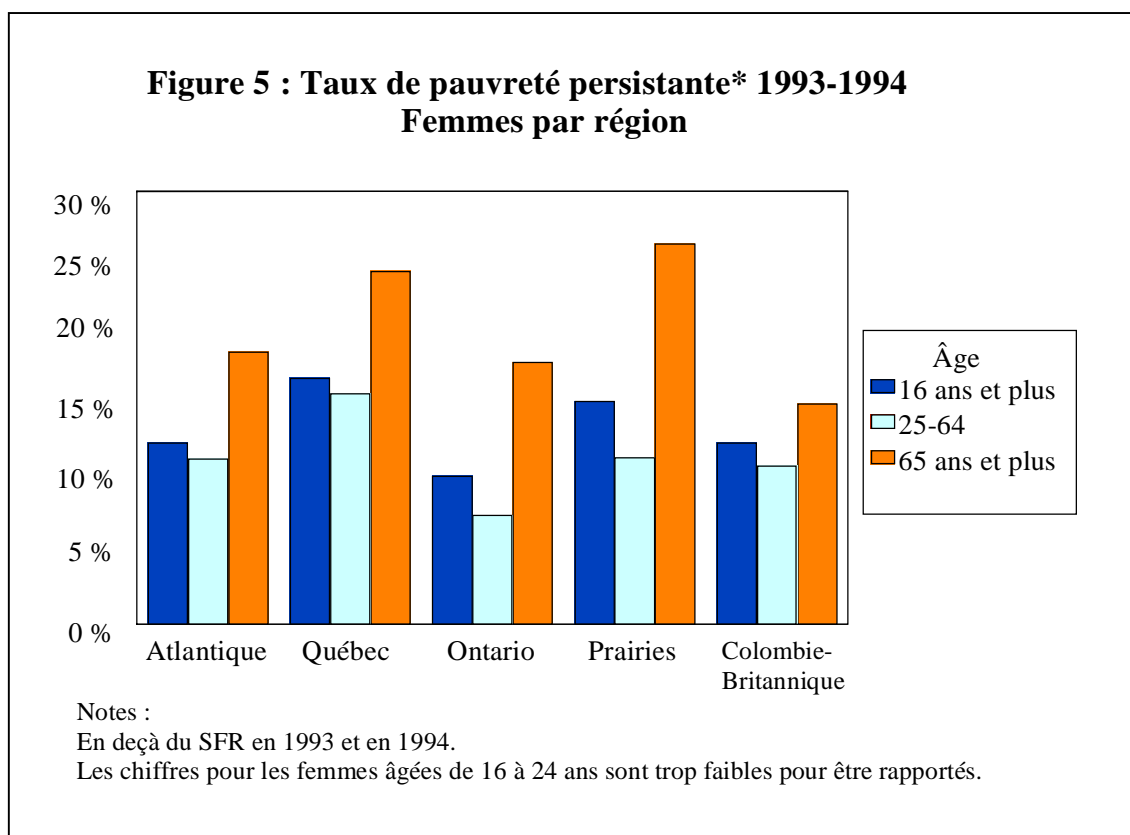
* Au 31 décembre 1992.

Source :

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, microdonnées à grande diffusion.

Région

Le taux de pauvreté persistante parmi les femmes accuse des différences très nettes selon les régions. Au Québec, les taux sont exceptionnellement élevés alors qu'en Ontario, ils sont nettement inférieurs à la moyenne nationale. Comme le montre la figure 5, 16,0 p. 100 des Québécoises âgées de 25 à 64 ans étaient pauvres pendant deux années consécutives, comparativement à seulement 7,6 p. 100 des Ontariennes. Dans les provinces de l'Atlantique, les Prairies et en Colombie-Britannique, le taux de pauvreté persistante parmi les femmes est proche de la moyenne nationale. Par contre, parmi les femmes âgées de 65 ans et plus, le taux de pauvreté persistante est le plus élevé dans les Prairies (26,4 p. 100) et le plus bas en Colombie-Britannique (15,3 p. 100).



Conclusion

Le profil de la pauvreté sur deux ans des Canadiennes qui précède présente le taux de pauvreté persistante (personnes pauvres pendant deux années consécutives) et le taux de pauvreté totale (personnes pauvres pendant au moins une année), distinction faite entre les femmes et les hommes et entre différents groupes de femmes. Le profil révèle que les taux de pauvreté sont généralement plus élevés parmi les femmes, comparativement aux hommes, mais qu'il existe également des différences importantes entre les femmes selon l'âge, le type de famille, le niveau de scolarité, l'appartenance à une minorité visible et la région. Cette perspective de la pauvreté sur deux ans révèle également qu'une très forte proportion des femmes âgées de 16 ans et plus

(22,7 p. 100) ont gagné un faible revenu pendant au moins une année entre 1993 et 1994. De surcroît, environ 60 p. 100 de ces femmes étaient pauvres les deux années. Dans la prochaine section, on examine de plus près le cas des personnes qui sont « transitoirement pauvres », en tenant compte des facteurs qui contribuent au mouvement vers la pauvreté ou hors de celle-ci.

4. DEVENIR PAUVRE ET SORTIR DE LA PAUVRETÉ

Des nouvelles sources de données commencent à produire des recherches importantes sur la nature dynamique de la pauvreté au Canada (Finnie 1997; Laroche 1998; Noreau et al. 1997; Drolet et Morissette 1999). Il demeure néanmoins que l'on ne sait toujours pas grand-chose des caractéristiques des personnes qui deviennent pauvres ou qui sortent de la pauvreté, et notamment des facteurs qui caractérisent une « sortie » réussie, ou permanente, de la pauvreté et de ceux qui sont associés au risque de devenir pauvre. Dans la présente section, il est question des entrées et des sorties de la pauvreté en comparant les taux d'entrée et de sortie respectifs des hommes et des femmes selon l'âge et le type de famille. Les données révèlent que le type de famille dont les femmes font partie intervient de façon critique pour expliquer leurs mouvements vers la pauvreté ou hors de celle-ci. De plus, elles montrent qu'un changement au niveau de la composition de la famille, soit l'ajout ou la perte d'un membre de la famille, et plus particulièrement d'une personne gagnant un revenu (soutien économique), est lié sans équivoque à la dynamique de la pauvreté chez les femmes.

Âge et type de famille

À combien se chiffrent les taux d'entrée et de sortie de la pauvreté chez les hommes et les femmes au cours de la période visée par la présente étude? Les taux d'entrée et de sortie de la pauvreté entre 1993 et 1994 sont illustrés au tableau 8¹⁷. Ce tableau révèle que les hommes sont plus susceptibles que les femmes de sortir de la pauvreté (25,6 p. 100 comparativement à 21,2 p. 100)¹⁸; par contre, on estime que le nombre de femmes qui sont sorties de la pauvreté entre 1993 et 1994 était supérieur au nombre d'hommes parvenus à la même fin. Cependant, ce phénomène est expliqué par le fait que le nombre de femmes pauvres était nettement supérieur au nombre d'hommes pauvres en 1993.

De tous les groupes d'âge de moins de 45 ans, les femmes sont moins susceptibles que les hommes de sortir d'une situation dans laquelle elles gagnent un revenu faible. Cette constatation est particulièrement pertinente dans le cas des adultes âgés de 16 à 24 ans (19,8 p. 100 des femmes pauvres et 28,1 p. 100 des hommes pauvres sont sortis de la pauvreté entre 1993 et 1994). Les femmes âgées de 65 ans et plus sont également moins susceptibles que les hommes de sortir de la pauvreté. Femmes et hommes confondus, la probabilité de sortir de la pauvreté est la plus forte parmi les personnes âgées de 25 à 44 ans.

Quant aux taux d'entrée dans la pauvreté, c'est-à-dire lorsqu'on compare la proportion de personnes qui n'étaient pas pauvres en 1993 et qui le sont devenues en 1994, le tableau 8 révèle que les femmes âgées de 16 à 24 ans sont caractérisées par un faible taux de sortie de la pauvreté combiné à un fort taux d'entrée. Cette tendance suggère que, du moins à court terme, les jeunes femmes sont extrêmement vulnérables en ce qu'elles courent un risque supérieur à la moyenne de devenir pauvres et un risque inférieur à la moyenne de sortir de la pauvreté.

Tableau 8 : Taux d'entrée et de sortie, femmes et hommes, selon l'âge

Sexe et âge	Sortie : pauvres en 1993 qui s'étaient sortis de la pauvreté en 1994		Entrée : non-pauvres en 1993 qui étaient devenus pauvres en 1994		Différence nette du nombre de personnes pauvres
	%	n ^{bre} (000)	%	n ^{bre} (000)	
Femmes 16 ans et plus	21,2	399	6,9	640	+241
16-24	19,8	62	11,5	160	+98
25-34	31,8	130	7,0	129	-1
35-44	23,1	70	5,1	103	+33
45-54	17,3	31	5,5	84	+53
55-64	16,8	36	7,7	78	+42
65 et plus	15,1	69	6,1	86	+17
Hommes 16 ans et plus	25,6	333	6,0	558	+225
16-24	28,1	80	9,5	139	+59
25-34	33,4	104	6,7	133	+29
35-44	29,5	77	5,3	109	+32
45-54	13,7	24	3,6	54	+30
55-64	so	so	7,4	79	+58
65 et plus	19,4	27	3,5	44	+17

Note :

so Taille de l'échantillon insuffisante pour permettre une estimation fiable.

Source :

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, microdonnées à grande diffusion.

Les taux d'entrée et de sortie varient également selon le type de famille. Le tableau 9 révèle que la probabilité de sortir de la pauvreté est nettement plus faible parmi les femmes mères de famille seules (16,8 p. 100) ainsi que parmi les femmes âgées qui vivent comme personnes seules sans attaches (12,1 p. 100), comparativement aux femmes qui sont mariées ou unies de fait à un conjoint (environ 29 p. 100). De plus, les femmes mères de famille seules et celles qui vivent sans attaches sont plus susceptibles de devenir pauvres. Par exemple, de toutes les femmes qui étaient membres de familles monoparentales non pauvres en 1993, 12,3 p. 100 (une sur huit) étaient devenues pauvres en 1994. Inversement, de toutes les femmes faisant partie de couples non pauvres sans enfants, seulement 5,9 p. 100 (une sur 17) étaient devenues pauvres en 1994.

La dernière colonne du tableau 9 indique la différence nette du nombre de femmes pauvres, selon les différents taux d'entrée et de sortie. Dans l'ensemble, 399 000 femmes sont sorties de la pauvreté et 640 000 sont devenues pauvres, soit une augmentation nette de 241 000. Il est intéressant de noter que si les taux d'entrée sont nettement plus faibles et les taux de sortie, nettement plus élevés, parmi les femmes faisant partie d'une famille formée d'un couple, il demeure que ces femmes ont compté pour 86 p. 100 de l'augmentation nette du

nombre de femmes pauvres (+207 000). Les entrées et sorties ont été égales parmi les femmes membres de familles monoparentales, c'est pourquoi celles-ci ont peu contribué à l'augmentation du nombre de femmes pauvres (+4 000 femmes).

Tableau 9 : Taux d'entrée et de sortie, femmes de 16 ans et plus, par type de famille

Type de famille au début de 1993	Sortie : pauvres en 1993 qui s'étaient sortis de la pauvreté en 1994		Entrée : non-pauvres en 1993 qui étaient devenus pauvres en 1994		Différence nette du nombre de personnes pauvres n ^{bre} (000)
	%	n ^{bre} (000)	%	n ^{bre} (000)	
Femmes de 16 ans et plus	21,2	399	6,9	640	+241
Personnes sans attaches	15,9	115	7,9	87	-29
Moins de 65 ans	19,9	70	7,6	55	-15
65 ans et plus	12,1	46	8,5	32	-14
Couples, sans enfants	28,3	45	5,9	137	+91
Couples, enfants	29,0	131	6,3	247	+116
Parents seuls	16,8	57	12,3	61	+4
Autre	25,0	49	8,1	108	+59

Source :

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, microdonnées à grande diffusion.

Évolution de la composition des familles

Les taux d'entrée et de sortie indiqués dans le tableau 9 ne tiennent pas compte des changements touchant la structure ou la composition des familles qui ont pu se produire en 1993 et 1994. Cependant, il est indispensable de comprendre les changements touchant la composition des familles pour comprendre la pauvreté chez les femmes dans la mesure où ces changements influencent de maintes façons la dynamique de la pauvreté. Tout d'abord, un changement au niveau du nombre de membres dans la famille modifie le seuil de pauvreté même puisque le SFR de Statistique Canada, qui a été retenu ici comme mesure de la pauvreté, est rajusté en fonction de la taille de la famille (reflétant le coût de la vie associé à la satisfaction des besoins fondamentaux). Par conséquent, une famille dont la taille augmente peut « passer » de non-pauvre à pauvre sans nécessairement voir diminuer son revenu¹⁹. Ensuite, les changements touchant la composition des familles peut aussi se traduire par l'ajout de personnes qui touchent un revenu, comme dans le cas d'une mère seule qui épouse un homme employé, ou par la perte d'une personne qui touche un revenu, par exemple dans le cas d'une femme qui divorce ou dont l'époux décède.

L'importance de la dynamique des familles par rapport à ces taux est illustrée par un graphique dans l'analyse qui suit. Les figures 6a et 6b montrent que les changements touchant la composition des familles des femmes sont liés, de façon prévisible, à leur expérience de la pauvreté.

Imaginons que les camemberts des figures 6a et 6b sont en fait deux grandes salles de réunions; 100 femmes se trouvent dans chacune des deux salles. Dans la première salle (soit le camembert illustré à la figure 6a), les femmes sont en mesure de raconter comment la composition de leur famille a changé au cours des deux dernières années. Certaines se sont mariées, d'autres se sont unies de fait, d'autres encore ont eu un enfant ou ont quitté une relation matrimoniale. Certaines ont perdu leur conjoint alors que d'autres ont vu leurs enfants quitter la maison. Ces témoignages ne sont pas rares : entre 1993 et 1994, environ une femme adulte sur six (17,4 p. 100) ont vu un changement de ce genre survenir au sein de leur famille. Dans la seconde salle (représentée par le camembert de la figure 6b), on trouve 100 femmes dont la famille n'a pas changé. Si leurs familles ont manifestement changé d'autres façons (p. ex. enfants qui entrent à l'école, gain d'un emploi rémunéré, changement de la répartition des responsabilités ménagères), le nombre de personnes qui forment la famille n'a pas changé.

Figure 6a : Incidence de la pauvreté parmi les femmes dont la famille a changé de composition entre 1993 et 1994

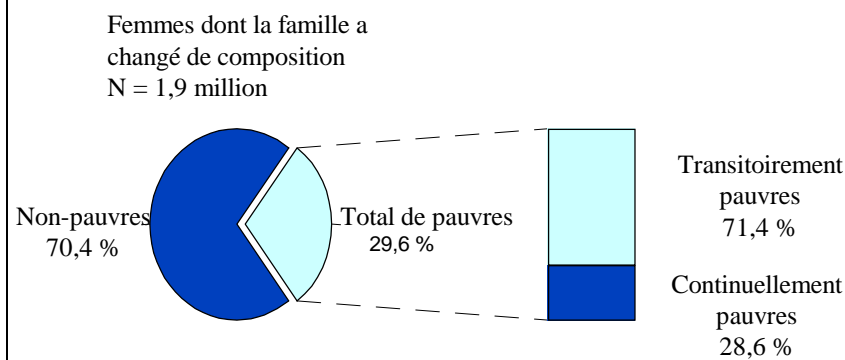
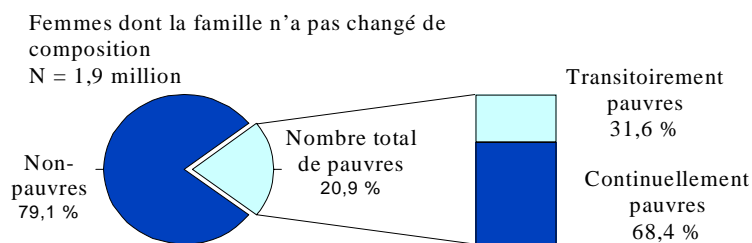


Figure 6b : Incidence de la pauvreté parmi les femmes membres de familles dont la composition n'a pas changé entre 1993 et 1994

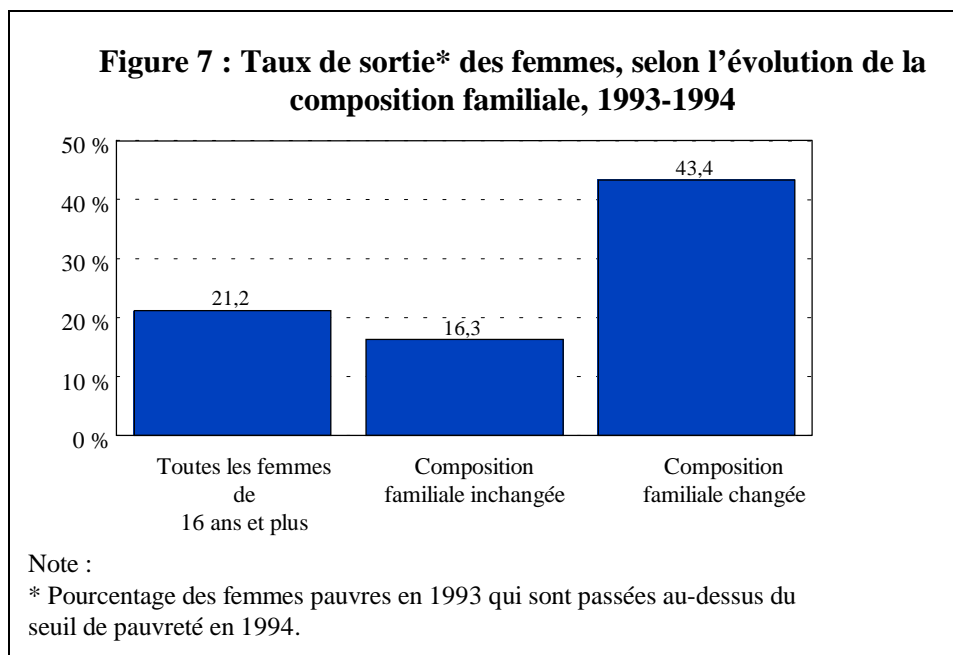


Notes :

Le nombre total de pauvres correspond au nombre de femmes pauvres pendant au moins une année. Les femmes transitoirement pauvres sont celles qui étaient pauvres seulement une année. Les femmes continuellement pauvres étaient pauvres en 1993 et en 1994.

Source :

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, microdonnées à grande diffusion.



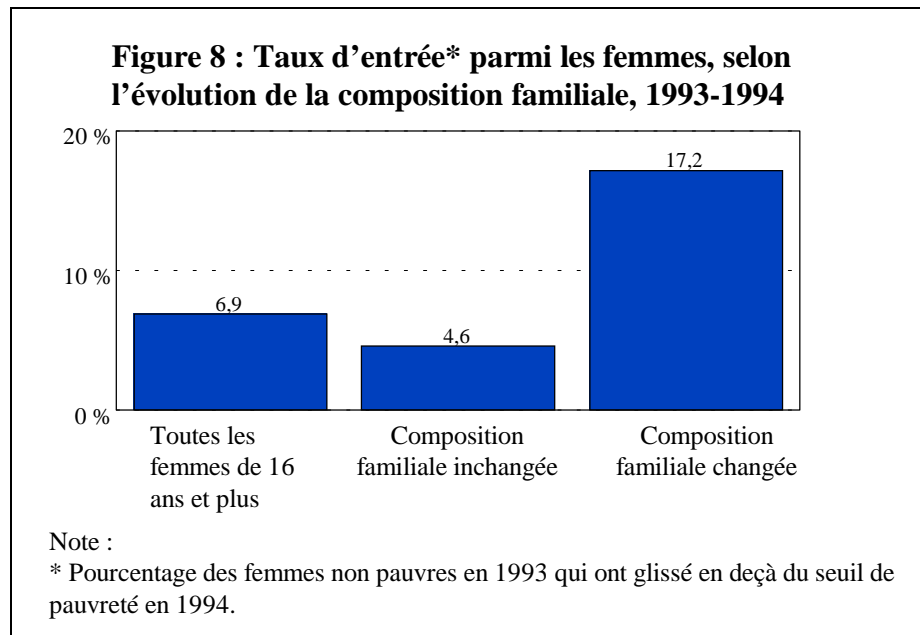
Dans la première salle, 30 des 100 femmes ont gagné un revenu faible pendant au moins une des deux années. En revanche, de celles-ci, une minorité (soit 29 p. 100) étaient pauvres les deux années. La plupart de ces femmes étaient « transitoirement pauvres », c'est-à-dire qu'elles étaient soit entrées, soit sorties, d'une situation caractérisée par un revenu faible. Dans la seconde salle, un nombre de femmes moindre (21 p. 100), mais quand même important, avaient aussi connu la pauvreté; cependant, dans ce cas, la majorité (68 p. 100) avait été continuellement pauvres pendant les deux années.

Par conséquent, les femmes dont la composition familiale avait changé étaient plus susceptibles d'avoir été pauvres, mais leur pauvreté était essentiellement transitoire. Par contre, si les femmes membres d'une famille dont la composition n'avait pas changé étaient moins susceptibles d'être pauvres, la femme sur cinq qui l'était était beaucoup plus susceptible d'avoir été pauvre pendant les deux années visées par l'étude que les femmes dont la situation familiale avait changé.

Ce qui reste à déterminer, c'est la nature de ce rapport. Les mouvements de la pauvreté (c'est-à-dire les entrées et les sorties) sont-ils associés à des dynamiques familiales particulières? Les figures 7 et 8 révèlent que de toutes les femmes pauvres en 1993, 21,2 p. 100 sont sorties de la pauvreté en 1994 (figure 7). Des femmes membres de familles dont la composition n'a pas changé, seulement 16,3 p. 100 sont sorties de la pauvreté; par contre, parmi les femmes dont la structure familiale a changé, les taux de sortie étaient nettement plus élevés (43,4 p. 100).

Une incidence comparable caractérise les taux d'entrée. Les femmes dont la composition familiale n'avait pas changé étaient nettement moins susceptibles d'être devenues pauvres que

celles dont la composition familiale était différente (4,6 p. 100 comparativement à 17,2 p. 100), ce qui correspond aux observations qui précèdent²⁰.



Les changements touchant la composition des familles sont donc manifestement liés à la variation des taux d'entrée et de sortie. Dès lors, quelle est la nature de ce rapport? Le mouvement (entrée ou sortie) est-il particulier à certaines dynamiques familiales? Pour répondre à cette question, le tableau 10 contient les taux de sortie de la pauvreté chez les femmes et les hommes qui ont vécu un changement quelconque de leur structure familiale entre le début de 1993 et la fin de 1994²¹.

Le tableau 10 compare le taux de sortie parmi les femmes pauvres qui vivaient comme personnes sans attaches au début de 1993 et qui sont demeurées sans attaches jusqu'à la fin de 1994 et les femmes pauvres qui étaient célibataires et sans attaches au début de 1993, mais qui faisaient partie d'un couple (marié ou uni de fait, avec ou sans enfants) à la fin de 1994. Des femmes qui sont demeurées « sans attaches » pendant les deux années, 11 p. 100 sont sorties de la pauvreté en 1994²². Comparativement, le taux de sortie chez les femmes qui faisaient partie d'un couple à la fin de 1994 était cinq fois plus important, soit 59 p. 100. Le résultat est comparable dans le cas des parents seuls pauvres. Le taux de sortie parmi ceux qui sont demeurés des parents seuls pendant les deux années se chiffre à 8,2 p. 100 tandis qu'il est huit fois supérieur, soit 65 p. 100, parmi ceux qui faisaient partie d'un couple marié ou uni de fait à la fin de 1994.

La dynamique familiale influence également l'entrée dans la pauvreté. Le taux d'entrée parmi les femmes non pauvres qui faisaient partie d'un couple sans enfants au début de 1993, et dont la situation n'avait pas changé à la fin de 1994, est indiqué au tableau 11. Il est comparé au taux parmi les femmes non pauvres qui faisaient également partie d'un couple sans enfants

au début de 1993, mais qui vivaient seules et sans attaches à la fin de 1994. Ainsi, au sein des familles qui sont demeurées un couple sans enfants pendant la période de deux ans, le taux d'entrée en 1994 s'élève à 3,4 p. 100. Comparativement, le taux d'entrée était plus de 10 fois supérieur parmi les femmes qui faisaient partie d'un couple au départ, mais qui étaient seules et sans attaches à la fin de 1994 (taux d'entrée de 39,8 p. 100). Le résultat était semblable dans le cas des femmes dont la structure familiale est passée d'un couple ayant des enfants à une famille monoparentale.

Tableau 10 : Taux de sortie selon l'évolution de la structure familiale, exemples choisis, 1993-1994

Sexe	Structure familiale		Nombre de pauvres en 1993 (000)	Taux de sortie (%)
	Début de 1993 ¹	Fin de 1994 ¹		
Femmes	Célibataires sans attaches	Célibataires sans attaches	636	11,0
	Célibataires sans attaches	Couple, enfants ou non	43	59,0*
Hommes	Célibataires sans attaches	Célibataires sans attaches	360	16,8
	Célibataires sans attaches	Couple, enfants ou non	32*	so
Femmes	Mères seules	Mères seules	221	8,2
	Mères seules	Couple avec enfants	29	65,2*

Notes :

¹ Structure familiale au 31 décembre 1992 et au 31 décembre 1994. Pour « saisir » les personnes dont la structure familiale n'a pas changé pendant la période visée, la structure familiale doit être la même aux points de départ et de fin ainsi qu'au 31 décembre 1993.

* Une forte variabilité des échantillons est associée à cette estimation; à considérer avec circonspection.

so Échantillon trop limité pour permettre une estimation fiable.

Source :

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, microdonnées à grande diffusion.

Conclusion

L'analyse qui précède révèle que parmi les femmes et les hommes, certaines dynamiques familiales influencent la probabilité d'un mouvement vers la pauvreté et hors de celle-ci. Parmi les pauvres, les personnes qui passent d'une famille ou d'un ménage comptant un seul adulte à une famille ou à un ménage qui en compte deux sont beaucoup plus susceptibles de sortir de la pauvreté tandis que ceux dont la structure familiale évolue à l'opposé (c'est-à-dire qui passent de familles ou ménages comptant deux adultes à des familles ou ménages qui n'en comptent qu'un) courent un risque nettement plus élevé de devenir pauvres, ce qui n'est d'ailleurs pas surprenant. La nature de ce rapport en dit long sur l'importance de la présence de plusieurs soutiens de famille pour que les ménages parviennent à joindre les deux bouts. L'ajout ou la perte de soutiens éventuels est particulièrement critique pour les

femmes puisqu'il influence la probabilité qu'elles deviennent pauvres ou qu'elles sortent de la pauvreté²³.

Tableau 11 : Taux d'entrée selon l'évolution de la structure familiale, exemples choisis, 1993-1994

Sexe	Structure familiale		Nombre de non-pauvres en 1993 (000)	Taux d'entrée (%)
	Début de 1993 ¹	Fin de 1994 ¹		
Femmes	Couple sans enfants	Couple sans enfants	1 898	3,4
	Couple sans enfants	Célibataires sans attaches	123	39,8
Hommes	Couple sans enfants	Couple sans enfants	2 003	3,6
	Couple sans enfants	Célibataires sans attaches	94	na
Femmes	Couple avec enfants	Couple avec enfants	3 078	3,3
	Couple avec enfants	Célibataires sans attaches	95	55,3
	Couple avec enfants	Mère seule	111	26,1*
Hommes	Couple avec enfants	Couple avec enfants	3 284	3,4
	Couple avec enfants	Célibataires sans attaches	161	38,0
	Couple avec enfants	Père seul	66	na

Notes :

¹ Structure familiale au 31 décembre 1992 et au 31 décembre 1994. Pour « saisir » les personnes dont la structure familiale n'a pas changé pendant la période visée, la structure familiale doit être la même aux points de départ et de fin ainsi qu'au 31 décembre 1993.

* Une forte variabilité des échantillons est associée à cette estimation; à considérer avec circonspection.
so Échantillon trop limité pour permettre une estimation fiable.

Source :

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu microdonnées à grande diffusion.

Manifestement, d'autres facteurs influencent la dynamique de la pauvreté chez les femmes. La perte d'un revenu d'emploi, la diminution des heures de travail rémunéré ou la baisse des transferts de revenu sont d'autres facteurs clés qui peuvent précipiter l'entrée dans la pauvreté²⁴. Cependant, l'importance relative de l'évolution de la composition familiale, pivot de la présente polémique, ne peut être sous-estimée, particulièrement lorsqu'il est question de la pauvreté chez les femmes. Comme le montre le chapitre suivant, le sort économique des femmes est non seulement lié à l'ajout ou à la perte de soutiens de famille éventuels, mais également au changement du revenu des membres de la famille. Ces résultats, comme on le souligne en conclusion, soulignent l'importance critique et la nature illusoire de l'autonomie économique des femmes.

5. MESURE DES CHANGEMENTS : DYNAMIQUE DE LA PAUVRETÉ ET DU REVENU

Au cours de la période de deux ans de 1993 et 1994, pratiquement une Canadienne sur quatre a vécu dans la pauvreté pendant au moins une année. La plupart de ces femmes — approximativement six sur dix — ont été pauvres pendant deux années consécutives tandis que les autres ont été « transitoirement pauvres », c'est-à-dire qu'elles se sont trouvées dans une situation où elles gagnaient un revenu faible ou qu'elles sont sorties d'une telle situation. Les chapitres précédents de ce rapport ont abordé et comparé les caractéristiques des femmes et des hommes qui ont franchi le seuil de la pauvreté; il a aussi été question de la mesure dans laquelle différents groupes sont exposés à la pauvreté persistante. Dans le chapitre qui suit, le problème est abordé sous un angle légèrement différent, l'accent étant mis sur les changements du revenu annuel qui sont associés à la dynamique de la pauvreté. Plus précisément, on aborde *l'ampleur* des changements de revenu qui sont associés au mouvement vers la pauvreté et hors de celle-ci. Les transitions qui mènent à la pauvreté ou qui permettent d'en sortir sont-elles le fait de changements relativement faibles du revenu familial, mais qui mènent les gens à « traverser » le seuil de la pauvreté, ou sont-elles attribuables à des fluctuations de revenu beaucoup plus importantes d'une année à l'autre? Même parmi les personnes qui sont demeurées pauvres pendant deux années consécutives, il a pu se produire des changements importants du revenu annuel d'une année à l'autre. Le revenu des personnes continuellement pauvres est-il relativement stable ou se produit-il des fluctuations importantes du revenu en deçà du seuil de faible revenu. Les personnes qui sont continuellement pauvres deviennent-elles de plus en plus pauvres avec le temps?

L'analyse de la dynamique du revenu et de la pauvreté qui suit est structurée en fonction de trois groupes principaux : les personnes qui vivent une pauvreté persistante et qui sont dites continuellement pauvres, les personnes qui sortent de la pauvreté et les personnes qui deviennent pauvres. Dans chaque cas, la dynamique du revenu et de la pauvreté est ventilée en fonction du sexe. L'analyse tient également compte de la mesure dans laquelle le fait, pour les femmes, de franchir le seuil de la pauvreté, est attribuable à un changement de leur revenu personnel ou à un changement du revenu d'un autre membre de la famille.

Personnes continuellement pauvres

Les termes « pauvreté persistante » ou « continuellement pauvres » évoquent une certaine stabilité. Les personnes qui sont considérées comme continuellement pauvres sont celles dont le revenu les contraint à vivre dans des « circonstances difficiles »²⁵ pendant deux années consécutives. Comme le montre le tableau 12, des personnes non âgées qui étaient continuellement pauvres, environ la moitié n'ont pas signalé de changement important de leur revenu familial entre 1993 et 1994 (c'est-à-dire une augmentation ou une réduction inférieure à 2 000 dollars). Toutefois, environ le quart des personnes continuellement pauvres ont accusé une baisse de leur revenu familial de 2 000 dollars ou plus tandis qu'une proportion comparable a bénéficié d'une augmentation de leur revenu familial de

2 000 dollars ou plus. Une minorité importante a connu des fluctuations de revenu plus importantes : 14 p. 100, une augmentation du revenu familial de 5 000 dollars ou plus et 15 p. 100, une baisse du même ordre. Le tableau 12 révèle également que l'ampleur des fluctuations de revenu entre les femmes et les hommes continuellement pauvres entre 1993 et 1994 est négligeable.

Le fait que le quart des personnes continuellement pauvres ont bénéficié d'une augmentation de leur revenu familial de 2 000 dollars ou plus, mais que cet apport n'a pas suffi à les extraire de la pauvreté, souligne la profondeur de la pauvreté que vivent de nombreux Canadiens pauvres. En 1993, l'écart de pauvreté moyen d'une famille non âgée se chiffrait à 7 990 dollars (de 1996); en 1996, il était passé à 8 732 dollars (Statistique Canada 1997b). Cette observation explique pourquoi 14 p. 100 des personnes continuellement pauvres, même si elles bénéficiaient d'une augmentation de 5 000 dollars ou plus de leur revenu familial, demeureraient pauvres.

Tableau 12 : Personnes non âgées vivant au sein de familles continuellement pauvres : fluctuation du revenu familial entre 1993 et 1994

Fluctuation du revenu familial 1993-1994	Personnes âgées de 16 à 64 ans		
	Hommes et femmes (%)	Femmes (%)	Hommes (%)
Baisse de 10 000 dollars ou plus	5,2	4,7	5,7
Baisse de 5 000 à 9 999 dollars	10,1	9,8	10,4
Baisse de 2 000 à 4 999 dollars	10,6	10,4	10,9
Baisse/hausse de moins de 2 000 dollars	46,2	46,9	45,2
Augmentation de 2 000 à 4 999 dollars	13,8	14,6	12,8
Augmentation de 5 000 à 9 999 dollars	10,9	10,3	11,6
Augmentation de 10 000 dollars ou plus	3,3	3,2	3,5
Total	100,0	100,0	100,0

Source :

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, microdonnées à grande diffusion.

Parmi les personnes âgées continuellement pauvres (tableau 13), la stabilité du revenu d'une année à l'autre est nettement supérieure. Par exemple, 87 p. 100 des femmes âgées continuellement pauvres touchaient un revenu familial qui a augmenté ou baissé de moins de 2 000 dollars entre 1993 et 1994. Ce résultat n'est pas étonnant si l'on considère que la plupart de la population âgée à la retraite touche un revenu « fixe ».

**Tableau 13 : Personnes âgées vivant au sein de familles
continuellement pauvres : fluctuation du revenu familial entre 1993 et 1994**

Fluctuation du revenu familial 1993-1994	Personnes âgées de 65 ans et plus		
	Hommes et femmes (%)	Femmes (%)	Hommes (%)
Baisse de 5 000 dollars ou plus	so	so	so
Baisse de 2 000 à 4 999 dollars	7,1	6,4	so
Baisse/hausse de moins de 2 000 dollars	85,4	86,9	80,0
Augmentation de 2 000 à 4 999 dollars	6,0	so	so
Augmentation de 5 000 dollars ou plus	so	so	so
Total	100,0	100,0	100,0

Note :

so Échantillon trop limité pour permettre une estimation fiable.

Source :

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, microdonnées à grande diffusion.

Sortie de la pauvreté

Comme on l'a signalé plus haut, certaines des personnes pauvres dont le revenu familial a augmenté sont demeurées pauvres l'année suivante. Autrement dit, l'augmentation de leur revenu annuel a atténué la profondeur de leur pauvreté, mais n'a pas suffi à les ramener au-dessus du SFR. En revanche, un nombre important de personnes ont connu une augmentation de leur revenu familial suffisante pour leur faire dépasser le seuil de la pauvreté.

La probabilité de s'extraire de la pauvreté est manifestement liée à l'importance de l'augmentation du revenu ainsi qu'à la profondeur de la pauvreté. Pour les personnes dont le revenu est légèrement inférieur au SFR, une légère augmentation suffirait à leur « faire franchir le seuil » tandis que les personnes profondément pauvres auraient besoin d'une augmentation de revenu nettement plus importante pour parvenir à la même situation.

Les taux de sortie de la pauvreté, par rapport à l'importance de l'augmentation du revenu survenue entre 1993 et 1994, sont indiqués au tableau 14. De toutes les femmes pauvres en 1993, 10 p. 100 de celles-ci qui ont bénéficié d'une augmentation de leur revenu familial de moins de 5 000 dollars ont réussi à sortir de la pauvreté, ce qui signifie que 90 p. 100 des femmes dont le revenu a augmenté de moins de 5 000 dollars sont demeurées pauvres. Manifestement, les femmes qui ont bénéficié d'augmentations plus importantes de leur revenu familial étaient plus susceptibles d'échapper à la pauvreté : 40 p. 100 de celles qui ont bénéficié d'une augmentation de revenu de 5 000 à 9 999 dollars sont sorties de la pauvreté, à l'instar de 70 p. 100 des femmes dont le revenu a augmenté de 10 000 dollars ou plus.

Il n'est pas surprenant de constater que les taux de sortie de la pauvreté dépendent de l'importance de l'augmentation du revenu annuel. Cependant, les données présentées dans le tableau 14 sont révélatrices des défis de taille qui entrent en jeu lorsqu'il s'agit de réduire le nombre de femmes qui vivent en deçà du seuil de la pauvreté. La majorité des femmes pauvres ont besoin d'une hausse importante de leur revenu familial — souvent de l'ordre de 10 000 dollars ou plus — pour parvenir à sortir de la pauvreté.

Tableau 14 : Personnes faisant partie de familles pauvres en 1993 : taux de sortie de la pauvreté selon la fluctuation du revenu familial

Fluctuation du revenu familial* 1993-1994	Personnes âgées de 16 à 64 ans		
	Hommes et femmes % de sortie	Femmes % de sortie	Hommes % de sortie
Augmentation de moins de 5 000 dollars	12,2	10,2	15,0
Augmentation de 5 000 à 9 999 dollars	39,5	39,6	39,5
Augmentation de 10 000 dollars ou plus	72,2	69,6	74,8

Note :

* Seules les personnes dont le revenu familial annuel a augmenté sont prises en compte.

Source :

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, microdonnées à grande diffusion.

On a observé des différences importantes de l'ordre de fluctuation du revenu familial dans le cas des personnes qui sortent de la pauvreté. Lorsque les femmes sortent de la pauvreté, quel est l'ordre de l'augmentation de leur revenu familial? Comme le montre le tableau 15, des femmes pauvres qui sont sorties de la pauvreté, environ une sur sept (14,1 p. 100) des femmes non âgées avaient bénéficié d'une augmentation du revenu familial inférieure à 5 000 dollars. Il s'agit là de femmes qui en 1993 touchaient un revenu de niveau pauvre qui les situait relativement près du SFR. Moyennant une augmentation modeste (mais pas nécessairement négligeable) de leur revenu familial annuel, elles ont fait la transition de l'état pauvre à l'état non-pauvre. Environ une femme sur cinq qui est sortie de la pauvreté a bénéficié d'une augmentation du revenu familial de 5 000 à 9 999 dollars et environ une sur quatre, de 10 000 à 19 999 dollars. Une minorité importante des femmes qui sont sorties de la pauvreté y sont parvenues grâce à une augmentation très forte du revenu familial. En l'occurrence, pour 38 p. 100 d'entre elles, cette augmentation était de 20 000 dollars ou plus et pour 23 p. 100, de 30 000 dollars ou plus. Ces augmentations énormes du revenu familial annuel sont attribuables, dans la plupart des cas, au dédoublement du revenu familial.

Tableau 15 : Ventilation des personnes sorties de la pauvreté, selon le montant de l'augmentation du revenu familial annuel, femmes et hommes non âgés, 1993-1994

Fluctuation du revenu familial 1993-1994	Personnes âgées de 16 à 64 ans		
	Hommes et femmes (%)	Femmes (%)	Hommes (%)
Revenu inchangé	so	so	so
Augmentation de moins de 5 000 dollars	14,9	14,1	15,8
Augmentation de 5 000 à 9 999 dollars	21,9	22,6	21,2
Augmentation de 10 000 à 19 999 dollars	26,6	24,5	28,9
Augmentation de 20 000 à 29 999 dollars	14,9	14,8	15,1
Augmentation de 30 000 dollars ou plus	20,7	23,2	17,9
Total	100,0	100,0	100,0

Note :

so Échantillon trop limité pour permettre une estimation fiable.

Source :

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, microdonnées à grande diffusion.

Le changement de revenu familial qui caractérise les femmes qui sortent de la pauvreté peut résulter d'une augmentation de leur revenu personnel. Par exemple, une femme qui réintègre la population active après en être sortie pour se consacrer à ses jeunes enfants ou une femme qui travaillait à temps partiel et qui commence à travailler à plein temps voit son revenu personnel augmenter. Par ailleurs, le revenu familial peut augmenter lorsque le revenu d'autres membres de la famille augmente, y compris lorsque de nouveaux soutiens économiques se joignent à la famille. Par exemple, une femme peut sortir de la pauvreté lorsque son époux, au chômage pendant longtemps, recommence à travailler ou parce qu'elle s'est mariée et fait dorénavant partie d'un ménage qui compte deux soutiens économiques, et non un seul. Le tableau 16 montre dans quelle mesure l'augmentation du revenu familial parmi les femmes qui sortent de la pauvreté est due à la fluctuation de leur propre revenu et dans quelle mesure elle est due à une fluctuation du revenu d'un autre membre de la famille.

Comme on l'a signalé plus haut, environ une femme sur sept qui est sortie de la pauvreté a bénéficié d'une augmentation du revenu familial de moins de 5 000 dollars. Pour ces femmes, l'augmentation moyenne du revenu familial annuel s'est chiffrée à 2 810 dollars, tandis que le revenu personnel a augmenté de 1 730 dollars. Autrement dit, l'augmentation moyenne du revenu personnel représentait 62 p. 100 de l'augmentation moyenne du revenu familial. Généralement, plus l'augmentation du revenu familial est importante, plus l'augmentation moyenne du revenu personnel des femmes l'est aussi. Par exemple, parmi les femmes qui sont sorties de la pauvreté parce que leur revenu familial a augmenté de 20 000 dollars ou plus, le revenu personnel des femmes a augmenté de 5 640 dollars. En revanche, chez ces femmes, seulement 14 p. 100 de l'augmentation du revenu familial était attribuable à une augmentation de leur revenu personnel, le reste étant attribuable à une

augmentation du revenu d'autres membres de la famille ou à l'ajout de nouveaux soutiens économiques, ou les deux. Dans l'ensemble, les femmes qui sont sorties de la pauvreté en raison d'augmentations importantes du revenu familial contribuent davantage à l'augmentation en dollars absolus, mais moins lorsqu'il est question de proportions.

Tableau 16 : Personnes sorties de la pauvreté : augmentation moyenne du revenu familial et personnel, femmes et hommes non âgés, 1993-1994

Fluctuation du revenu familial 1993-1994	Femmes âgées de 16 à 64 ans		
	Augmentation moyenne du revenu familial \$	Augmentation moyenne du revenu personnel \$	% de l'augmentation dû à une augmentation du revenu personnel
Augmentation de moins de 5 000 dollars	2 810	1 730	62
Augmentation de 5 000 à 9 999 dollars	7 300	4 720	65
Augmentation de 10 000 à 19 999 dollars	13 810	5 100	37
Augmentation de 20 000 dollars ou plus	41 620	5 640	14
	Hommes âgés de 16 à 64 ans		
Fluctuation du revenu familial 1993-1994	Augmentation moyenne du revenu familial \$	Augmentation moyenne du revenu personnel \$	% de l'augmentation dû à une augmentation du revenu personnel
Augmentation de moins de 5 000 dollars	3 150	1 670	53
Augmentation de 5 000 à 9 999 dollars	7 520	5 020	67
Augmentation de 10 000 à 19 999 dollars	14 720	10 690	73
Augmentation de 20 000 dollars ou plus	38 780	14 160	37

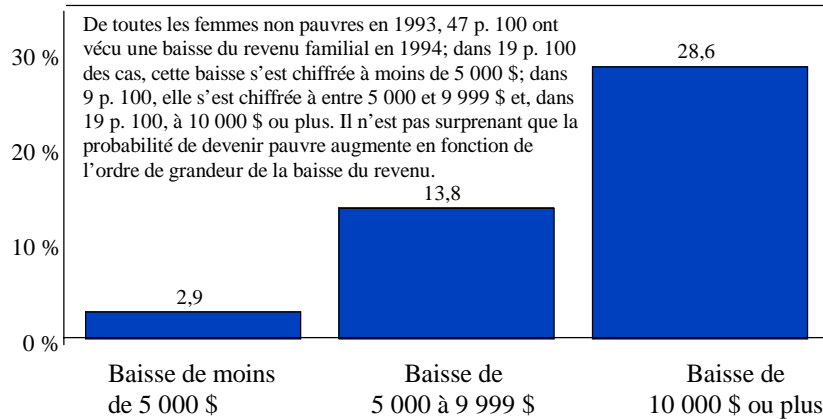
Source :

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu microdonnées à grande diffusion.

Entrée dans la pauvreté

Le revenu annuel de nombreux Canadiens varie d'une année à l'autre. Dans bien des cas, ces fluctuations sont associées à une perte de revenu. Entre 1993 et 1994, 47 p. 100 des Canadiens âgés de 16 à 64 ans ont vu leur revenu familial annuel baisser. Ce qui importe, c'est l'ordre de grandeur de cette diminution et la probabilité de difficultés économiques dues à cette baisse de revenu. Le présent rapport se penche plus particulièrement sur la question de savoir si la baisse du revenu se trouve à « ramener » les personnes en cause en deçà du SFR²⁶.

Figure 9 : Taux d'entrée* parmi les femmes, selon l'évolution du revenu familial, 1993-1994



Note :

* Pourcentage des femmes non pauvres en 1993 qui se sont trouvées en deçà du seuil de la pauvreté en 1994. Seulement les femmes dont le revenu familial a baissé entre 1993 et 1994 sont prises en considération.

La probabilité de devenir pauvre est manifestement liée à l'importance de la perte de revenu qu'une famille peut accuser d'une année à l'autre, ainsi qu'à sa « proximité » par rapport au seuil de la pauvreté. Les familles dont le revenu se situe juste au-dessus du SFR n'auraient à subir qu'une faible diminution de revenu pour « franchir la ligne » alors que celles dont le revenu est nettement supérieur aux seuils devraient accuser une perte de revenu importantes avant de devenir pauvres²⁷.

À la figure 9, les taux d'entrée dans la pauvreté sont représentés par rapport à l'importance de la baisse du revenu annuel survenue entre 1993 et 1994. De toutes les femmes non pauvres en 1993, environ une sur cinq (19 p. 100) a vu son revenu familial annuel diminuer de moins de 5 000 dollars. De ces femmes, seulement 2,9 p. 100 sont devenues pauvres. Il s'agit de celles dont le revenu en 1993 n'était que légèrement supérieur au SFR, ce qui signifie qu'une perte de revenu relativement petite a suffi à les faire « entrer » dans la pauvreté. Bien entendu, la plupart des femmes qui ont subi une perte de revenu de cet ordre sont demeurées non pauvres. Ce qui n'est pas surprenant, c'est que les femmes qui ont connu des pertes de revenu familial plus importantes étaient plus susceptibles d'être devenues pauvres : 13,8 p. 100 de celles qui ont accusé une perte de 5 000 à 9 999 dollars sont devenues pauvres, comme 28,6 p. 100 de celles qui ont subi une perte de 10 000 dollars ou plus²⁸.

Si on ne considère que les femmes non âgées qui sont devenues pauvres en 1994 (soit 555 000 femmes selon les estimations), le tableau 17 révèle que seulement une petite proportion d'entre elles (8 p. 100) ont vécu une faible diminution de leur revenu familial

(moins de 5 000 dollars). Plutôt, la nette majorité (presque les trois quarts) des femmes non âgées qui sont devenues pauvres en 1994 ont été entraînées dans ces circonstances par une perte de revenu familial de 10 000 dollars ou plus. En effet, environ la moitié de toutes les femmes qui sont devenues pauvres en 1994 ont accusé une perte de revenu familial de 20 000 dollars ou plus et le quart, une perte de 40 000 dollars ou plus.

On pourrait dire plus justement de ces femmes qu'elles se trouvent à « plonger brusquement » dans la pauvreté.

Tableau 17 : Ventilation des personnes devenues pauvres selon le montant de la diminution du revenu familial annuel, femmes et hommes non pauvres, 1993-1994

Fluctuation du revenu familial annuel 1993-1994	Personnes âgées de 16 à 64 ans		
	Hommes et femmes (%)	Femmes (%)	Hommes (%)
Pas d'augmentation de revenu	so	so	so
Baisse de moins de 5 000 dollars	8,1	8,0	8,2
Baisse de 5 000 à 9 999 dollars	16,2	16,9	15,4
Baisse de 10 000 à 19 999 dollars	25,4	25,5	25,3
Baisse de 20 000 à 29 999 dollars	14,3	13,2	15,6
Baisse de 30 000 à 39 999 dollars	10,9	11,8	9,9
Baisse de 40 000 dollars ou plus	24,2	23,8	24,7
Total	100,0	100,0	100,0

Note :

so Taille de l'échantillon insuffisante pour permettre une estimation fiable.

Source :

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu microdonnées à grande diffusion.

Le tableau 18 représente les pertes de revenu familial parmi les femmes qui sont devenues pauvres en 1994. Parmi celles qui ont accusé une baisse de moins de 5 000 dollars, une forte proportion avait accusé une baisse de leur revenu personnel. Autrement dit, les femmes qui étaient « près d'être pauvres » une année et qui sont passés en deçà du SFR l'année suivante étaient susceptibles d'être devenues pauvres à cause d'une baisse de leur propre revenu. Les femmes qui deviennent pauvres à cause d'une baisse nettement plus importante du revenu familial, par contraste, sont aussi caractérisées par une baisse de revenu personnel. Il demeure cependant que la part du lien de la baisse du revenu familial était attribuable à la diminution du revenu d'autres membres de la famille (généralement en raison d'une diminution ou d'un retrait de gains salariaux ou de la perte d'une personne salariée, ou les deux).

Tableau 18 : Personnes devenues pauvres : baisse moyenne du revenu familial et personnel, femmes et hommes non âgés, 1993-1994

Fluctuation du revenu familial annuel 1993-1994	Femmes âgées de 16 à 64 ans		
	Baisse moyenne du revenu familial \$	Baisse moyenne du revenu personnel \$	% de la baisse dû à une baisse du revenu personnel
Baisse de moins de 5 000 dollars	2 530	1 980	78
Baisse de 5 000 à 9 999 dollars	7 370	3 380	46
Baisse de 10 000 à 19 999 dollars	14 180	4 060	29
Baisse de 20 000 à 29 999 dollars	24 270	3 180	13
Fluctuation du revenu familial annuel 1993-1994	Hommes âgés de 16 à 64 ans		
	Baisse moyenne du revenu familial \$	Baisse moyenne du revenu personnel \$	% de la baisse dû à une baisse du revenu personnel
Baisse de moins de 5 000 dollars	3 100	2 830	91
Baisse de 5 000 à 9 999 dollars	7 250	4 360	60
Baisse de 10 000 à 19 999 dollars	14 350	8 240	57
Baisse de 20 000 à 29 999 dollars	24 430	10 680	44

Source :

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu microdonnées à grande diffusion.

Conclusion

L'analyse qui précède, qui mesure l'ampleur des fluctuations de revenu associées à l'entrée dans la pauvreté et à la sortie, suggère que dans l'ensemble, les mouvements associés à la pauvreté ne sont pas le fait de petites fluctuations du revenu. Comme on l'a montré plus haut, la sortie de la pauvreté dépend en général d'une augmentation importante du revenu familial. De toutes les femmes pauvres en 1993, par exemple, seulement 10 p. 100 de celles dont le revenu a augmenté de moins de 5 000 dollars sont sorties de la pauvreté. Même parmi les femmes pauvres dont le revenu familial a augmenté de 5 000 à 10 000 dollars, la majorité (60 p. 100) sont restées en deçà du SFR.

L'analyse révèle que la plus forte proportion des femmes qui sortent de la pauvreté y parviennent grâce à des augmentations très importantes du revenu familial. Ainsi, 63 p. 100 des femmes qui sont sorties de la pauvreté entre 1993 et 1994 ont vu leur revenu familial augmenter de 10 000 dollars ou plus. De surcroît, les augmentations du revenu familial qui ont permis aux femmes de s'élever au-dessus du seuil de la pauvreté étaient attribuables à des augmentations du revenu personnel *et* du revenu d'autres membres de la famille. Ce résultat souligne l'importance des familles qui comptent deux soutiens économiques et explique les taux de pauvreté persistante très élevés qui caractérisent les femmes membres de ménages ne comptant qu'un seul adulte (c'est-à-dire les parents seuls et les personnes sans attaches).

De même, on a constaté que l'entrée dans la pauvreté est souvent liée à une baisse importante du revenu familial. Il y a, bien entendu, des cas dans lesquels des personnes dont le revenu se situe juste au-dessus du seuil de la pauvreté subissent une légère perte de revenu qui les place dans la pauvreté l'année suivante. Cependant, dans la plupart des cas (74 p. 100), l'entrée dans la pauvreté est liée à une baisse de 10 000 dollars ou plus du revenu familial. Là encore, le sort économique des femmes semble dépendre en grande partie d'autres membres de la famille.

Compte tenu de l'ampleur des fluctuations du revenu familial qui sont nécessaires d'année en année pour que les femmes « passent » de pauvres à non pauvres, ou de non pauvres à pauvres, il semblerait que l'accès à des sources de revenu lié au marché du travail, comme le revenu d'emploi, détermine la dynamique de la pauvreté et du revenu. Sachant cela, quel est alors le rôle des transferts gouvernementaux pour atténuer la pauvreté chez les femmes? Vu la profondeur de la pauvreté et l'ampleur des augmentations de revenu qui sont nécessaires pour s'élever au-dessus du seuil de la pauvreté, quel rôle les programmes de sécurité du revenu peuvent-ils réalistement jouer? Peut-on s'attendre à ce que le revenu transféré compense entièrement la perte de revenu lié au marché de travail, de telle sorte que les femmes (et, plus généralement, les Canadiens) ne puissent sombrer dans la pauvreté? Ces questions sont abordées dans la section suivante, qui porte sur l'évolution du revenu lié au marché du travail et du revenu transféré dans la perspective de la dynamique de la pauvreté et du revenu des femmes.

6. REVENU LIÉ AU MARCHÉ DU TRAVAIL, REVENU TRANSFÉRÉ ET DYNAMIQUE DE LA PAUVRETÉ

La sécurité économique de la plupart des foyers canadiens dépend essentiellement de sources de revenu privées, ou revenu « lié au marché du travail ». Principalement composé de la rémunération provenant d'un emploi, mais aussi de revenu d'investissement privé, de prestations de régimes de retraite privés et d'autres sources de revenu (par exemple d'indemnité de cessation d'emploi et d'allocations d'entretien), le revenu lié au marché du travail constitue 85 p. 100 du revenu total des ménages canadiens (Clark 1998). Les programmes de sécurité du revenu interviennent néanmoins à bien des niveaux pour assurer une sécurité économique, notamment en fournissant une protection en cas d'imprévus qui interrompent l'emploi, un soutien à différentes étapes de la vie, ou un soutien de base aux personnes qui ne peuvent prendre part à une activité professionnelle (ou qui en sont empêchées).

On ne peut trop insister sur l'importance des programmes de la sécurité du revenu dans la vie des femmes. Pendant ce siècle, jusqu'à récemment, la sécurité financière d'une femme dépendait presque exclusivement de l'accès de son père, puis de celui de son époux, à un emploi rémunéré et à une fortune privée. L'accès limité aux emplois rémunérés et la concentration du travail mal rémunéré et précaire parmi les classes travaillantes moins nanties contribuent à ce que l'autonomie et la sécurité financières demeurent le privilège de seulement quelques membres de la société.

Les premiers programmes publics de bien-être social apportèrent peu de répit ou de solutions car ils étaient fondés sur un modèle de relations familiales qui cimentait une stricte division du travail entre les sexes. Les hommes étaient censés travailler pour gagner un salaire et ainsi subvenir aux besoins de leurs dépendants; les femmes étaient confinées dans le monde domestique privé, à veiller aux besoins personnels de la famille. Ce modèle particulier de reproduction sociale, comme l'ont fait valoir de nombreux spécialistes, n'a jamais reflété la vie de la classe travaillante ou des familles non blanches. Toutefois, son incidence sur la formulation des politiques, préconisée agressivement autant par les institutions publiques que par les réformateurs de la société, a eu des conséquences profondes sur la structure des états providences modernes. L'état avait tendance à considérer les femmes soit comme des mères, soit comme des épouses (voir Orloff 1993.)

Le premier programme d'allocations maternelles montre à quel point les femmes étaient associées à la fonction sociale de la maternité au lieu d'être considérées en fonction de leur capacité individuelle de citoyennes ou de travailleuses. La notion du salaire familial régissait l'accès aux programmes sociaux pour les femmes. Un salaire suffisant, sous forme de salaire familial gagné par le travailleur industriel de sexe masculin, était jugé comme indispensable à la viabilité du système de sécurité sociale. En revanche, les femmes étaient visées par des dispositions s'adressant aux « chefs de famille » et autres prestations de chômage et de retraite accessoires.

Aujourd'hui, le rôle des femmes et des hommes, particulièrement au sein du marché du travail, évolue considérablement. Lorsque les femmes sont entrées en masse sur le marché du travail, leur accès aux programmes de sécurité du revenu de niveau supérieur et aux régimes de prestations privés s'est amélioré. En 1961, environ le tiers des femmes âgées de plus de 15 ans (30 p. 100) étaient actives sur le marché du travail. Dès 1994, 58 p. 100 des femmes travaillaient, soit une augmentation de près de 100 p. 100²⁹. L'augmentation en flèche du nombre de femmes au sein de la population active rémunérée, ainsi que le déclin proportionnel du nombre d'hommes, a modifié l'équilibre des sexes au sein de la main-d'œuvre. De l'ensemble de la population active en 1961, 21 p. 100 étaient des femmes et 73 p. 100 étaient des hommes. En 1994, le pourcentage de femmes avait augmenté de 18 points de pourcentage pour atteindre 45 p. 100 (Armstrong et Armstrong 1994 : 16; Statistique Canada, Examen chronologique de la population active, fichier de microdonnées 1995).

Paradoxalement, l'entrée des femmes sur le marché du travail s'est produite à une époque de restructuration de l'économie et d'insécurité croissante. C'est pour cette raison que la participation des femmes au sein de la population active rémunérée ne s'est pas avérée un succès incontestable. Comme le fait remarquer Isabelle Bakker (1988 : 31) : « les femmes, en tant que groupe, ont plus de travail, mais celui-ci est souvent mal rémunéré, précaire et à temps partiel parce que la restructuration [survenue pendant les années 1980 et 1990] n'a pas donné lieu à beaucoup de 'bons emplois' ». En effet, la restructuration de l'économie exacerbe les divisions au sein du marché de travail, c'est-à-dire que les divisions selon le sexe ont abouti à une hausse de l'insécurité économique pour les travailleurs qui sont à l'échelon inférieur du marché du travail. À mesure que l'économie donne lieu à un nombre croissant « d'emplois de femmes », bien des femmes se trouvent coincées dans les ghettos industriels et professionnels traditionnels et sont sur-représentées parmi les rangs croissants des travailleurs mal rémunérés qui ne jouissent pas de la sécurité d'emploi.

Vu ce contexte, l'accès des femmes à des programmes de sécurité du revenu raisonnables demeure important du point de vue de leur sécurité économique, particulièrement avec les taux élevés d'éclatement des familles. Les perspectives émergentes sur le marché du travail n'ont pas contré le risque de pauvreté et d'insécurité économique associés à des circonstances comme le divorce, la séparation et le rôle caractéristique des femmes en tant que mères et dispensatrices de soins. En fait, cette menace pèse encore plus aujourd'hui, à cause de l'augmentation du nombre de familles monoparentales au cours des 30 dernières années. En 1961, 11 p. 100 des familles ayant des enfants ne comptaient qu'un parent comme chef de famille. En 1991, 20 p. 100 des familles se trouvaient dans ce cas et, pour la plupart d'entre elles, la famille était dirigée par une femme. Le taux de pauvreté systématiquement élevé des familles ayant des enfants menées par une mère seule, soit 56 p. 100 en 1997, reflète les obstacles que constituent ces facteurs qui limitent les débouchés économiques qui s'offrent aux femmes (Statistique Canada 1999 : 35). Comme on l'a signalé plus haut, les programmes de sécurité du revenu demeurent indispensables au Canada, en dépit des lacunes graves qu'ils comportent, pour apporter un soutien aux femmes vulnérables sur le plan économique, dont les mères seules et leurs enfants, les femmes peu instruites, les femmes handicapées et les travailleuses déplacées.

L'analyse qui suit se penche sur la façon dont le revenu lié au marché du travail et le revenu transféré évoluent en fonction de la dynamique de la pauvreté chez les femmes avant d'étudier plus étroitement deux programmes qui s'adressent aux adultes en âge de travailler : l'aide sociale et l'assurance-emploi. Plus précisément, il est question des changements qui caractérisent le recours aux programmes de transferts de revenu et la dépendance sur ces programmes de différents groupes de personnes pauvres (les personnes continuellement pauvres, transitoirement pauvres et non pauvres). Il est ensuite question des conséquences des tendances qui caractérisent le recours aux programmes de transfert selon le sexe³⁰. L'accent est mis sur l'aide sociale et l'assurance-emploi afin de déterminer si ces programmes interviennent de façon importante comme moyen de soustraire les femmes à la pauvreté, à long terme. Les programmes de revenu pour les personnes âgées sont manifestement indispensables à la sécurité économique des femmes plus âgées. Cependant, ils ne permettent pas de saisir le caractère dynamique de la pauvreté — accent de la présente analyse — parce que le revenu des personnes plus âgées est généralement très statique.

Personnes continuellement pauvres

Comme le montre le tableau 19, les parts du revenu familial total provenant de sources liées au marché du travail ou de transferts varient considérablement selon l'état de pauvreté. Il n'est pas surprenant de constater que les personnes qui font partie de familles dont une proportion supérieure du revenu provient de sources liées au marché du travail sont moins susceptibles d'être pauvres, à n'importe quel moment, que celles membres de familles dont la proportion du revenu provenant de telles sources est proportionnellement moindre.

Tableau 19 : Personnes non âgées : composition du revenu familial total, selon l'état de pauvreté et le sexe, 1993-1994

	Revenu familial total en 1993 : Proportion provenant de...		Revenu familial total en 1994 : Proportion provenant de...	
	Sources liées au marché du travail	Transferts	Sources marchandes	Sources liées au marché du travail
Femmes de 16 à 64 ans				
Pauvres-pauvres	38	62	38	62
Pauvres-non-pauvres	62	38	82	18
Non-pauvres-pauvres	82	18	63	37
Non-pauvres-non-pauvres	93	7	93	7
Hommes de 16 à 64 ans				
Pauvres-pauvres	47	53	48	52
Pauvres-non-pauvres	66	34	83	17
Non-pauvres-pauvres	83	17	66	34
Non-pauvres-non-pauvres	93	7	93	7

Source :

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, microdonnées à grande diffusion.

Quoiqu'elles tirent une part importante de leur revenu de sources liées au marché du travail (de 38 à 48 p. 100), les personnes continuellement pauvres dépendent cependant fortement du revenu transféré, plus particulièrement les femmes que les hommes. Les hommes et les femmes non âgés qui faisaient partie de familles continuellement pauvres ont tiré de transferts la plupart de leur revenu familial (62 p. 100 dans le cas des femmes et environ 52 p. 100 dans celui des hommes). Dans l'ensemble, ces proportions sont demeurées inchangées entre 1993 et 1994.

Les personnes continuellement pauvres comptent généralement beaucoup plus sur l'assistance sociale que sur l'assurance-emploi, ce qui reflète sans aucun doute la réalité d'une pauvreté plus persistante. Cinquante deux pour cent des femmes qui ont vécu deux années consécutives de pauvreté faisaient partie de familles prestataires de l'assistance sociale. Comme le montre le tableau 20, en 1993, ces ménages ont touché en moyenne 10 483 dollars, soit 68 p. 100 du revenu familial total. À titre de comparaison, seulement 13 p. 100 des femmes de femmes continuellement pauvres ont bénéficié de l'assurance-emploi, à raison en moyenne de 5 781 dollars par famille, soit 34 p. 100 du revenu total de ces familles.

Les mêmes chiffres dans le cas des hommes continuellement pauvres révèlent que ceux-ci dépendent moins de l'assistance sociale que les femmes en 1993 : 40 p. 100 d'entre eux faisaient partie de familles prestataires de l'assistance sociale, à raison en moyenne de 7 793 dollars, soit 62 p. 100 du revenu familial total. Les hommes dépendaient plus que les femmes de l'assurance-emploi (AE) : 22 p. 100 des familles des hommes continuellement pauvres comptaient sur l'AE, à raison en moyenne de 6 812 dollars, soit 35 p. 100 du revenu familial total. Autant chez les hommes que chez les femmes continuellement pauvres, le lien avec le marché du travail est moindre. Par contre, alors que les femmes et leurs familles sont quatre fois plus susceptibles de dépendre de l'assistance sociale que de l'assurance-emploi, le rapport, du côté des hommes, s'élève seulement à deux pour un³¹. Toutefois, une mise en garde importante s'impose. Sans égard à la dépendance plus profonde des personnes continuellement pauvres sur l'assistance sociale, il est important de souligner que pratiquement la moitié des femmes qui vivent dans des ménages continuellement pauvres — et 60 p. 100 des hommes — n'ont tiré *aucun revenu*, quel qu'il soit, de l'assistance sociale. Cette observation, qui souligne la situation précaire des travailleurs économiquement faibles, mérite des recherches supplémentaires.

Sortie de la pauvreté

De l'ensemble des personnes qui sont sorties de la pauvreté entre 1993 et 1994, environ les deux tiers du revenu familial total en 1993 provenaient de sources liées au marché du travail et environ le tiers, de transferts. Les personnes qui sont sorties de la pauvreté en 1993 tiraient une part nettement supérieure de leur revenu familial de sources liées au marché du travail, comparativement à celles qui sont demeurées pauvres (dans le cas des femmes, 62 et 38 p. 100 respectivement). Il semble que les familles qui sont « plus proches du marché du travail » (c'est-à-dire qui tirent de sources liées au marché du travail une proportion supérieure de leur revenu familial) sont plus susceptibles de sortir de la pauvreté que celles qui en sont « plus éloignées ».

Tableau 20 : Profil du revenu familial des personnes non âgées, par état de pauvreté et sexe

Sexe et état de pauvreté	Revenu familial en 1993 : Montant et part provenant de l'assistance sociale			Revenu familial en 1993 : Montant et part provenant de l'assurance-emploi		
	% de prestataires	Montant moyen (\$)	Part du revenu total (%)	% de prestataires	Montant moyen (\$)	Part du revenu total (%)
Femmes, 16 à 64 ans						
Pauvres-pauvres	52	10 483	68	13	5 781	34
Pauvres-non-pauvres	26	7 184	46	27	5 246	32
Non-pauvres-pauvres	18	9 549	31	40	8 055	22
Non-pauvres-non-pauvres	5	6 333	16	32	5 682	10
Hommes, 16 à 64 ans						
Pauvres-pauvres	40	7 793	62	22	6 812	35
Pauvres-non-pauvres	22	6 261	41	19	4 913	24
Non-pauvres-pauvres	13	7 170	26	37	6 628	16
Non-pauvres-non-pauvres	6	5 982	13	34	6 334	11

Source :

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu microdonnées à grande diffusion.

Parmi les femmes qui sont sorties de la pauvreté, la part du revenu familial total provenant de sources liées au marché du travail est passée de 62 à 82 p. 100. Dans l'absolu, ces chiffres équivalent à une augmentation du revenu lié au marché du travail de 20 680 dollars (de 9 430 à 30 110 dollars). Cette augmentation était en grande partie attribuable (à raison de 80 p. 100) à une hausse du revenu lié au marché du travail que touchaient d'autres membres de la famille, conséquence souvent due à l'entrée d'un adulte supplémentaire dans la famille ou le ménage.

Entrée dans la pauvreté

Des personnes qui sont devenues pauvres en 1994, tout juste plus de 80 p. 100 du revenu familial total touché en 1993 provenaient de sources liées au marché du travail.

Comparativement aux personnes qui n'étaient pas pauvres en 1993 ou en 1994, les personnes qui sont devenues pauvres en 1994 ont tiré, l'année précédente, une part moindre de leur revenu familial total de sources liées au marché du travail (environ 82 et 93 p. 100 respectivement). Autrement dit, les personnes qui sont devenues pauvres étaient plus susceptibles d'avoir tiré une part supérieure de leur revenu de transferts, ce qui révèle que le niveau de leur revenu familial avoisinait probablement déjà le seuil de la pauvreté.

Parmi les femmes membres de familles qui sont devenues pauvres en 1994, la part du revenu familial provenant de sources liées au marché du travail a chuté de 82 à 63 p. 100.

Dans l'absolu, ces chiffres représentent une baisse moyenne du revenu lié au marché du travail de 34 710 dollars à 9 220 dollars, soit une baisse de plus de 25 000 dollars. Là encore, cette baisse, dans la grande majorité des cas (84 p. 100), était due à une baisse du revenu lié au marché du travail d'autres membres de la famille ou à la perte d'une personne qui touchait un revenu.

Non-pauvres

Il est intéressant de noter que 7 p. 100 des unités ménagères qui sont continuellement non pauvres (associées à des femmes) ont quand même bénéficié d'une assistance sociale quelconque, s'élevant en moyenne à 6 333 dollars, somme qui représente 16 p. 100 du revenu total de ces ménages. (Les chiffres sont légèrement moins élevés dans le cas des hommes.) Cette observation porte à penser que certaines personnes non pauvres vivent, fort probablement, à la limite de la pauvreté.

De même, les familles non pauvres, et particulièrement celles qui vivent une transition associée à la pauvreté, étaient nettement plus susceptibles de tirer un revenu de l'assurance-emploi que les familles vivant dans la pauvreté. Cependant, il ne faut pas oublier que pour la minorité des familles pauvres qui tirent un revenu du programme d'AE, les prestations représentent entre le quart et le tiers du revenu familial total.

Conclusion

Somme toute, l'étude a révélé que les femmes qui font partie de familles pauvres dépendent davantage de l'assistance sociale, tant du point de vue du pourcentage affecté que de celui de l'importance plus grande de cette assistance dans leur revenu total. Comme on sait, et comme le relève d'ailleurs chaque année le Conseil national du Bien-être dans son rapport annuel intitulé *Revenus de bien-être social*, que le niveau de revenu tiré de l'assistance sociale est nettement inférieur au SFR dans toutes les juridictions, il n'est pas étonnant de constater que l'assistance sociale est une source de revenu importante pour les personnes continuellement pauvres et pour les familles qui sont en voie de devenir pauvres ou de sortir de la pauvreté. L'assurance-emploi, comme on s'y attendait, assume la charge de plus de femmes et d'hommes non pauvres.

Enfin, il faut souligner que l'AE ne dessert pas les femmes aussi bien que les hommes, tant du point de vue de l'accès que de celui du niveau des prestations versées, observation qui reflète non selon le niveau des salaires touchés par les femmes, mais aussi leur concentration persistante dans les structures d'emploi plus précaires. Même si les femmes sont aujourd'hui plus nombreuses sur le marché du travail, la situation incertaine de bon nombre d'entre elles montre à quel point elles ont besoin de modalités suffisantes de soutien du revenu. Ce besoin est réel pour les femmes qui font partie de familles stables au sein desquelles deux personnes gagnent un revenu, mais il est particulièrement pressant, comme on l'a vu, pour celles qui sont exclusivement responsables du bien-être économique de leurs familles.

7. CONCLUSION

Principaux résultats

L'étude de la dynamique de la pauvreté en 1993 et en 1994 a confirmé que les femmes courent un plus grand risque, par rapport à la pauvreté, que les hommes. Au cours de la période visée, pratiquement une femme sur quatre (22,7 p. 100) a vécu dans la pauvreté pendant au moins une année, comparativement à un homme sur six (17,5 p. 100). Ce premier examen des données a également révélé que les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être continuellement pauvres, c'est-à-dire pauvres pendant les deux années à l'étude. Cette conclusion, qui vaut pour tous les groupes d'âge, est cependant plus probante dans le cas des femmes âgées de plus de 65 ans, groupe dans lequel le taux de pauvreté persistante est pratiquement trois fois plus élevé que le même taux chez les hommes âgés. De plus, le taux de pauvreté persistante est aussi plus élevé chez les jeunes femmes, par rapport aux hommes du même âge. Enfin, le taux de pauvreté transitoire est généralement plus élevé chez les femmes, par rapport aux hommes, même si la différence générale est minime entre les hommes et les femmes âgés de moins de 65 ans.

La structure familiale a une incidence profonde sur l'état de pauvreté, indépendamment du sexe : les ménages ne comptant qu'un adulte vivent généralement dans des circonstances plus difficiles que ceux qui comptent deux adultes. Cependant, l'incidence de la pauvreté dans ce groupe est plus forte parmi les femmes, peu importe leur âge ou leur statut de parent. Les recherches ont révélé que les ménages ne comptant qu'un seul adulte sont nettement plus susceptibles d'être continuellement pauvres que ceux qui en comptent deux, mais qu'en revanche, ils sont seulement légèrement plus susceptibles d'être transitoirement pauvres.

Il ne devrait pas être étonnant d'apprendre que les changements survenant au sein de la famille, et notamment l'ajout ou la perte de personnes qui gagnent un revenu, comptent parmi les facteurs qui régissent le mouvement vers la pauvreté et hors de celle-ci. Les femmes membres d'une famille dont la structure avait changé étaient environ trois fois plus susceptibles de sortir de la pauvreté et, inversement, près de quatre fois plus susceptibles de devenir pauvres, que les femmes dont la famille n'avait pas changé. Cette observation s'applique particulièrement aux femmes célibataires sans attaches et aux mères seules, groupes dans lesquels les taux de sortie étaient de cinq à huit fois plus élevés que chez les femmes dont la situation de famille n'avait pas changé. Le changement de la structure familiale intervenait encore plus pour déterminer l'entrée dans la pauvreté, autant pour les femmes que pour les hommes.

L'appartenance à une minorité visible et le statut d'immigrant comptent également parmi les facteurs qui ont une incidence profonde sur la pauvreté. Ainsi, les femmes qui sont membres d'une minorité visible sont environ deux fois plus susceptibles que les autres femmes d'être continuellement pauvres; par contre, ce qui est intéressant, c'est que le taux de pauvreté transitoire est plus faible dans ce groupe. L'étude suggère que le statut

d'immigrant, et particulièrement l'immigration récente, est un facteur qui contribue grandement à la prévalence de la pauvreté persistante parmi les femmes membres de minorités visibles.

Le niveau de scolarité demeure lié à un taux de pauvreté plus faible, autant chez les hommes que chez les femmes, même s'il a une incidence plus forte dans le cas des femmes. Quoique les hommes qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires étaient environ deux fois plus susceptibles d'être continuellement pauvres que les hommes ayant fait des études post-secondaires, les femmes dans le même cas étaient trois fois plus susceptibles d'être continuellement pauvres. De même, les femmes handicapées étaient plus susceptibles d'avoir été pauvres pendant les deux années de l'étude que les hommes handicapés.

L'étude des personnes qui sont devenues pauvres ou qui sont sorties de la pauvreté visait à cerner l'importance des changements touchant le revenu. Elle a permis d'établir que dans la plupart des cas, l'entrée dans la pauvreté ou la sortie de la pauvreté est causée par un *changement important* du revenu familial, c'est-à-dire une augmentation ou une diminution d'au moins 10 000 dollars. Pour en venir au fait, il suffit de dire que la plupart des personnes et des ménages pauvres ne frisent pas seulement le seuil de la pauvreté, mais en fait vivent un degré de pauvreté profond. Là encore, la situation des femmes est légèrement plus grave que celle des hommes.

L'augmentation du revenu familial dont les femmes ont besoin pour s'extraire de la pauvreté ne laisse planer aucun doute sur la gravité du problème. De toutes les femmes pauvres en 1993, seulement 10 p. 100 de celles qui ont bénéficié d'une augmentation du revenu familial de 5 000 dollars ou moins sont sorties de la pauvreté (comparativement à 15 p. 100 des hommes). Quarante pour cent des femmes et des hommes pauvres dont le revenu familial a augmenté de 5 000 à 9 999 dollars se sont extraits de la pauvreté. Autrement dit, presque les deux tiers des femmes qui sont sorties de la pauvreté entre 1993 et 1994 ont vu leur revenu familial augmenter d'au moins 10 000 dollars. Inversement, 75 p. 100 des personnes qui sont devenues pauvres en 1994 se sont trouvées dans cette situation en raison d'une baisse importante de leur revenu familial, c'est-à-dire de l'ordre de 10 000 dollars ou plus. L'ordre de grandeur des baisses du revenu d'année en année porte à penser que des changements touchant les sources de revenu lié au marché du travail sont le facteur déterminant dans ce cas.

Vu la profondeur de la pauvreté et l'importance des augmentations de revenu qui sont nécessaires pour s'élever au-dessus du seuil de la pauvreté, quel est le rôle des programmes de sécurité sociale en matière d'atténuation de la pauvreté? L'étude a révélé que les femmes membres de familles pauvres dépendent davantage de l'assistance sociale, tant du point de vue du pourcentage affecté que de celui de l'importance plus grande de cette assistance dans leur revenu total. Cette observation vaut autant pour les familles continuellement pauvres que pour celles qui sont en transition, c'est-à-dire en train de devenir pauvres ou de sortir de la pauvreté. L'assurance-emploi, comme on s'y attendait, assume la charge de plus de femmes et d'hommes non pauvres. Dans l'ensemble, l'AE ne

dessert pas les femmes aussi bien que les hommes, tant du point de vue de l'accès que de celui du niveau des prestations versées, observation qui reflète non selon le niveau des salaires touchés par les femmes, mais aussi leur concentration persistante dans les structures d'emploi plus précaires.

Solutions politiques pour atténuer la pauvreté des femmes

La présente étude se veut une première tentative d'exploitation des données longitudinales recueillies au cours de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu pour saisir le caractère dynamique des transitions que vivent les femmes qui deviennent pauvres ou qui sortent de la pauvreté. L'information réunie a confirmé de nombreuses conclusions antérieures sur le sujet. Le profil de la pauvreté sur deux ans ressemble, à bien des égards, au portrait dressé au moyen d'enquêtes transversales comparables. La présente étude a confirmé que le sexe, l'âge et le niveau de scolarité sont les déterminants clés de la vulnérabilité économique dans les années 1990. De surcroît, l'incidence de la pauvreté persistante est supérieure parmi les personnes handicapées, les immigrants récents et les membres de minorités visibles; de plus, ces personnes risquent plus de devenir pauvres que la population générale. Les besoins de ces groupes particuliers devraient donc figurer au cœur de la formulation des politiques et des programmes qui visent à lutter contre la pauvreté.

Le caractère longitudinal de cette étude, mais si celle-ci n'a porté que sur deux ans, se prête à l'examen d'autres aspects qui importent en matière de refonte des politiques et des programmes. L'étude a notamment abordé en profondeur le lien entre la composition des familles et la faiblesse du revenu et a révélé que les changements touchant la composition des familles ont bel et bien une incidence, tant favorable que défavorable, sur le sort économique des femmes. Ainsi, le taux d'entrée dans la pauvreté chez les femmes qui faisaient partie d'un couple au début de 1994 et qui étaient célibataires ou mères seules à la fin de 1994, par exemple, était 10 fois supérieur au taux d'entrée parmi les femmes qui sont demeurées dans un couple pendant toute la période visée. Ces chiffres confirment donc que la présence de plus d'une personne gagnant un revenu dans la famille ou le ménage, en l'absence d'un emploi assuré et bien rémunéré ou de programmes de sécurité du revenu suffisants, est indispensable à l'atteinte de la sécurité financière pour les Canadiens qui gagnent un revenu faible, et particulièrement les femmes.

Une autre conclusion importante sur le plan des politiques touche la prise en considération de l'importance des changements touchant le revenu qui provoquent l'entrée dans la pauvreté ou la sortie de la pauvreté. Pratiquement les deux tiers des femmes qui sont sorties de la pauvreté en 1994 y sont parvenues après une augmentation de leur revenu familial de plus de 10 000 dollars, tandis que 75 p. 100 de celles qui sont devenues pauvres ont accusé une diminution du revenu familial du même ordre. Les fluctuations du revenu sont manifestement liées aux changements qui touchent les sources de revenu lié au travail, et non aux changements touchant les programmes de transferts comme tels, et elles sont généralement associées, comme on l'a signalé plus haut, d'abord à la présence d'autres personnes gagnant un revenu et, ensuite, aux changements touchant le revenu gagné par ces autres membres de la famille (le plus souvent les partenaires de sexe masculin). De surcroît,

le recours aux programmes de transfert de revenu, comme l'assistance sociale ou même l'assurance-emploi, ne fait pas grand-chose pour protéger les femmes de la pauvreté.

Ces données indiquent qu'il faut adopter une approche multidisciplinaire pour lutter contre la pauvreté chez les femmes, approche faite à la fois de projets précis qui ciblent les groupes à haut risque (comme les mères seules et les femmes plus âgées) et de programmes visant de façon plus générale à améliorer la situation économique des femmes.

Mesures de lutte contre la pauvreté : fonds de recherches

Comme les taux de chômage et de pauvreté sont demeurés systématiquement élevés au cours des deux dernières décennies, les réformateurs des politiques et des programmes ont pesé le mérite respectif de diverses mesures de lutte contre la pauvreté. À l'échelon fédéral, les gouvernements successifs ont étudié les différentes solutions de dépaupérisation qui ont relevé de leur mandat constitutionnel. La mise en place du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) en 1966 a été la première étape concrète visant à assurer un financement plus élevé et stable aux programmes provinciaux de lutte contre la pauvreté, en particulier l'assistance sociale. Dans le cadre de la révision de la sécurité sociale effectuée dans les années 1970, on a étudié (et rejeté) la création du revenu annuel garanti (RAG). Plus récemment, le gouvernement fédéral a envisagé la viabilité de suppléments de revenu pour les parents seuls (projet d'autosuffisance mené au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique) et d'avantages fiscaux particuliers pour les Canadiens qui gagnent un revenu faible. Il a pris une décision importante avec la création du régime national de prestations pour les enfants, effectuée conjointement avec les provinces, afin de lutter contre la pauvreté chez les enfants et d'encourager la participation des parents à faible revenu au sein de la population active.

Quant aux gouvernements provinciaux, ils ont entrepris une réforme quasi continue des programmes de bien-être qui a été motivée, en grande partie, par les inquiétudes concernant l'augmentation du nombre de cas d'assistés sociaux et des budgets consacrés au bien-être. La réforme de l'assistance sociale, au Canada et ailleurs, évolue actuellement d'un programme de « dû », visant à prévenir la pauvreté, à des mesures d'aide provisoire qui visent la promotion de l'autonomie individuelle par l'intégration à la population active. Au fil de cette démarche, le régime de transferts de revenu se trouve lié de plus en plus étroitement à des stratégies de travail à court et à long terme, qui ciblent notamment les études, la formation et les stages de travail, ainsi qu'à d'autres programmes de soutien, comme les services de garde d'enfants, les subventions de déplacement et l'aide médicale, qui permettent aux prestataires de travailler.

Les recherches qui ont été faites sur les programmes de dépaupérisation permettent de tirer des conclusions assez solides quant aux types de programmes qui aboutissent effectivement à une réduction de la pauvreté. En somme, les programmes de transfert de revenu contribuent à atténuer la pauvreté plus que les programmes d'études ou de formation ou les autres soutiens non pécuniaires; l'efficacité de ces programmes est évaluée en fonction de la baisse de la proportion et du nombre de personnes pauvres. Par exemple, une analyse générale des programmes de lutte contre la pauvreté aux États-Unis

a indiqué aux chercheurs que les dépenses consacrées à l'assurance sociale entre 1966 et 1984 avaient eu la plus forte incidence directe pour sortir les gens de la pauvreté, comparativement aux transferts liés au revenu (qui sont spécifiquement conçus pour aider les personnes qui gagnent un faible revenu) et aux soutiens non pécuniaires comme les coupons alimentaires. Les mesures visant à améliorer l'employabilité des personnes pauvres ont semblé prometteuses, mais ont généralement été compromises par les niveaux de financement insuffisants et la conjoncture des marchés du travail locaux (constatation qui vaut encore aujourd'hui). Les programmes de formation américains, pendant la même période, ont eu tendance à favoriser les femmes plus que les hommes et ont été liés à une augmentation du revenu et (par conséquent) à une réduction de la dépendance sur les programmes de bien-être), mais ce résultat est attribuable plutôt à une augmentation du nombre d'heures de travail qu'à l'accès à des emplois de qualité. Les programmes d'emploi et de formation n'ont assurément pas fait grand-chose pour réduire les niveaux de pauvreté préalable aux transferts, d'inégalité du revenu ou de recours au bien-être. Les chercheurs ont cependant pu prouver les retombées favorables des programmes d'éducation précoce, comme le programme *Head Start*. Les programmes de ce genre ont été associés à des débouchés plus favorables pour les enfants, à long terme, sur le plan du niveau de scolarité atteint, de l'emploi et des perspectives en matière de revenu (Danziger et Weinberg 1986; Friedlander et al. 1997).

Les recherches effectuées au Canada ont également fait ressortir l'effet positif des programmes de transferts de revenu sur le taux de pauvreté. Une analyse des familles ayant des enfants menée par Picot et Myles (1995) a révélé que la stabilité relative des taux de pauvreté infantile dans les années 1980 et au début des années 1990, compte tenu du déclin du revenu lié au marché du travail, a provoqué une hausse des transferts aux familles ayant des enfants, ainsi qu'un déclin du taux de fécondité et un changement du comportement des jeunes adultes sur le marché du travail (études plus poussées, recul de l'âge d'établissement des familles, etc.). La même tendance ressort lorsqu'on se penche sur le taux de pauvreté général. Les transferts ont eu une incidence clé sur le recul de la tendance à la polarisation des revenus élevés et de l'emploi qui a caractérisé les années 1990. L'érosion des transferts de revenu depuis leur apogée en 1994, et particulièrement de l'assurance-emploi et de l'assistance sociale, évoque une insécurité économique plus grande, notamment pour les groupes à haut risque comme les familles monoparentales, les femmes célibataires, les jeunes et les Canadiens peu scolarisés (Statistique Canada 1999). À cet égard, la diminution des transferts aux programmes provinciaux de lutte contre la pauvreté, en vertu du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) en 1989 et, plus tard, en vertu du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux en 1996, a eu une incidence profonde sur l'assistance sociale et sur les autres mesures de lutte contre la pauvreté en provoquant une diminution des budgets provinciaux et en permettant une plus grande souplesse au niveau de la conception et de la mise en œuvre des programmes (Scott 1998).

Un examen plus attentif des efforts précis qui ont été déployés pour réformer l'assistance sociale révèle que les efforts des provinces ont été axés sur un objectif clé : la réduction du nombre de cas d'assistés sociaux et, par conséquent, des budgets consacrés au bien-être.

Ces efforts ont été fondés sur des approches différentes, dont :

- la réduction ou le gel des niveaux des prestations, afin de diminuer autant que possible « l'attrait » de l'assistance sociale;
- l'amélioration de l'employabilité des prestataires de l'assistance sociale, par le biais des études et de la formation;
- la création de soutiens et de services pour les travailleurs à faible revenu (destruction du « mur du bien-être »);
- l'affirmation du lien entre le soutien du revenu et l'emploi, par l'entrée en vigueur de dispositions sur le travail obligatoire;
- la redéfinition de l'admissibilité et des pauvres « méritants ».

Les données recueillies semblent indiquer qu'il s'est produit une baisse du nombre de personnes qui dépendent de l'assistance sociale dans bien des provinces, mais on ignore où ces personnes se trouvent ou si elles jouissent maintenant de circonstances meilleures. Les taux de pauvreté systématiquement élevés pendant les années 1990 suggèrent que la réforme des programmes de bien-être n'a pas amélioré la sécurité économique des pauvres. En fait, l'écart de pauvreté a augmenté chez certains groupes de pauvres (Statistique Canada 1999). Si la réforme des programmes de bien-être (c'est-à-dire la réduction des prestations, l'adoption du travail obligatoire) peut avoir contribué à la réduction du nombre de cas comme tel, elle n'a pas nécessairement amélioré la santé économique des Canadiens pauvres (Kapsalis 1996).

Les niveaux de scolarité plus poussée et l'expérience de travail demeurent les moyens les plus sûrs de s'extraire de la pauvreté à long terme, particulièrement dans le cas des groupes vulnérables sur le plan économique comme les femmes (PRA 1999b). Une stratégie globale, combinant les études et la formation avec d'autres mesures de soutien, comme les services de garde d'enfants et l'assurance-maladie complémentaire, peut aider les personnes pauvres à se tailler une place permanente au sein de la population active. Toutefois, en dépit de l'orientation officielle des mesures de transition du bien-être au travail, il demeure que ces programmes, dans la plupart des provinces, mettent de plus en plus l'accent sur une entrée rapide sur le marché du travail, fait fondé sur la conviction que tout travail est un travail valable (Gorlick et Brethour 1999). Si certains programmes, comme la formation professionnelle à court terme (par exemple, la rédaction du *curriculum vitae*) et les mesures de placement rapide, ont abouti à une réduction du nombre de cas dans certaines circonstances, il demeure que ces programmes bénéficient généralement aux prestataires qui auraient pu obtenir du travail sans aide. Comme les recherches effectuées aux États-Unis l'ont montré, les programmes à court terme ont une incidence limitée sur les prestataires peu scolarisés ou sur celles et ceux qui sont confrontés à d'autres obstacles, par exemple les personnes qui doivent s'occuper d'autrui. Par conséquent, celles et ceux qui sont le plus menacés par la pauvreté persistante se trouvent à aller d'un emploi peu spécialisé et mal

rémunéré à l'autre, sans issue possible (PRA 1999b). La réduction des mesures de soutien de l'emploi, comme les allocations de formation qui couvrent les frais de garde d'enfants et de déplacement et les autres dépenses liées à l'emploi, contribue de la même manière à augmenter, et non à réduire, la vulnérabilité économique des Canadiens pauvres. Cette observation est particulièrement saillante dans le cas des femmes et des personnes qui sont confrontées à des obstacles importants sur le plan de l'emploi, comme les personnes ayant des déficiences (Fawcett 1996).

Trente années de recherches ont surtout révélé qu'il n'existe pas de solution miracle. La réussite notoire au cours de cette période a été la réduction importante de la pauvreté chez les personnes âgées au Canada, résultat dû largement à la réforme et à l'accroissement des transferts de revenu aux personnes âgées. Les réductions touchant les niveaux de prestations et le resserrement des conditions d'admissibilité aux programmes menacent maintenant l'efficacité du régime de transfert de revenu au niveau de l'atténuation de la pauvreté. De plus, la préoccupation actuelle liée à l'intégration du travail rémunéré et des transferts de revenu, qui caractérise les efforts de réforme déployés par les instances fédérales et provinciales, ne tient pas compte des acquis importants révélés par la recherche sur la dépaupérisation. En fait, à cause de ces efforts, moins de gens dépendent désormais des transferts de revenu, mais le rang économique des Canadiens à faible revenu n'est pas forcément meilleur. En particulier, les réformes récentes semblent laisser pour compte les personnes les plus vulnérables, celles qui pour une foule de raisons (par exemple un niveau de scolarité moindre, des antécédents de toxicomanie ou de maladie, une déficience) peuvent raisonnablement devoir dépendre des transferts pendant de nombreuses années, comme semblent le montrer les données recueillies. Le sort de ces personnes est manifestement appelé à empirer si elles se trouvent privées de l'assistance en raison de modalités d'admissibilité et de participation de plus en plus restrictives.

Le fait que les mesures de dépaupérisation n'ont pas abouti à une réduction de la pauvreté au Canada témoigne de lacunes clés au niveau de leur conception. D'une part, les gouvernements n'ont manifestement pas consacré assez de ressources à l'atténuation de la pauvreté. Les niveaux de prestations plus élevés, les soutiens financiers qui compensent les coûts liés à l'emploi, les programmes d'études et de formation solidement conçus qui tiennent compte des différences personnelles et culturelles, les mesures de soutien comme l'assurance-médicaments et dentaires, qui font le pont entre l'assistance sociale et l'emploi : toutes ces mesures sont nécessaires pour soulager la pauvreté des prestataires de l'aide sociale et pour assurer un fonds de mesures de soutien comparables pour les travailleurs faiblement rémunérés.

De manière plus générale, les mesures de dépaupérisation se sont aussi mesurées aux antécédents et à la tendance à la croissance économique qui ont caractérisé le Canada au cours des deux dernières décennies. Les recherches effectuées au Canada et aux États-Unis ont révélé que la croissance économique est le pivot de la réduction de la dépendance sur les transferts de revenu et de l'augmentation du nombre de personnes qui ont un emploi rémunéré (PRA 1999b). De façon plus probante et défendable, la croissance économique soutenue est plus importante, et plus efficace, pour augmenter le nombre de

travailleurs actifs que les programmes de lutte contre la pauvreté, même si ceux-ci sont bien financés et ciblés. Ceci dit, l'expérience canadienne et américaine montre également que la croissance économique, à elle seule, ne signifie pas forcément qu'un nombre moindre de personnes et de familles vivront dans la pauvreté. La croissance économique à long terme peut provoquer un déclin de la pauvreté, *mais seulement si les fruits économiques glanés sont partagés.*

Quoique la croissance au Canada a été modeste depuis la fin de la récession du début des années 1990, les fruits de cette croissance ont été en grande partie confinés à certains secteurs économiques et à certains groupes de travailleurs. En fait, la polarisation des débouchés d'emploi et du revenu suggère que les divisions se sont accentuées à mesure que l'économie canadienne a été restructurée pour qu'elle soit plus concurrentielle « à l'échelle mondiale » (Picot 1998). Les politiques économiques, comme celles sur la libéralisation du commerce et la déréglementation du travail, ont en fait exacerbé l'insécurité économique croissante. Prises avec les mesures actuelles de lutte contre la pauvreté, ces politiques semblent jeter des ponts entre l'emploi faiblement rémunéré et l'assistance sociale en augmentant le fonds de travailleurs faiblement rémunérés et sa souplesse. Comme telles, elles présagent d'une insécurité économique encore plus forte à l'avenir.

Mesures de lutte contre la pauvreté : perspective selon le sexe

Cette discussion générale sur la réforme des programmes de lutte contre la pauvreté crée un contexte propice à une étude de la situation particulière des femmes. Alors qu'études sur études, y compris la présente, ont révélé que les femmes sont menacées par la pauvreté, les besoins des femmes n'ont pas figuré de façon éminente dans le débat concernant la dépaupérisation. Manifestement, on s'est attardé dans une certaine mesure aux problèmes et aux obstacles particuliers auxquels sont confrontées les mères seules qui subviennent aux besoins de leurs familles. L'entrée en vigueur des directives fédérales en matière de soutien à l'enfance représente un pas important dans la bonne direction. La prestation de subventions de garde d'enfants aux mères à faible revenu reconnaît également les obstacles réels qui s'opposent aux femmes parce que celles-ci sont responsables du soin d'autrui. La création de logements sûrs et de services pour lutter contre la violence familiale sont aussi des exemples de mesures prises pour lutter contre la pauvreté des femmes. Toutefois, ces mesures ont une incidence limitée en ce qu'elles visent à contrer les conséquences, plutôt que les causes, de l'inégalité des femmes vis-à-vis du marché du travail, de l'état providence et de la famille ou du ménage privé. Le simple fait que l'entrée dans la pauvreté ou la sortie, pour les femmes, dépend de la présence et du revenu d'autres membres de la famille, le plus souvent un homme qui gagne un revenu (comme on l'a amplement démontré plus haut), suggère que le moyen de lutter contre la pauvreté des femmes ne découle pas exclusivement de l'accès à un emploi rémunéré, du droit individuel à des programmes de transferts de revenu et à des services suffisants *ou* de l'organisation au sein des ménages, ni des relations qui les caractérisent. Les racines de la pauvreté chez les femmes, tout comme les solutions éventuelles, sont en fait liées à ces trois aspects.

Le parti pris contre les femmes des politiques et des programmes de dépaupérisation au Canada explique en partie pourquoi, jusqu'à présent, ceux-ci ne sont pas parvenu à réduire le nombre de femmes pauvres. Ce parti pris agit dans deux sens. D'une part, les mesures de lutte contre la pauvreté sont fondées sur l'hypothèse que les besoins et les intérêts des femmes sont identiques à ceux des hommes. La tendance actuelle qui pousse à lier le soutien du revenu à la participation à la population active, sans égard aux circonstances de vie des personnes qui sont dans le besoin, témoigne de cette réalité (Scott 1995). En fait, la plupart des femmes se trouvent le plus souvent dans une situation qui ne leur permet pas de suivre la « voie masculine » traditionnelle pour parvenir à la sécurité économique, en raison des obstacles présents tant au sein de la famille et du ménage qu'au sein du marché. D'autre part, dans les politiques qui tiennent compte des différences entre les sexes, les femmes sont généralement confinées à leur rôle de mères, et non à celui de personnes ayant chacune des antécédents, des besoins et des intérêts particuliers (Ostner et Lewis 1995). Cette perception des femmes a eu une incidence profonde, historiquement, sur la définition de la politique sociale et économique au Canada et ailleurs en ce qu'elle délimite la capacité des femmes à exiger de l'état en tant que personnes. L'expression la plus manifeste de ce parti pris contre les femmes est peut-être bien la clause qui interdit aux femmes l'accès aux prestations d'aide sociale si elles partagent leur foyer avec un homme.

Compte tenu des limites des mesures actuelles de lutte contre la pauvreté, le débat a fait rage, dans le milieu féministe, au sujet de la meilleure façon pour les femmes de parvenir à une autonomie économique vis-à-vis de la famille et du ménage, de l'état et du marché du travail (Lewis 1992; Orloff 1993; O'Connor 1993). Ce débat a été axé en partie sur les aspects théoriques et stratégiques épineux de ce qui est « pareil » et ce qui est « différent ». Les femmes devraient-elles s'organiser de façon à appuyer leur rôle de mère et de dispensatrice de soins, légitimant et affirmant dès lors les revendications et le travail des personnes qui dispensent des soins vis-à-vis de l'état et de la famille ou du ménage (par exemple, la rémunération du travail domestique)? Ou les femmes devraient-elles plutôt renoncer entièrement aux politiques fondées sur la famille, dont l'assistance sociale est un exemple probant, pour chercher à affirmer leur égalité en tant que personnes au sein du marché du travail (par exemple, équité en matière d'emploi, garde d'enfants)? L'obtention de l'accès à l'emploi est une stratégie dominante à l'heure actuelle, particulièrement dans des pays comme le Canada et les États-Unis et en Scandinavie, alors que les stratégies « maternalistes », qui visent l'octroi d'un soutien public aux mères qui se consacrent à plein temps à leurs familles, étaient plus répandues autrefois et demeurent encore dans de nombreux pays d'Europe continentale (Ostner et Lewis 1995).

Suffit-il de dire qu'il n'existe pas de réponses noires et blanches. Un régime de bien-être pourrait bien être conçu de façon à valoriser au même titre la contribution des femmes en tant que mères. Cependant, les prestations offertes aux femmes par les régimes libéraux, comme celui du Canada, ont typiquement été basses, obligeant les femmes à choisir entre un emploi faiblement rémunéré et des prestations publiques égales au seuil de la pauvreté (Hobson 1993). L'obtention d'un emploi rémunéré et des avantages liés à l'emploi peut sembler une voie plus attirante pour parvenir à une sécurité économique plus grande pour les femmes. Cependant, la restructuration de l'économie canadienne a provoqué une

polarisation croissante des débouchés d'emploi, de la sécurité d'emploi et du revenu. Deux axes nettement distincts de croissance de l'emploi se sont formés au Canada, l'un caractérisé par des emplois hautement spécialisés, bien rémunérés et stables, et l'autre, par des emplois atypiques, relativement faiblement rémunérés et relativement précaires (Conseil économique du Canada 1990 : 17). L'accès à un emploi rémunéré, par conséquent, signifie que les femmes pauvres sont désormais en concurrence avec les hommes pour chercher à obtenir une part moindre de la tarte économique. L'égalité des chances, dans ces circonstances, signifierait la possibilité d'être aussi pauvre.

Il ne reste donc que la solution pragmatique d'aller de l'avant de façon stratégique, selon la méthode consacrée des groupes d'affirmation de l'égalité, jouissant de l'appui, on l'espère, du fonds de connaissances croissant sur la dynamique de la pauvreté et l'efficacité des solutions éventuelles. Il faut donc adopter une stratégie complète pour aborder le problème de la pauvreté des femmes au Canada, c'est-à-dire une stratégie qui englobe :

- des stratégies précises de lutte contre la pauvreté qui ciblent les femmes et qui sont fondées sur la compréhension des racines complexes de cette pauvreté;
- des stratégies plus générales visant à promouvoir l'égalité économique, sociale et politique des femmes au Canada.

Stratégies

1. Stratégies de lutte contre la pauvreté

1.1 Transformer le programme d'assistance sociale en vigueur en un programme basé sur la citoyenneté. On reconnaît depuis longtemps que l'assistance sociale est un programme qui stigmatise les pauvres. Fondé dans le droit des pauvres traditionnel anglais, il a eu pour conséquence de démarquer les pauvres et de les stigmatiser. En vertu de la réforme législative et réglementaire en cours au Canada, le programme revient à ses origines. Les modalités d'admissibilité punitives, le contrôle continu et les faibles niveaux de prestations sont conçus pour inciter les pauvres à ne pas demander une assistance lorsqu'ils sont dans le besoin. De plus, dans la foulée de l'effort qui vise à soustraire les personnes « en mesure de travailler » de l'assistance sociale, on sacrifie les besoins des citoyens qui ne seront jamais entièrement autonomes. Les femmes pauvres et d'autres groupes vulnérables sur le plan économique, comme les personnes handicapées, seraient mieux desservis si les programmes de soutien du revenu visaient à fournir un soutien provisoire ou à long terme en tant que droit accordé à tous les citoyens (Sainsbury 1993).

1.2 Réduire l'importance relative des programmes liés aux ressources destinés à prêter une assistance aux femmes pauvres. Le soutien du revenu pour les pauvres a toujours été lié à un contrôle des moyens lorsque la famille est l'unité qui bénéficie des prestations. Les femmes ont souffert de ce régime parce qu'il est fondé sur la notion que leurs besoins individuels sont identiques à ceux des autres membres de la famille, c'est-à-dire que l'on suppose l'existence de relations de soutien qui n'existent en fait pas. Ces

programmes sont fondés sur l'hypothèse que les ressources sont partagées également entre les membres de l'unité familiale, alors que tel n'est pas souvent le cas (Sainsbury 1993; Acker 1988).

1.3 Augmenter les niveaux des prestations. Les niveaux des prestations versées par les programmes d'assistance sociale partout au pays enchâssent dans la pauvreté les femmes et d'autres personnes dans le besoin. L'insuffisance actuelle des niveaux des prestations est bien établie. Comme les femmes ont tendance, plus que les hommes, à dépendre de programmes résiduels liés aux ressources, comme le bien-être, ces programmes sont la principale cause de la pauvreté des femmes au Canada. En fixant des niveaux de prestations aussi peu attrayants que possible, de sorte que l'emploi rémunéré est systématiquement la solution préférable, on se trouve à emprisonner les femmes dans la pauvreté, sans tenir compte des raisons qui les ont d'abord poussé à se prévaloir de l'assistance sociale.

1.4 Reconnaître la valeur de la main-d'œuvre qui dispense des soins au niveau de la conception et de la prestation des programmes. Historiquement, le droit des femmes aux programmes publics de bien-être a été lié à leur statut d'épouses ou de mères. Depuis la Seconde Guerre mondiale, à mesure que le nombre de femmes entrant sur le marché du travail a augmenté, celles-ci ont obtenu l'accès aux prestations supérieures liées à l'emploi, en leur capacité de travailleuses rémunérées. Aujourd'hui, elles sont considérées de plus en plus comme des travailleurs asexués au titre des programmes de soutien du revenu. Ce genre de parti pris fondé sur le sexe a entraîné l'adoption de mesures réglementaires pour limiter l'âge que doit avoir l'enfant le plus jeune d'une mère seule avant que celle-ci ne doive chercher à obtenir un emploi rémunéré, « comme un homme ». En voulant créer un modèle de droit à prestations qui ne tient pas compte des sexes, les réformes actuelles excluent non seulement les inégalités structurelles qui continuent de déterminer la vie des femmes, mais aussi de sous-évaluer le travail de prestation de soins important qu'effectuent les femmes et qui exacerbe déjà leur pauvreté. Les femmes ne devraient pas être pénalisées par des politiques d'admissibilité restrictives ou des prestations égales au niveau de pauvreté parce qu'elles décident (lorsqu'elles en ont le choix) de se consacrer à leurs proches.

1.5 Offrir une gamme souple de programmes de soutien du revenu. Les besoins économiques des femmes pauvres ne sont pas systématiquement identiques. Par conséquent, il faut prévoir une gamme plus souple de programmes de soutien du revenu qui tiennent compte des besoins et des circonstances de chaque femme (par exemple leurs responsabilités en matière de soins d'autrui, l'appartenance à différents groupes ethniques). L'octroi d'un soutien ponctuel pour défrayer le coût d'un déménagement dans une autre collectivité en vue de prendre un emploi ou le fait d'offrir une aide à l'obtention d'une hypothèque sont de bons exemples. Les programmes devraient être souples pour satisfaire les besoins des différentes femmes, plutôt que de chercher à conformer les femmes aux régimes bureaucratiques en vigueur.

1.6 Intégrer les options de soutien du revenu aux stratégies d'éducation ou d'emploi à long terme. Les stratégies à court terme d'intégration à la main-d'œuvre n'ont pas aidé les femmes à parvenir à l'autonomie financière et sociale, particulièrement dans le cas de celles qui sont faibles sur le plan de l'emploi ou de la scolarité ou qui ont d'autres besoins particuliers. Les stratégies qui partent du principe que n'importe quel emploi est un emploi valable n'aboutissent pas à une augmentation du salaire et ne réussissent pas à sortir les femmes de la pauvreté. Les efforts déployés pour limiter les coûts en offrant des programmes de durée limitée ou ponctuels sont inefficaces. Au bout du compte, les programmes d'études et de formation à long terme sont plus efficaces, particulièrement dans le cas des populations vulnérables comme les mères seules, les femmes peu scolarisées, les réfugiées et les femmes plus âgées. Ils reconnaissent que les personnes qui vivent des difficultés familiales et personnelles plus pesantes sont souvent celles qui sont les plus dures à aider. Il faut offrir des programmes souples, suffisamment financés, et en même temps des programmes de soutien du revenu et d'assistance connexe comme les services de garde d'enfants, les subventions de logement, les soins auxiliaires et des cours d'anglais langue seconde, c'est-à-dire des programmes qui sont adaptés aux circonstances particulières des femmes pauvres et de leurs familles.

De plus, les besoins associés aux programmes d'études, de formation et d'emploi doivent être liés aux secteurs dans lesquels la demande est forte, et non aux emplois qui disparaissent ou dont le nombre diminue. Pour que ces programmes mènent à une hausse du revenu des femmes, ils doivent être axés sur les compétences polyvalentes, celles qui permettent aux femmes de gravir les échelons de la profession qu'elles ont choisie. Enfin, cette gamme de services et de mesures de soutien devrait être offerte à toutes les femmes pauvres, par le biais d'un système d'éducation formel.

1.7 Offrir des programmes pour « combler les écarts ». Il ne suffit pas d'aider les femmes pauvres à trouver un emploi rémunéré. Il faut aussi songer aux stratégies de maintien de l'emploi. Les programmes de ce genre incluent des exemptions de revenu réalistes, la perpétuation de l'assurance-maladie et la facilité d'accès à des services de réemploi. Ces programmes sont coûteux, mais ils sont nécessaires pour permettre aux femmes pauvres d'entrer sur le marché du travail et d'y demeurer. Ils satisfont une gamme de besoins qui s'inscrit juste après le but immédiat, celui d'obtenir un emploi. Bon nombre de provinces envisagent de telles mesures pour combler les écarts auxquels sont confrontées les familles faiblement rémunérées qui ont des enfants pauvres, particulièrement celles qui sont actives sur le marché du travail faiblement rémunéré (Gorlick et Brethour 1998).

1.8 Régler les questions d'inégalité entre les sexes découlant de la politique sur l'immigration. Les nouvelles immigrantes sont confrontées à une foule d'obstacles qui les rendent très vulnérables à la pauvreté. Comme on l'a signalé plus haut, elles s'opposent à des obstacles sur le marché du travail rémunéré, obstacles qui sont dus, entre autres, à la discrimination raciale, à la concentration dans les ghettos d'emploi faiblement rémunéré et aux barrières linguistiques. De plus, leur accès aux programmes de soutien du revenu (lorsqu'elles y sont admissibles), comme l'assistance sociale, est limité. Pour ces raisons, les nouvelles immigrantes dépendent généralement beaucoup de leurs familles pour leur

soutien économique, dépendance qui est exacerbée par la politique sur l'immigration. Les femmes qui immigreront au Canada en vertu du Programme de réunion des familles, en particulier, dépendent de leur répondant, qui est souvent leur époux ou un autre homme membre de la famille, pendant une période d'au moins 10 ans. Si la famille éclate, leurs choix en matière de soutien économique sont limités et elles risquent alors d'être déportées. L'accès aux programmes de soutien du revenu pourrait fournir, aux femmes qui se trouvent dans cette situation et à leurs enfants, les moyens dont elles ont besoin pour créer un foyer autosuffisant.

1.9 Offrir une gamme de services de soutien à toutes les femmes pauvres. Les services de garde d'enfants de haute qualité sont peut-être le soutien dont les femmes ont le plus évident besoin pour pouvoir s'intégrer à la main-d'œuvre rémunérée. Toutefois, les femmes ont également besoin d'autres services et mesures de soutien, y compris des subventions de logement, de déplacement et des coûts liés à l'emploi (coupes de cheveux, vêtements, appareils et accessoires fonctionnels, etc.). Les subventions n'apportent cependant qu'une solution partielle au problème. Les femmes pauvres, à l'instar de toutes les personnes pauvres et de leurs familles, ont besoin de services publics solides. Les réductions des services de garde d'enfants, des services destinés aux victimes de violence et des services de transport, par exemple, ne sont d'aucune utilité à moins qu'il n'existe un fonds suffisant et accessible de services et de soutiens.

Il faut aussi que ces soutiens et services tiennent compte des obstacles culturels et ancrés dans les attitudes auxquels sont confrontées les femmes qui cherchent un emploi. À mesure que la société canadienne se diversifie sur le plan culturel et ethnique, des attitudes nouvelles au sujet de la famille et du rôle qui convient aux femmes font surface. Pour certaines femmes, la recherche d'un emploi rémunéré est une impossibilité, d'où l'importance de prévoir des programmes de soutien du revenu pour les pauvres à titre de droit de citoyenneté ainsi que des services de soutien qui respectent les objectifs de vie et les responsabilités personnelles de chaque femme.

En somme, si l'on ne tient pas compte du sexe dans la conception et la mise en œuvre des mesures de lutte contre la pauvreté, les femmes continueront de compter en trop grand nombre parmi les pauvres.

2. Préconiser l'égalité des femmes

On a signalé plus haut que les mesures de lutte contre la pauvreté ont échoué à maintes et maintes reprises parce que la conjoncture économique n'a pas donné lieu à des débouchés d'emploi ou a produit des débouchés médiocres (Little 1999). Les recherches ont révélé que la croissance économique est une condition *sine qua non* de la réussite des mesures de dépaupérisation, et particulièrement de celles qui ciblent les femmes. En revanche, cette observation n'est valable que si les retombées de la croissance économique sont équitablement réparties. Le cas échéant, la marée montante est susceptible de renflouer tous les bateaux.

Dans le même foulée, les efforts visant à affirmer l'égalité des sexes font aussi partie intégrante des efforts déployés pour soulager la pauvreté des femmes. Le fait que la présente étude montre que la pauvreté des femmes est liée, plus souvent qu'autrement, au sort économique d'autres membres de leur famille (généralement les partenaires de sexe masculin) indique que la promotion de l'égalité des sexes est une condition préalable indispensable pour aborder les causes de la pauvreté des femmes.

La réforme du régime de sécurité du revenu afin d'éliminer la discrimination *de jure* et *de facto* envers les femmes est une étape importante. La promotion de l'égalité des sexes au sein du marché du travail rémunéré et de la famille ou du ménage a également une importance capitale.

2.1 Créer et appliquer des lois et des programmes d'égalité d'accès à l'emploi et d'équité salariale pour lutter contre la discrimination en milieu de travail.

La recherche d'un emploi rémunéré est une stratégie efficace de lutte contre la pauvreté seulement lorsque les femmes ont accès à des débouchés d'emploi intéressants.

Historiquement, tel n'a pas été le cas. Les femmes continuent de gagner, en moyenne, environ 70 p. 100 de ce que gagnent les hommes. En grande partie, cette réalité est attribuable au fait que les femmes sont concentrées dans certains secteurs économiques (p. ex. les services personnels) et dans certaines structures d'emploi (p. ex. le travail à temps partiel). Récemment, certains groupes de femmes ont progressé sur le plan du salaire gagné, particulièrement celles qui occupent des emplois hautement spécialisés dans la fonction publique (Scott et Lochhead 1997). Cela dit, il demeure que de nombreux groupes de femmes luttent encore pour joindre les deux bouts, vivant en marginalité de l'économie.

Les données recueillies aux États-Unis ont montré que les programmes de parité salariale et d'égalité d'accès à l'emploi peuvent être des moyens efficaces d'améliorer l'emploi et le revenu chez les femmes, ou du moins au sein de certains groupes d'âge. Cependant, pour évaluer l'efficacité de ces programmes, il faut d'abord spécifier la nature et l'ampleur des changements escomptés, y compris la période de temps au cours de laquelle ils devraient survenir, et définir les sanctions qui seront prises dans le cas des organisations qui n'atteignent pas les résultats impartis (PRA 1999a). L'ampleur de la protection qu'accordent les politiques canadiennes, ainsi que leur efficacité, sont inégales.

Il faut élargir la protection et prévoir des mécanismes d'application plus rigoureux aux échelons fédéral et provinciaux.

2.2 Améliorer et multiplier les congés de maternité, les congés parentaux et les congés pour obligations familiales payés.

Les lois sur les normes du travail de toutes les provinces prévoient des congés de maternité et d'autres congés pour obligations familiales non rémunérés. Les prestations de maternité et les prestations parentales, par contre, sont offertes seulement aux femmes qui ont un emploi rémunéré, en vertu du régime d'assurance-emploi, à condition qu'elles satisfassent les conditions d'admissibilité. Certains employeurs du secteur privé, généralement dans les milieux de travail syndiqués, offrent des congés de maternité et des congés parentaux complémentaires, ainsi que d'autres congés pour obligations familiales. Lorsque ces avantages sociaux supplémentaires sont offerts, ils le

sont généralement aux employés « haut de gamme ». « Tout comme les salaires plus élevés vont à celles et ceux qui possèdent le plus de capital humain, c'est aussi le cas des récompenses que sont les avantages axés sur la famille. Il en résulte, comme on peut s'y attendre, que les personnes qui sont le plus dans le besoin sont celles qui reçoivent le moins » [trad.] (Kingston 1990 : 450).

Le régime canadien public et privé de dispositions sur les congés a grand besoin d'une réforme approfondie, exception faite du Québec. Le nouveau programme d'assurance-emploi comporte en particulier des défauts graves. Depuis son entrée en vigueur en 1996, l'accès aux prestations a diminué en flèche. En 1997, seulement 32 p. 100 des chômeuses ont réussi à obtenir des prestations régulières au titre de l'assurance-emploi (CTC 1998b : ii). Les demandes de prestations de maternité ont chuté de 7,3 p. 100 entre 1996 et 1997 (CTC 1998a). D'autres provinces ont également été lentes à réagir pour améliorer les congés pour obligations familiales non rémunérés. D'ailleurs, la tendance à la déréglementation des marchés du travail a pour effet de cimenter l'idée que le travail non rémunéré des familles et (en particulier) des femmes peut s'étirer indéfiniment pour permettre de faire face à des obligations professionnelles et familiales concurrentes.

Manifestement, on pourrait prendre bien des mesures pour normaliser les lois et les règlements sur les congés familiaux au Canada, notamment en abordant le type de congés liés aux obligations familiales, les conditions d'admissibilités, la durée des congés et les garanties concernant le droit de retour à un emploi rémunéré. Ces mesures seraient particulièrement importantes pour les nombreuses femmes qui ne jouissent pas de la protection qui découle des lois fédérales sur le travail ou des conventions collectives. Il existe un besoin très réel de veiller à ce que le nombre croissant de travailleurs non typiques (y compris les travailleurs autonomes) jouissent du même accès aux programmes de congés que les travailleurs typiques. En même temps, il faudrait prendre des mesures pour augmenter le niveau des prestations de remplacement du revenu. Par rapport au reste du monde, les dispositions sur les congés de la fonction publique du Canada ne sont pas très généreuses (voir Gauthier 1996; Baker 1995). Le Canada doit reconnaître ce que de nombreux pays européens ont déjà reconnu : la société a un rôle à jouer dans le soin des enfants, les parents devraient pouvoir choisir de passer plus de temps avec leurs très jeunes enfants s'ils le souhaitent et le revenu des parents, ainsi que leur participation future à la population active, ne devraient pas être sacrifiés à cause de leur devoir de s'occuper d'autrui.

2.3 Mettre sur pied un système public de garde d'enfants de qualité, abordable et accessible. L'accès aux services de garde d'enfants est un aspect critique de la capacité des femmes à participer au sein de la population active au même titre que les hommes. L'absence de services de qualité est le problème incontournable auquel se heurtent bien des familles qui s'efforcent de joindre les deux bouts. Il est particulièrement important de venir en aide aux femmes pauvres qui travaillent, qui font des études ou qui suivent une formation.

Il demeure difficile de trouver des services de garde d'enfants ou de personnes âgées de qualité. Les données dont on dispose montrent que les services de garde d'enfants disponibles au Canada ne sont pas suffisants pour satisfaire les besoins des familles qui ont des jeunes enfants et des enfants d'âge scolaire. Selon une étude effectuée aux États-Unis, 75 p. 100 des mères et 57 p. 100 des pères ont de la difficulté à trouver des services de garde d'enfants (BNA 1989). La plupart des employeurs qui offrent des services pour les personnes à charge rapportent qu'ils exercent peu de maîtrise sur les soins aux dépendants. La demande continue d'excéder l'offre, particulièrement dans le cas des garderies accréditées.

À l'heure actuelle, toutes les provinces fournissent des subventions aux familles à faible revenu tandis que le gouvernement fédéral accorde un soutien par le biais de la déduction des frais garde d'enfants. Quoique ces deux programmes soient importants, il ne font rien pour parer à l'insuffisance critique des services de garde d'enfants. De surcroît, les coupures ou l'élimination du financement destiné à l'expansion des immobilisations ainsi que la baisse des salaires dans le secteur, dans certaines provinces, exacerbent la menace qui pèse sur l'offre de ces services au Canada. Après une augmentation soutenue du nombre de places dans les garderies au cours des années 1980 et au début des années 1990, l'expansion est aujourd'hui arrêtée. La prolifération des fournisseurs privés et la déréglementation menacent également la qualité des services actuels. Le gouvernement fédéral et les provinces doivent mettre en œuvre une stratégie concertée pour créer un régime de garde d'enfants de qualité qui soit abordable afin que les enfants canadiens puissent se prévaloir d'autres options. Une telle mesure constituerait une étape clé de la lutte contre la pauvreté chez les femmes.

2.4 Réagir aux conditions qui sévissent dans le marché du travail faiblement rétribué. La polarisation du revenu s'est aggravée au cours des années 1990 (Picot 1998; Beach et Slotsve 1996). Le marché du travail ne fournit plus des salaires suffisants et des emplois stables à un nombre croissant de personnes ainsi qu'à leurs familles. Les femmes, en particulier, demeurent concentrées dans les emplois atypiques et faiblement rémunérés (Armstrong 1994). Les conséquences de cette réalité sont lourdes. Non seulement les femmes s'efforcent de joindre les deux bouts avec le revenu très faible qu'elles gagnent, mais elles ont également moins accès aux avantages et aux autres transferts liés à l'emploi, comparativement aux travailleurs « typiques » qui sont employés dans les secteurs centraux de l'économie.

Jusqu'à présent, le coût et les avantages associés à ces tendances économiques n'ont pas fait l'objet d'un examen attentif. Le refrain de la réduction du déficit et de la dette que l'on a entendu pendant toutes les années 1990 a abouti à une réponse unique sur le plan politique : la réduction des dépenses gouvernementales et de la dette publique, la baisse des taux d'intérêts et l'espoir que les emplois bien rémunérés finiront par se rendre jusqu'aux travailleurs à faible revenu. Cet espoir placé sur le marché capitaliste a eu des conséquences importantes pour les femmes pauvres. Le marché, tel qu'il fonctionne actuellement, est peu susceptible de produire assez d'emplois bien rémunérés pour les personnes pauvres. À moins que les institutions du marché de travail ne changent, il semble peu probable que les

femmes qui travaillent à l'heure actuelle, mais qui sont pauvres, aient une réelle chance de devenir plus autonomes à l'avenir. La réforme des programmes de sécurité du revenu qui vise à encourager la participation des travailleurs faiblement rémunérés ne parviendra pas nécessairement à soustraire les femmes à la pauvreté. Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent se pencher sur la conjoncture du marché du travail faiblement rémunéré afin de soulager les travailleurs qui gagnent un revenu faible.

Les gouvernements devraient augmenter le salaire minimum en fonction du coût de la vie. Des mesures devraient être prises pour offrir des prestations, comme l'assurance-emploi, aux travailleurs atypiques et autonomes, dont bon nombre sont des femmes. La protection qu'offre la loi sur les normes de travail devrait être modifiée afin d'assurer une protection plus grande aux travailleurs qui ne sont pas protégés par une convention collective. De plus, l'amélioration de la progressivité du régime fiscal, y compris l'indexation complète des seuils de revenu et des dépenses fiscales, constitueraient des mesures importantes pour soulager la pauvreté des femmes. (Le gouvernement fédéral a annoncé son intention de réindexer le régime fiscal dans son budget de 2000.)

2.5 Faciliter l'organisation des travailleurs. Les syndicats ont joué un rôle clé sur le plan de l'amélioration des conditions de travail. Dans les pays dans lesquels le taux de syndicalisation est élevé, l'écart salarial entre les échelons supérieur et inférieur de l'échelle salariale n'est pas aussi prononcé que dans les pays dans lesquels les syndicats n'interviennent pas beaucoup. La Suède est un exemple probant de ce phénomène. Les structures salariales comprimées qui sont caractéristiques des systèmes centralisés d'établissement des salaires ont donné lieu à des salaires relatifs plus élevés pour les femmes (PRA 1999a). Au Canada, où les femmes sont concentrées au bas de la pyramide de distribution du revenu, une telle politique aurait pour effet de réduire la distribution générale du revenu ainsi que l'écart salarial entre les sexes.

2.6 Encourager un partage plus équitable du pouvoir et des ressources au sein des familles et des foyers. La discrimination qui s'exerce dans le marché du travail est intrinsèquement liée à la dynamique en fonction du sexe des familles et des ménages ainsi qu'à la dévaluation du travail qu'effectuent les personnes qui dispensent des soins. Le rôle historique des femmes, consacré aux besoins de reproduction de la famille, continue de délimiter les choix sociaux et économiques des femmes.

Toute discussion portant sur l'autonomie économique doit donc tenir compte des contraintes et des débouchés qui déterminent la vie des femmes. Plus précisément, on ne peut partir du principe que les politiques de redistribution basées sur le revenu familial pourront nécessairement améliorer la condition des femmes dans la famille et la société (Davies et Carrier 1999; Hobson 1990). Les politiques sociales et du marché du travail qui sont conçues pour la famille en tant qu'unité, c'est-à-dire dans laquelle l'homme est le principal gagne-pain et le travail est divisé en fonction du sexe, ont tendance à exacerber l'écart de pouvoir entre les hommes et les femmes dans la famille et la société, et donc à institutionnaliser l'inégalité entre les sexes. Par exemple, les dispositions qui lient les pensions de retraite, l'assurance-emploi, le bien-être et les autres prestations aux familles

plutôt qu'aux personnes semblent susceptibles de causer plus de problèmes économiques et sociaux qu'elles n'en résoudront. De même, les politiques qui sont fondées sur l'hypothèse que les hommes sont le principal gagne-pain au niveau de l'emploi familial, comme c'était le cas du programme TAGS, augmentent également la pauvreté des femmes (Luxton 1998).

Bien des mesures pourraient être prises pour créer ou affirmer les relations d'égalité entre les hommes et les femmes, afin d'égaliser la situation économique, depuis la persuasion morale (c'est-à-dire inciter les hommes à participer aux soins) à l'adoption de règlements qui enchâssent le principe du droit individuel aux programmes de soutien du revenu et d'incitations fiscales, et aux programmes qui luttent directement contre la violence faite aux femmes. Les efforts qui visent un partage plus équitable du pouvoir et des ressources au sein des familles et des ménages constituent les assises d'une plus grande autonomie financière pour les femmes.

2.7 Reconnaître la valeur de la main-d'œuvre qui dispense des soins. Il faut absolument rétablir les inégalités au sein des familles et des ménages pour lutter contre la pauvreté chez les femmes. La reconnaissance de la valeur du travail qu'accomplissent les personnes qui dispensent des soins est un aspect indispensable de cette démarche. Dans une grande mesure, la pauvreté des femmes peut être attribuée au fait que la société canadienne accorde peu de valeur aux personnes qui se consacrent au soin d'autrui (Ungerson 1990; Acker 1988). Cette réalité ne peut guère être mieux illustrée que par les salaires faibles que gagnent les travailleurs à l'enfance et par les niveaux faibles des prestations qui sont versées aux mères seules qui bénéficient de l'aide sociale.

Le débat actuel au sujet du travail accompli par les personnes qui dispensent des soins est relativement nouveau. Tout comme le travail qu'effectue les femmes à la maison est invisible, le parti pris fondé sur le sexe qui caractérisent les discussions concernant la politique publique et les programmes a obscurci le travail accompli par les personnes qui dispensent des soins. Qui dispense ces soins? Qui paie? Comment les soins sont-ils dispensés? Les réponses à ces questions ont des conséquences profondes pour les femmes et pour leur probabilité d'être pauvres, comme l'a démontré la présente étude.

Les chercheurs féministes ont tenté d'attirer l'attention sur le travail effectué par les personnes qui dispensent des soins en caractérisant et en quantifiant les soins et le travail non rémunéré qui sont assurés par les femmes (par exemple, en créant une nouvelle mesure du produit national brut qui tiendrait compte du travail domestique), puis en détaillant les liens entre le travail lié aux soins et la position vis-à-vis de la famille, du marché du travail et de l'état. Diverses solutions ont été étudiées pour parvenir à valoriser les personnes qui dispensent des soins, y compris la rémunération par l'état en échange des soins dispensés et le droit individuel, en vertu du régime de sécurité sociale, à des prestations au titre des soins dispensés. McLaughlin et Glendinning (1994) font remarquer, cependant, que le taux de rémunération dans ce dernier cas est généralement très faible et que les expériences dans le premier cas ont posé des difficultés. L'indemnisation des soins fournis à une personne invalide en Grande-Bretagne, par exemple, se veut un moyen de

compenser le revenu qui est perdu parce qu'une personne dispense des soins, et n'est pas un salaire versé comme tel parce que la personne dispense des soins.

Les progrès limités qui ont été faits sur le plan de la valorisation du travail effectué par les personnes qui dispensent des soins grâce à des recours comme ceux évoqués ci-dessus sont en partie attribuables à l'ambivalence des groupes de femmes, qui hésitent à préconiser cette approche par crainte d'affirmer encore plus le modèle de la famille formée d'un gagne-pain de sexe masculin et d'une femme qui dispense les soins, modèle qui a apparemment contribué à la pauvreté des femmes par le passé. Tant que les femmes sont considérées comme les ultimes responsables des soins à dispenser, les mesures de ce genre présentent un danger. Pourtant, cette ambivalence ne devrait pas freiner les efforts déployés pour trouver des moyens de valoriser concrètement le travail qu'effectuent les femmes qui dispensent des soins, moyens qui contribuent à l'indépendance financière des femmes alors que celle-ci continue de déterminer fondamentalement l'autonomie économique des femmes tout au long de leur vie.

Conclusion

La clé de la résolution du problème de la pauvreté des femmes, c'est d'offrir une gamme de solutions qui permettent aux femmes de faire librement les choix qui affectent leurs vies. Le fait que les femmes risquent davantage de sombrer dans la pauvreté et que leur pauvreté dépend de leur accès au revenu d'autres membres de la famille, faits qui ont été révélés par la présente étude, soulignent un besoin pressant de politiques et de programmes qui assureront l'autonomie économique des femmes. Le lien entre la sécurité financière et la dépendance née du mariage ou d'une autre relation personnelle, également souligné par la présente étude, est problématique. Si l'emploi rémunéré est manifestement un moyen d'accéder à une plus grande autonomie financière, il demeure qu'il n'en est qu'un seul. De plus, il faut se pencher sur les questions d'autonomie qui se posent au sein des ménages et par rapport à l'état. Comme on l'a déclaré plus haut, soulager la pauvreté des femmes, c'est essentiellement donner aux femmes des choix : le choix de chercher à obtenir un emploi rémunéré, le choix de se consacrer au soin d'autrui, et même le choix de se consacrer à d'autres intérêts personnels sans devoir sacrifier leur propre bien-être ou celui de leurs familles.

ANNEXE : SEUILS DE FAIBLE REVENU UTILISÉS AUX FINS D'ANALYSE

Tableau A-1 : SFR en 1993 (base 1993) et mesure du faible revenu, avant impôt

Taille de l'unité familiale	SFR (\$)					
	Taille de la zone de résidence				Régions rurales	Mesure du faible revenu
	500 000 et plus	100 000 à 499 999	30 000 à 99 999	Moins de 30 000		
1 personne	16 482	14 137	14 039	13 063	11 390	12 011
2 personnes	20 603	17 671	17 549	16 329	14 238	
3 personnes	25 623	21 978	21 825	20 308	17 708	
4 personnes	31 017	26 604	26 419	24 583	21 435	
5 personnes	34 671	29 739	29 532	27 479	23 961	
6 personnes	38 326	32 874	32 645	30 375	26 487	
7 personnes ou plus	41 981	36 009	35 758	33 271	29 014	

Source :

Statistique Canada, Guide de l'utilisateur des microdonnées de l'EDTR, n° de catalogue 75M0001GPF, p. 130.

Tableau A-2 : SFR en 1994 (base 1993) et mesure du faible revenu, avant impôt

Taille de l'unité familiale	SFR (\$)					
	Taille de la zone de résidence				Régions rurales	Mesure du faible revenu
	500 000 et plus	100 000 à 499 999	30 000 à 99 999	Moins de 30 000		
1 personne	16 511	14 162	14 063	13 086	11 410	12 299
2 personnes	20 639	17 702	17 579	16 357	14 263	
3 personnes	25 668	22 016	21 863	20 343	17 739	
4 personnes	31 071	26 650	26 465	24 626	21 472	
5 personnes	34 731	29 791	29 583	27 527	24 003	
6 personnes	38 393	32 931	32 702	30 428	26 533	
7 personnes ou plus	42 054	36 072	35 820	33 329	29 064	

Source :

Statistique Canada, Guide de l'utilisateur des microdonnées de l'EDTR, n° de catalogue 75M0001GPE, p. 131.

BIBLIOGRAPHIE

- Aaronson, S. et H. Hartmann. « Reform, not rhetoric: A critique of welfare policy and charting new directions », *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 66, n° 4, p. 583-598, 1996.
- Acker, Joan. « Class, Gender, and the Relations of Distribution », *Signs*, vol. 13, n° 3, 1998.
- Armstrong, Pat. « The feminization of the labour force: Harmonizing down in a global economy », dans *Rethinking Restructuring: Gender and Change in Canada*, édité par Isabella Bakker, Toronto, University of Toronto Press, 1996.
- Armstrong, Pat et Hugh Armstrong. *The Double Ghetto: Canadian Women and Their Segregated Work*, 3^e édition, Toronto, McClelland & Stewart, 1994.
- Baker, Maureen. *Canadian Family Policies: Cross-National Comparisons*, Toronto, University of Toronto Press, 1995.
- . *Pauvreté, assistance sociale et employabilité des mères à faible revenu : comparaisons transnationales*, document rédigé pour la Division de l'employabilité et des partenariats sociaux, Développement des ressources humaines Canada, 1998.
- Bane, Mary Jo et Daniel T. Ellwood. « Slipping into and out of poverty: The dynamics of spells », *Journal of Human Resources*, vol. 1, n° 2, p. 1-23, 1986.
- Beach, Charles et George Slotsve. *Are We Becoming Two Societies?*, Toronto, C.D. Howe Institute, 1996.
- BNA. *The 101 Key Statistics on Work and Family for the 1990s*, Washington, The Bureau of National Affairs, 1989.
- Butterwick, Shauna, Anita Bonson et Pamela Rogers. *Identifying Keys to Successful Transition from Social Assistance to Paid Work: Lessons Learned from Canada, the United States, Australia and Europe*, 1998.
- CCCSF (Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme). *Un dossier en évolution : bilan de l'égalité des femmes au Canada*, Ottawa, 1994.
- CTC (Congrès du Travail du Canada). *Le travail des femmes*, Ottawa, 1997.
- . *Bulletin de l'assurance-chômage*, juin, vol. 1, n° 1, 1998a.

- . *Jetés au froid*, Ottawa, 1998b.
- Campagne 2000. *La pauvreté de l'enfance au Canada - Dépliant de rapport 1997*, Toronto, Congrès du Travail du Canada, Campagne 2000, 1997.
- Cheal, David. *New Poverty*. Westport, CT, Greenwood, 1996.
- Christofides, L.N. et R. Swidinsky. « Wage determination by gender and visible minority status: Evidence from the 1989 LMAS », *Canadian Public Policy*, vol. 20, n° 1, p. 34-51, 1994.
- Clark, Christopher. *Les programmes de sécurité du revenu au Canada*, Ottawa, Conseil canadien de développement social, 1998.
- Connelly, P. et M. MacDonald. « The labour market, the state, and the reorganizing of work: Policy impacts », dans *Rethinking Restructuring: Gender and Change in Canada*, édité par Isabella Bakker, Toronto, University of Toronto Press, 1996.
- Conseil économique du Canada. *Les bons et les mauvais emplois*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1990.
- . *Les nouveaux visages de la pauvreté*, 1992.
- Conseil national du Bien-être. *La femme et la pauvreté, dix ans plus tard*, Ottawa, ministre des Approvisionnements et Services du Canada, 1990.
- . *Revenus de bien-être social (série)*. Ottawa, ministre des Approvisionnements et Services du Canada, diverses années.
- . *Profil de la pauvreté 1996*. Ottawa, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada, 1998.
- Danziger, S. et D. Weinberg. *Fighting Poverty: What Works and What Doesn't*, Cambridge, Harvard University Press, 1986.
- Davies, Lorraine et P. J. Carrier. « The importance of power relations for the division of household labour », *Canadian Journal of Sociology*, vol. 24, n° 1, p. 35-51, 1999.
- Drolet, Marie et René Morissette. *Dans quelle mesure les Canadiens sont-ils exposés au faible revenu?*, Ottawa, Statistique Canada, n° de cat. 75F0002MPF, 1999.
- Duncan, G.J. *Years of Poverty, Years of Plenty*, Institute for Social Research, University of Michigan à Madison, 1984.
- Eichler, Margrit. *Families in Canada Today*, Toronto, Gage, 1983.

- . *Family Shifts*, Toronto, Oxford University Press, 1997.
- Eller, T.J. *Who Stays Poor? Who Doesn't?*, United States Bureau of the Census, U.S. Department of Commerce, 1996.
- Evans, Pat. « Linking welfare to jobs: Workfare, Canadian style », *Policy Options*, mai 1995.
- Fawcett, Gail. *Vivre une incapacité au Canada : un portrait économique*, Hull, Bureau de la condition des personnes handicapées, Développement des ressources humaines Canada, 1996.
- Fellegi, Ivan. « StatsCan does not define who is poor », *The Globe and Mail*, 22 septembre 1997.
- Finnie, Ross. *La dynamique de la rémunération au Canada : analyse dynamique des faibles revenus marchands (pauvreté selon le revenu marchand) des familles canadiennes ayant des enfants, 1982-1993*, Ottawa, Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada, document de travail W-97-3F, 1997.
- Folbre, N. *Who Pays for Kids? Gender and Structures of Constraint*, Londres, Routledge, 1994.
- Friedlander, Daniel et Gary Burtless. *Five Years After: The Long-Term Effects of Welfare-to-Work Programs*, New York, Russell Sage Foundation, 1997.
- Friedlander, Daniel, David Greenberg et Philip Robins. « Evaluating government training programs for the economically disadvantaged », *Journal of Economic Literature*, n° 25, p. 1809-1855, 1997.
- Gauthier, Anne Hélène. *The State and the Family: A Comparative Analysis of Family Policies in Industrialized Countries*, Oxford University Press, 1996.
- Glendinning, C. et E. McLaughlin. *Women and Poverty in Britain*, Brighton, Harvester/Wheatsheaf, 1987.
- Gorlick, Carolyn et Guy Brethour. *Programmes de transition de l'assistance sociale au marché du travail : un inventaire national*, Ottawa, Conseil canadien de développement social, 1998.
- Green, David A. *The early adjustment of immigrants: Credentials recognition and earnings growth*, University of British Columbia, Centre for Research on Economic and Social Policy, document de discussion n° 95-12, 1995.

- Groupe de travail interministériel des données sur l'équité en matière d'emploi. *Women, Visible Minorities, Aboriginal Peoples and Persons with Disabilities: The 1991 Employment Equity Definitions*, Ottawa, 1993.
- Gunderson, Morley, Leon Muszynski et Jennifer Keck. *Les femmes, le travail et la pauvreté*, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1990.
- Harman, Lesley D. « The feminization of poverty », *Canadian Woman Studies*, vol. 12, n° 4, p. 6-9, 1992.
- Hobson, Barbara. « No exit, no voice: Women's economic dependency and the welfare state », *Acta Sociologica*, vol. 33, n° 3, p. 235-250, 1990.
- . « Welfare Policy Regimes, Solo Mothers, and the Logics of Gender: A Comparative Analysis », document présenté lors de la 21^e séance annuelle conjointe du Consortium européen de recherches en sciences politiques, Université de Leyden, Pays-Bas, 2 au 7 avril 1993.
- Jenson, Jane. « Who cares? Gender and welfare regimes », *Social Politics*, vol. 4, n° 2, p. 182-187, 1997.
- Kalisch, David, Tetsuya Aman et Libbie Buchele. *Labour, Social and Health Policies in OECD Countries: A Survey of Current Programs and Recent Developments*, Marché et politique sociale – documents hors série n° 33, Paris, OCDE, 1998.
- Kapsalis, C. *Le taux des prestations d'aide sociale et le taux d'emploi des mères seules*, document de travail W-96-5F, Ottawa, Développement des ressources humaines Canada, Direction générale de la recherche appliquée, 1996.
- Kingston, Paul W. et Steven L. Nock. « Couples' joint work status and community and social attachments », *Social Science Quarterly*, vol. 73, n° 4, p. 862-875, 1992.
- Langan, M. et I. Ostner. « Gender and welfare: Towards a comparative framework », dans *Towards a European Welfare State*, édité par G. Room, Bristol, SAUS, 1991.
- Laroche, Mireille. « In and out of low income », *Tendances sociales canadiennes*, Ottawa, Statistique Canada, automne 1998.
- Lewis, Jane. « Gender and the development of welfare regimes », *Journal of European Social Policy*, vol. 2, n° 3, p. 159-173, 1992.
- . « Gender and welfare regimes: Further thoughts », *Social Politics*, vol. 4, n° 2, p. 160-177, 1997.

- Lewis, Jane et Gertrude Åström. « Equality, difference, and state welfare: Labor market and family policies in Sweden », *Feminist Studies*, vol.18, n° 1, p. 58-87, 1992.
- Lin, Winston, Philip Robins, David Card, Kristen Marknett et Susan Lui-Gun. *Lorsque les incitatifs financiers encouragent le travail : résultats complets découlant des dix-huit premiers mois du projet d'autosuffisance*, Ottawa, Développement des ressources humaines Canada, 1998.
- Lister, Ruth. « Dilemmas in engendering citizenship », *Economy and Society*, vol. 24, n° 1, p. 1-40, 1995.
- Little, Bruce. « The jobless rate: How low can it go? », *The Globe and Mail*, p. B1-B4, 1^{er} mai 1999.
- Lochhead, Clarence. « Educated but poor », *Insight*, n° 2, Ottawa, Conseil canadien de développement social, 1995.
- Luckhaus, L. « Individualisation of social security benefits », dans *Equality of Treatment between Men and Women in Social Security*, édité par C. McCrudden, Londres, Butterworth, 1994.
- Luxton, Meg. « Families and the labour market: Coping strategies from a sociological perspective », dans *How Families Cope and Why Policy Makers Need to Know*, Ottawa, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, 1998.
- Martin, John. *What Works among Active Labour Market Policies: Evidence from OECD Countries' Experience*, Labour Market and Social Policy Papers, n° 35, Paris, OCDE, 1998.
- Maxwell, Judith. « Globalization and family security », dans *La sécurité des familles en période d'insécurité*, Ottawa, Forum national sur la sécurité des familles, 1993.
- McLaughlin, E. et C. Glendinning. « Paying for care in Europe: Is there a feminist approach? », dans *Family Policy and the Welfare of Women*, édité par L. Hantrais et S. Mangen, CrossNational Research Papers, University of Loughborough, 1994.
- Morissette, R., J. Myles et G. Picot. « Earnings Inequality and the Distribution of Working Time in Canada », *Canadian Business Economics*, printemps 1994.
- Noreau, Nathalie. « The many faces of unemployment », *L'emploi et le revenu en perspective*, 1996.
- Noreau, Nathalie, Maryanne Webber, Philip Giles et Alison Hale. *Traverser le seuil de faible revenu*, Ottawa, Statistique Canada, 1997.

- O'Connor, Julia. « Gender, class and citizenship in the comparative analysis of welfare regimes: Theoretical and methodological issues », *British Journal of Sociology*, vol. 44, n° 3, p. 501-518, 1993.
- Orloff, Ann. « Gender and social rights of citizenship: State policies and gender relations in comparative research », *American Sociological Review*, vol. 58, n° 3, p. 303-328, 1993.
- . « Comment on Jane Lewis's 'Gender and welfare regimes: Further thoughts' », *Social Politics*, vol. 4, n° 2, p. 188-202, 1997.
- Ostner, Ilona et Jane Lewis. « Gender and the evolution of European social policies », dans *European Social Policies*, édité par Stephan Liebfried et Paul Pierson. Washington, Brookings Institute, 1995.
- Pahl, J. *Money and Marriage*, New York, St. Martin's Press, 1989.
- Picot, Garnet, M. Zyblock et W. Pyper. *Qu'est-ce qui explique les mouvements des enfants vers la situation de faible revenu et hors de celle-ci, les changements de situation sur le marché du travail ou le mariage et le divorce?*, Ottawa, Statistique Canada, Direction générale des recherches analytiques, document de recherche n° 132, 1999.
- Picot, Garnet. *Le point sur l'inégalité des gains et sur l'emploi dans les années 1990*, Ottawa, Statistique Canada, document de travail n° 116, 1998.
- Picot, Garnet et John Myles. *Transferts sociaux, variation dans la structure familiale et faible revenu chez les enfants*, Ottawa, Statistique Canada, 11F0019MPE n° 82, 1995.
- PRA Inc. *Summary of Lessons Learned on Gender Equality in the Labour Market*, document inédit, 1999a.
- . *Welfare Reform: Labour Market Perspectives. Lessons Learned*, document inédit, 1999ba.
- Ross, David P., Richard Shillington et Clarence Lochhead. *Données de base sur la pauvreté au Canada, 1994*, Ottawa, Conseil canadien de développement social, 1994.
- Ruggles, Patricia. *Drawing the Line: Alternative Poverty Measures and Their Implications for Public Policy*, Washington, D.C., The Urban Institute Press, 1990.

- Sainsbury, Diane. *Welfare state restructuring? Gender equality reforms and their impact*, document présenté au Consortium européen de recherches en sciences politiques, Université de Leiden, Pays-Bas, 2 au 7 avril 1993.
- Schellenberg, Grant et David P. Ross. *Left Poor by the Market: A Look at Family Poverty and Earnings*, Ottawa, Conseil canadien de développement social, 1997.
- Scott, J. « Deconstructing equality versus difference: or, the uses of poststructuralist theory for feminism », *Feminist Studies*, vol. 14, n° 1, p. 33-50, 1998.
- Scott, Katherine. *Women and welfare state restructuring: inventory of Canadian income security and employment related initiatives*, Université York, Centre for Research on Work and Society, série de documents de travail, n° 9, 1995.
- . « The dilemma of liberal citizenship: Women and social assistance reform in the 1990s », *Studies in Political Economy*, n° 50, 1996.
- . *Les femmes et le TCSPS, profil des femmes à l'assistance sociale en 1994*, Ottawa, Recherche en matière de politiques, Condition féminine Canada, 1998.
- Scott, Katherine et Clarence Lochhead. *Are Women Catching Up in the Earnings Race?*, Ottawa, Conseil canadien de développement social, 1997.
- Shragge, Eric (éd.). *Workfare: Ideology for a New Under-Class*. Toronto, Garamond, 1997.
- Statistique Canada. *Répartition du revenu du Canada selon la taille du revenu, 1994*, 1995.
- . *Guide de l'utilisateur des microdonnées de l'EDTR : vague 2, 1994*, Ottawa, ministre de l'Industrie, 1997a.
- . *Répartition du revenu du Canada selon la taille du revenu, 1996*, Ottawa, ministre de l'Industrie, 1997b.
- . *Le Quotidien*, 17 février 1998.
- . *Le Quotidien*, 14 avril 1999.
- Stevens, Ann Huff. *Climbing out of poverty, falling back in: Measuring the persistence of poverty over multiple spells*, document de travail n° 5390, National Bureau of Economic Research, 1995.
- Torjman, Sherri. *Welfare Reform through Tailor-Made Training*, Caledon Institute of Social Policy, 1998.

Townson, Monica. *L'avenir financier des femmes: comment envisager la retraite au mitan de la vie?*, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1995.

Ungerson, C. *Gender and Caring*. Brighton, Harvester/Wheatsheaf, 1990.

Woolley, Frances. « Work and household transactions: An economist's view », dans *How Families Cope and Why Policy Makers Need to Know*, Ottawa, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, 1998.

NOTES DE FIN

¹ Cette analyse est fondée sur l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada, microdonnées à grande diffusion, 1993-1994, qui contient les données anonymées recueillies au cours de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu. Tous les calculs basés sur ces microdonnées ont été effectués Clarence Lochhead, avec l'aide de Grant Schellenberg.

² Joan Acker (1988) introduit cette notion des « relations de la distribution » afin d'élargir la compréhension des relations sociales qui sous-tendent les divisions entre les classes. Elle fait valoir que le revenu, les prestations versées par l'état providence *et* les relations personnelles de distribution sont des procédés reliés entre eux qui distribuent les moyens de subsistance à la plupart des gens au sein des sociétés capitalistes (497). Il est important d'attirer l'attention sur les relations personnelles de distribution et de dépendance au sein des familles et des ménages pour comprendre la subordination des femmes. Quoiqu'il soit important d'augmenter les taux d'emploi, ceux-ci ne modifient pas fondamentalement les relations de distribution fondées sur le sexe au sein des familles. L'auteure affirme que l'autonomie financière vis-à-vis des hommes pourrait simplement modifier la nature de la vulnérabilité des femmes qui peuvent uniquement obtenir des emplois faiblement rémunérés et précaires (497).

³ Les données sur l'état de pauvreté en 1993 et en 1994 sont « manquantes » (regroupant les réponses « ne sait pas » ou « sans objet ») dans le cas de 419 femmes et 514 hommes (2,9 p. 100 de l'échantillon non pondéré de femmes et 3,8 p. 100 de l'échantillon non pondéré d'hommes).

⁴ Les chercheurs américains ont utilisé des critères beaucoup plus rigoureux pour évaluer la pauvreté persistante se fondant, dans certains cas, sur jusqu'à neuf années consécutives de pauvreté (Ruggles 1990; voir aussi Duncan 1984; Eller 1996). Il n'existe pas de consensus quant à la durée de la pauvreté requise pour que celle-ci soit considérée comme persistante. Par contre, il est clair que la disponibilité de données longitudinales au Canada engendre des limites méthodologiques. L'EDTR, sur laquelle est fondé le présent rapport, contient à l'heure actuelle deux années de données. À mesure que les données d'années supplémentaires auront été recueillies, il deviendra possible d'étudier des durées de pauvreté plus longues. (Voir Drolet et Morissette 1999.)

⁵ Une perspective comparable peut être adoptée pour envisager le problème du chômage. La mesure traditionnelle du chômage est basée sur les moyennes mensuelles. Le taux de chômage est calculé chaque mois de l'année. À la fin d'une année donnée, on calcule la moyenne mensuelle pour établir le taux de chômage pendant l'année en question. Par conséquent, le taux de chômage officiel sous-estime le nombre réel de personnes qui ont été au chômage pendant une période d'une année. Selon un article récemment publié par Statistique Canada dans *L'emploi et le revenu en perspective* (Noreau 1996), les taux de chômage peuvent varier lorsque l'on change la période de référence d'un chiffre mensuel à un chiffre annuel. En 1993, le taux de chômage officiel (la moyenne mensuelle)

était de 11,2 p. 100. Par contre, si l'on mesure la proportion de personnes qui ont été au chômage pendant un moment quelconque de l'année, ce taux double pratiquement, se chiffrant à 21,6 p. 100.

⁶ En mars 1999, Statistique Canada a publié ses conclusions préliminaires sur la pauvreté tirées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 1993 à 1996. Se fondant sur quatre ans de données, le Ministère conclut que les familles monoparentales, les personnes ayant des restrictions relatives au travail, les minorités visibles et les immigrants arrivés au Canada après 1976 courent un plus grand risque d'exposition à un revenu faible. De même, les jeunes (étudiants ou non) et les personnes peu instruites courent aussi un plus grand risque de pauvreté (Drolet et Morissette 1999: 12-13).

⁷ On rappelle aux lectrices et aux lecteurs que les estimations du nombre absolu de femmes et d'hommes pauvres sont fort probablement faibles en raison de l'exclusion des données manquantes ou non fournies. Voir le chapitre 1 du présent rapport. Si l'on part du principe que les taux de pauvreté observés parmi les personnes qui ont fourni des réponses valables sont comparables pour les cas de données manquantes ou non fournies, il y aurait alors 195 100 hommes pauvres et 95 200 femmes pauvres de plus.

⁸ Dans l'EDTR sur quatre ans, Drolet et Morissette (1999) ont constaté que les femmes âgées de 16 ans et plus sont plus susceptibles de passer au moins une année dans la pauvreté, par rapport aux hommes, à raison de 22,0 p. 100 chez les femmes et de 17,5 p. 100 chez les hommes. Pratiquement 6 p. 100 des femmes et 4 p. 100 des hommes ont passé l'ensemble des quatre ans écoulés entre 1993 et 1996 au sein d'un ménage à faible revenu (24).

L'analyse de régression logistique a fait ressortir que la probabilité d'avoir un revenu après impôt faible pendant quatre ans est comparable pour les hommes et les femmes (environ 2 p. 100). Cependant, les femmes étaient plus susceptibles d'avoir touché un revenu faible pendant au moins une année (17 p. 100), comparativement aux hommes (14 p. 100) (Drolet et Morissette 1999: 13).

⁹ Les taux de pauvreté élevés sont aussi manifestes parmi les jeunes Canadiens (âgés de 16 à 24 ans) sur les quatre années visées. Ces données ne sont pas ventilées en fonction du sexe (Drolet et Morissette 1999: 24).

¹⁰ Dans l'EDTR, l'appartenance à une minorité visible a été établie en fonction des réponses données à une série de questions sur les origines ethniques, la langue maternelle et le pays de naissance, en suivant une démarche mise au point par le Groupe de travail interministériel des données sur l'équité en matière d'emploi pour le recensement de 1991. Cette démarche est décrite en détail dans le Groupe de travail interministériel des données sur l'équité en matière d'emploi, 1993.

¹¹ Selon Drolet et Morissette, environ 17 p. 100 des Canadiens (des deux sexes) qui sont membres de minorités visibles ont touché un revenu faible pendant quatre années

consécutives, comparativement à 4 p. 100 des autres Canadiens; 30,9 p. 100 d'entre eux ont vécu au moins une année de pauvreté entre 1993 et 1996, comparativement à 18,9 p. 100 des Canadiens qui ne font pas partie d'une minorité visible (Drolet et Morissette 1999: 11-12).

¹² Selon le recensement de 1996, 94 p. 100 des minorités visibles habitaient dans une région métropolitaine de recensement, comparativement à 62 p. 100 de l'ensemble de la population (Statistique Canada 1998). Comme les taux de pauvreté sont généralement plus élevés parmi les personnes qui habitent les grands centres urbains, les taux de pauvreté différentiels des populations qui font partie d'une minorité visible et de celles qui n'en font pas partie, indiqués dans le tableau 7, pourraient être attribuables à l'habitation dans une région urbaine. Cependant, l'analyse des données recueillies au cours du recensement de 1996 a révélé que même *dans* les trois plus grandes régions métropolitaines du Canada, des taux de pauvreté différentiels importants existent entre les personnes qui font partie d'une minorité visible et le reste de la population.

¹³ Selon l'EDTR, une déficience est un état à long terme qui « limite une personne dans sa vie à la maison, à l'école et dans d'autres activités, ou dans la nature ou l'importance des tâches que cette personne peut effectuer au travail ». Définition complète dans Statistique Canada 1997a.

¹⁴ Les Canadiens (hommes et femmes) qui sont limités en matière de travail sont plus susceptibles de gagner un revenu faible : environ 16,7 p. 100 d'entre eux ont été exposés à un revenu faible pendant quatre ans et 40,3 p. 100 d'entre eux ont gagné un revenu faible pendant au moins une année (Drolet et Morissette 1999: 24).

¹⁵ Quoique le taux de pauvreté ou de revenu faible ait augmenté parmi les personnes qui ont fait des études post-secondaires depuis le début des années 1980, il ne faut pas en déduire que les retombées individuelles des études ont rigoureusement diminué. D'autres facteurs, comme le changement des structures familiales (p. ex. l'augmentation du nombre de familles monoparentales) et l'augmentation du nombre d'étudiants qui cherchent à obtenir un deuxième ou un troisième grades scolaires, ont aussi contribué à la hausse du taux de pauvreté.

¹⁶ Des Canadiens âgés de plus de 16 ans, au moins 24,1 p. 100 de ceux qui n'ont pas terminé leurs études secondaires ont vécu dans la pauvreté pendant un an entre 1993 et 1994, comparativement à 18,8 p. 100 de ceux qui avaient fait des études post-secondaires et à 10,1 p. 100 des diplômés universitaires (Drolet et Morissette 1999: 24).

¹⁷ Les lectrices et les lecteurs constateront que les taux de sortie indiqués dans le tableau 8 sont nettement supérieurs aux taux d'entrée. Par exemple, de toutes les femmes pauvres en 1993, 21,2 p. 100 (399 000) n'étaient plus pauvres en 1994. Comparativement, de toutes les femmes non pauvres en 1993, 6,9 p. 100 (640 000) étaient devenues pauvres en 1994. En dépit du fait que les taux de sortie excèdent les taux d'entrée, le résultat « net » de ces mouvements vers la pauvreté et hors de celle-ci est une augmentation du

nombre de femmes pauvres (de l'ordre de 241 000 femmes). Ce résultat est attribuable à la méthode de dérivation des taux. Les taux d'entrée sont calculés en fonction du nombre total de personnes non pauvres en 1993 (groupe nombreux) alors que les taux de sortie sont calculés en tenant compte du nombre total de personnes pauvres en 1993 (population relativement moins nombreuse).

¹⁸ Il ne faut pas comprendre que le taux de sortie correspond à la probabilité de s'extraire de la pauvreté après une année, puisqu'il est impossible d'établir l'état de pauvreté avant 1993. Les personnes qui étaient pauvres en 1993 et qui sont sorties de la pauvreté en 1994 pourraient avoir été pauvres pendant plusieurs années avant le mouvement observé.

¹⁹ De même, le déménagement d'une région rurale à une zone urbaine ou l'inverse peut modifier le seuil de la pauvreté parce que le SFR est rajusté en fonction de la taille de la collectivité. Une famille peut donc traverser le seuil de faible revenu simplement en déménageant dans une autre collectivité, sans que son revenu change (ou si le coût de la vie est plus élevé ou plus faible dans la nouvelle collectivité). Cet aspect, qui n'est pas abordé par la présente étude, mérite d'être approfondi.

²⁰ Noreau et al. (1997) ont aussi constaté que le changement de la structure des familles, et particulièrement les mariages et les séparations, a eu des conséquences profondes sur le revenu familial entre 1993 et 1994. En 1994, la composition de la famille avait changé pour 41 p. 100 de toutes les personnes (hommes et femmes) qui sont entrés dans le revenu faible et 28 p. 100 de celles qui en sont sorties. Le mariage (y compris l'union de fait) a généralement eu une incidence favorable sur la situation financière : deux tiers des Canadiens gagnant un faible revenu qui se sont mariés en 1993 sont passés au-dessus du seuil en 1994. Comparativement, une séparation entraînait souvent une période de faible revenu; ainsi, le quart des personnes qui se trouvaient au-dessus du seuil lorsqu'elles se sont séparées en 1993 sont tombées sous le seuil en 1994 (Noreau et al. 1997: 14-17).

²¹ À cause de la taille limitée des échantillons, seuls les changements de structure familiale les plus communs ont été étudiés.

²² Le taux de sortie parmi les femmes de ce groupe qui avaient moins de 65 ans est également de 11 p. 100.

²³ Noreau et al. (1997: 14) estiment que dans le cas de 22 p. 100 des personnes qui se sont élevées au-dessus du SFR en 1994, au moins un nouveau membre s'est ajouté à la famille pendant la même année. Inversement, 34 p. 100 des personnes qui sont tombées sous le seuil en 1994 ont perdu un membre de la famille la même année.

²⁴ Au cours d'une récente étude faite par Statistique Canada sur la pauvreté infantile, les chercheurs ont constaté que le changement de la composition de la famille (dû à un divorce ou à un mariage) a une incidence plus profonde sur la probabilité que les enfants, à titre individuel, entrent dans la pauvreté ou en sortent que les changements touchant l'emploi des parents (perte ou gain d'un emploi, changement des heures de travail ou du

salaires). Cependant, les changements de la condition familiale sont relativement peu fréquents comparativement aux changements liés au marché du travail. Lorsqu'on tient compte de ce facteur, les mouvements des enfants vers la pauvreté et hors de celle-ci sont associés au même titre à des changements de la composition familiale et à des changements touchant les heures de travail et la rémunération (Picot et al. 1999).

²⁵ Statistique Canada utilise cette expression pour désigner la situation des personnes qui vivent en deçà du SFR.

²⁶ Quoique le présent rapport soit consacré aux personnes qui tombent sous le SFR, il faut souligner que la baisse du revenu familial peut aussi avoir des conséquences graves pour d'autres personnes. Judith Maxwell (1993: 32) a observé qu'une famille qui gagne deux revenus, qui a une maison, deux voitures et une hypothèque élevée, peut aussi être ébranlée profondément par la perte d'un de ses deux revenus.

²⁷ Les taux d'entrée dans la pauvreté sont bel et bien beaucoup plus élevés chez les familles à revenu modeste que chez celles qui se trouvent aux échelons intermédiaire ou supérieur de la distribution du revenu.

²⁸ Le revenu moyen des familles s'élevait à 53 157 dollars en 1993 et à 54 153 dollars en 1994, en dollars constants de 1994. Le revenu moyen des personnes sans attaches était de 23 544 dollars et de 23 746 dollars en 1994, en dollars constants de 1994 (Statistique Canada 1995: 19).

²⁹ Le taux de participation inclut les personnes qui ont un emploi rémunéré, à temps plein ou à temps partiel, ainsi que les chômeurs. Armstrong et Armstrong 1994: 16; Statistique Canada, Statistiques chronologiques sur la population active, fichier de microdonnées, 1995.

³⁰ Le revenu transféré est défini ici dans un sens général, et inclut l'assistance sociale, l'assurance-emploi, le RPC et la RRQ, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti, les allocations au conjoint, les crédits d'impôt provincial remboursables et le crédit pour la taxe sur les produits et services, mais exclut les avantages non financiers.

³¹ Le profil du revenu familial en fonction du taux de pauvreté pour 1994 était semblable à celui pour 1993.

Projets financés en vertu du Fonds de recherche en matière de politiques de
Condition féminine Canada

Appel de propositions : **Réduire la pauvreté chez les femmes : Options, orientations et cadres stratégiques en matière de politiques ***

La capacité de bâtir : accroître la participation économique des femmes par le biais du logement

Sharon Chisholm, Laura C. Johnson, Allison Ruddock et Leslie Stern

La politique sociale, l'inégalité entre les sexes et la pauvreté

Lorraine Davies, Julia Ann McMullin et William R. Avison

Les coûts cachés de la prestation informelle de soins aux personnes âgées : de programme d'action national et la situation économique des prestataires de soins

Janet Fast, Norah Keating et Jacqueline Eales

L'évolution des soins à domicile et la fragilité financière des femmes

Marika Morris, Jane Robinson et Janet Simpson

La configuration assistancielle précise de droits et de devoirs entre les femmes et l'État du Canada et au Québec

Sylvie Morel

Réduire la pauvreté chez les femmes : options, orientations et cadres stratégiques en matière de politiques

Centre canadien de politiques alternatives - C.-B. (CCPA-BC)

Jane Pulkingham et Gordon W. Ternowetsky

Réduire la pauvreté chez les femmes âgées : les possibilités offertes par les politiques en matière de revenu de retraite

Monica Townson

La dynamique de la pauvreté chez les femmes au Canada

Conseil canadien de développement social (CCDS) – Clarence Lochhead et

Katherine Scott

Les impacts de la loi sur l'équité salariale québécoise sur les travailleuses non syndiquées

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail du Québec (CIAFT) Thérèse Ste-Marie, Daina Green, Jeannine McNeil, Marie-Chantal Girard, Claudine Bienvenu

* Certains de ces documents sont encore en voie d'élaboration et leurs titres ne sont donc pas nécessairement définitifs.